

**AUJOURD'HUI****L'homme-orchestre du Théâtre du Soleil**

Jean-Jacques Lemêtre écrit de la musique au Théâtre du Soleil depuis 1978. Ceux qui l'ont vu, perché au milieu d'une forêt de 150 (!) instruments différents, lors de la première d'*Iphigénie à Aulis* cette semaine, sont encore sous le choc. Gilbert David l'a rencontré.

Page B-1

**Le nouveau visage de l'information à Radio-Canada**

Le nouveau patron de l'information à Radio-Canada, Claude Saint-Laurent, fait déjà sa marque. Une semaine après la rentrée, des piliers aussi importants que *Le Point* et *Montréal, ce soir* ont amorcé le virage. Le mandat de Claude Saint-Laurent était clair : transformer le visage de l'information à Radio-Canada. Une entrevue de Paule des Rivières.

Page B-1

**Transport scolaire**

Jean Francoeur commente les mesures annoncées par le gouvernement du Québec pour accroître la sécurité du transport scolaire.

Page A-20

**Plus de diplômes, plus d'argent**

La ministre de l'Enseignement supérieur, Lucienne Robillard, verse 15,4 millions \$ aux universités et entreprend de lier le financement au nombre de diplômes décernés.

Page A-3

**Pas de DEVOIR lundi**

LE DEVOIR ne sera pas publié lundi, Fête du travail. Nos lecteurs retrouveront leur journal mardi matin. Bon congé!

# Mulroney soumet sa question

d'après la Presse canadienne

OTTAWA — « Acceptez-vous que la Constitution du Canada soit renouvelée sur la base de l'entente conclue le 28 août 1992 ? »

Telle est la question que le premier ministre Mulroney a soumise hier après-midi aux leaders des principaux partis d'opposition fédéraux, aux premiers ministres provinciaux, aux représentants des territoires et aux leaders autochtones.

Si on se fie à la réaction du leader néo-démocrate, Mme Audrey McLaughlin, on peut prévoir qu'il s'agira de la version définitive. Reste à savoir si les Québécois auront à répondre à la même question.

Pour Mme McLaughlin, le libellé

suggéré est satisfaisant et elle recommandera à son caucus et à son parti de l'accepter.

À son avis, il s'agit, comme l'avait promis M. Mulroney, d'une question précise, juste et neutre.

Les libéraux refusaient pour leur part de faire des commentaires hier. Ils préféraient respecter l'entente tacite convenue avec le gouvernement de ne pas dévoiler la question fédérale avant celle du Québec.

La question doit être déposée à la Chambre des communes mercredi prochain, le même jour prévu pour le dépôt de la question québécoise à l'Assemblée nationale.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral entend déposer en Chambre dès mardi le texte de l'entente de principe du 28 août dernier.

Ceci donnera le véritable coup d'envoi au débat constitutionnel sur la scène fédérale.

Le tout commencera avec un discours du premier ministre Mulroney sur l'entente elle-même. Les chefs libéraux Jean Chrétien et néo-démocrate Audrey McLaughlin suivront immédiatement.

Mercredi, le débat sur la question démarrera. On prévoit la participation de plusieurs gros canons du cabinet, comme les ministres Joe Clark et Benoit Bouchard.

Le ministre des Affaires constitu-

tionnelles Joe Clark n'a pas attendu la reprise des travaux pour se lancer en campagne. Mercredi, jeudi et vendredi derniers, il a fait une courte tournée dans l'Ouest pour vanter les mérites de l'entente intervenue à Charlottetown entre les premiers ministres, les représentants des territoires et les leaders autochtones.

M. Bouchard, pour sa part, se promet de faire campagne avec vigueur et ce, dès samedi prochain, à Jonquière.

Entre le 15 septembre et le 26 octobre, il ne mettra les pieds à Ottawa qu'à deux reprises. Le reste du temps, il sera en tournée dans les régions du Québec.

Voir page A-4 : Question

« Acceptez-vous que la Constitution du Canada soit renouvelée sur la base de l'entente conclue le 28 août 1992 ? »

# Le débat référendaire dégénère

## Les libéraux ressortent même l'affaire Claude Morin

d'après la Presse canadienne

QUÉBEC — Des propos entendus au cours des deux derniers jours dans le débat sur le projet de loi 44 frisent l'injure et quelquefois le mépris.

Hier matin, dans son intervention, le ministre de la Santé et des Services sociaux, responsable de l'application des lois électorale et référendaire, Marc-Yvan Côté, a vigoureusement attaqué Lucien Bouchard et les autres opposants aux offres, allant même jusqu'à ressortir l'affaire Claude Morin.

« Plus jamais un seul Lucien Bouchard, a-t-il lancé, qui nous a littéralement fourrés à chaque fois qu'il a été dans une situation de décision. Que ce soit comme ambassadeur du Canada à Paris alors qu'il a isolé et tassé le Québec lors du premier Sommet de la francophonie.

« Rappelez-vous qu'il est le père de la loi fédérale sur l'environnement qui isole le Québec, a-t-il poursuivi, même si aujourd'hui il s'en défend. »

M. Côté a ensuite ajouté que l'ex-ministre fédéral et président du Bloc québécois attendait impatiemment dans les coulisses le moment de remplacer le chef du PQ Jacques Parizeau.

« Probablement que vous (de l'opposition) avez d'autres idées en tête, compte-tenu du fait que votre chef actuel est dans de sérieuses difficultés sur le plan de l'appréciation populaire, a-t-il soutenu, et que vous caressez le désir d'en avoir un qui semble un peu plus vendeur que l'autre. »

Le ministre s'est dit scandalisé d'entendre les critiques de gens comme les (Gérald) Larose, (Fernand) Daoust et (Lorraine) Pagé.

Il a ensuite fustigé les souverainistes qui s'allient avec des libéraux fédéralistes comme l'ex-membre de l'exécutif du PLQ Jean Allaire « pour dire qu'un « non » à l'entente n'est pas un « oui » à l'indépendance. »

« À croire qu'un Claude Morin est redevenu le stratège du Parti québécois, a ajouté M. Côté, de l'accession à l'indépendance, tout ça bien sûr contre rémunération avec l'engagement de la déclarer à l'impôt. »

« Lui aussi, a-t-il insisté, on le considère encore comme un intellectuel, suffisamment crédible pour émettre son opinion et on le traite comme un

Voir page A-4 : Le débat

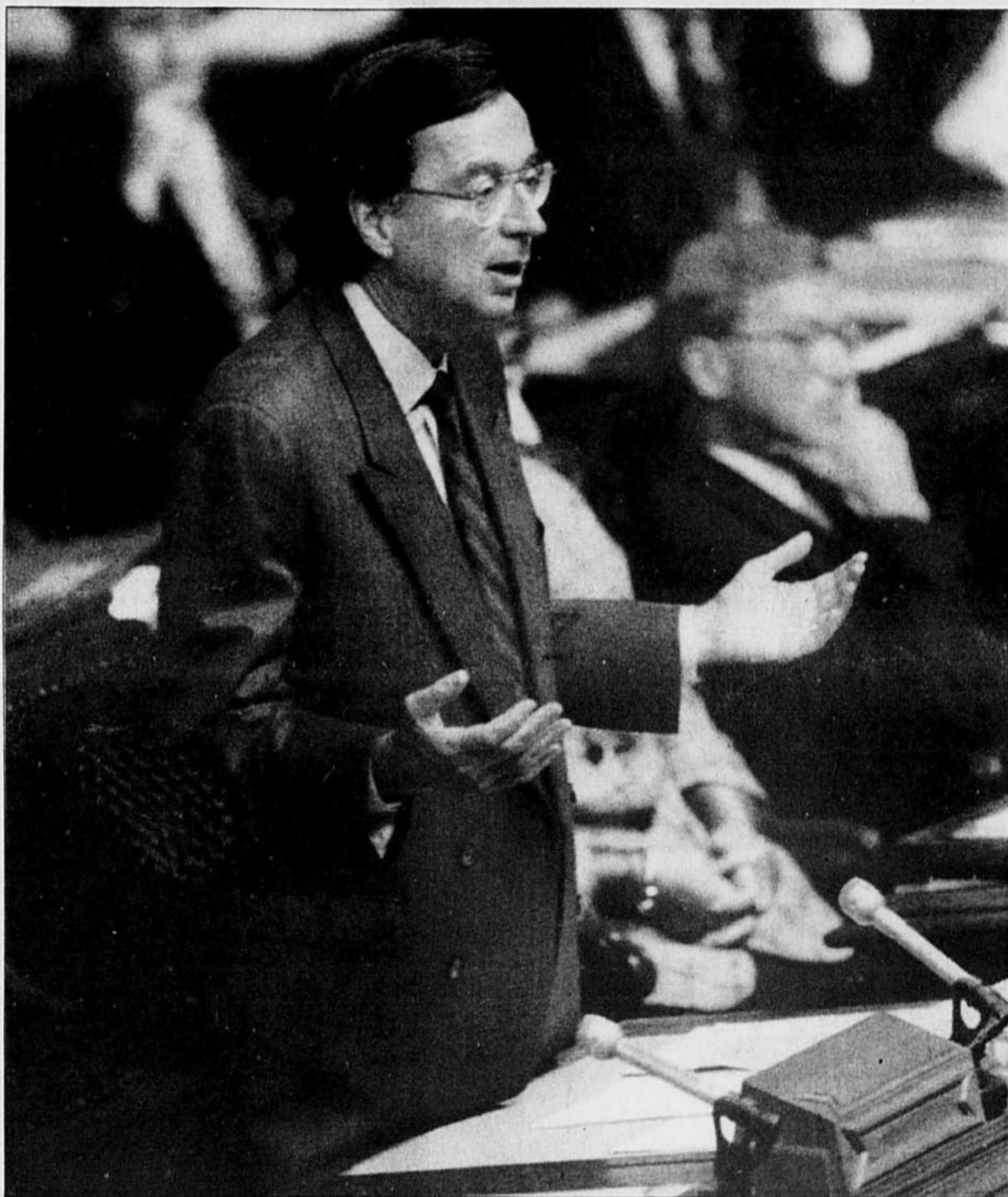


PHOTO PC

Le premier ministre Robert Bourassa a encore une fois défendu les offres constitutionnelles d'Ottawa, hier, au cours de la deuxième journée d'étude du projet de loi modifiant la loi 150.



# Le vieux cinéma

Robert Lévesque

EN 1989, l'Union soviétique existait encore et Sergueï Bodrov était venu au Festival des films du monde avec *La liberté, c'est le paradis*, un film sur un gamin qui visite son père au goulag. Un film étonnant, pur produit de la période *glasnost*. Bodrov était reparti avec le Grand prix des Amériques. Le voilà de retour dans la compétition, cette année, avec *Les Russes*. Mais il n'aura pas deux fois la même veine.

L'Union soviétique n'existe plus, le film de Bodrov est co-produit par la Suisse, la France, l'Allemagne et la Russie, il a été filmé à Neuchâtel, il y a de l'argent dans l'air (dans les dialogues comme dans la production), mais le film... n'est pas bon du tout. *La liberté*, ce n'est pas forcément le paradis...

Mais ne sautons pas aux conclusions. Le principal problème de ce film de Bodrov n'est pas du côté du contenu et de l'inspiration qui viendraient à manquer (c'est la grande crainte) au moment où la liberté se pointe chez des cinéastes qui ont vécu dans l'« étroitement surveillé ». Après tout, le sujet de Bodrov est formidable : comment peut-on être Russe en Suisse ? Non, Bodrov s'est plutôt pris au piège de la co-production. À peine libre, il saute à pieds joints dans le vieux cinéma des compromis. À tel point que le personnage principal, le comédien français André Dussolier (habituellement remarquable, et ici très faux), a deux voix ! La sienne lorsqu'il parle fran-

Voir page A-4 : Cinéma

# LE MONTREAL DE

Les fêtes du 350e nous fournissent en 92, incontournable, le thème de la série littéraire estivale. Celle que LE DEVOIR publie chaque samedi à la une, depuis maintenant trois ans. « Le Montréal de », c'est celui de dix écrivains montréalais qui racontent un quartier, évoquent un souvenir, retournent à l'enfance souvent, parient du Montréal qu'ils portent en eux. Cette semaine, Marc Favreau (Sol) brosse en mosaïque une suite d'images d'un Montréal disparu. Et, pour clore la série, samedi prochain, Yves Beauchemin vous fera vivre un déménagement dans la métropole.

# Vieux clochers et pommes de route

Marc Favreau (Sol)

C'ÉTAIT au Moyen-Âge... au temps où la télévision n'avait pas encore hérissé la ville de son réseau d'antennes saugrenues et futiles.

À nos yeux d'aujourd'hui, qui en ont vu bien d'autres, Montréal vers la fin des années 30, c'était plutôt un gros village. Et pourtant nous en étions fiers quand, certains dimanches, en famille, nous escaladions la montagne, longeant le cimetièrre dans ce tramway qui affichait *Remembrance Road*... Quelle forte sensation c'était pour un gamin de 11 ans de se retrouver tout en haut, à l'Observatoire, et d'avoir la ville à ses pieds, qui s'étendait à perte de vue... On croyait dominer une centaine de villages agglutinés : c'était au temps où les clochers régnaient encore sur les paroisses...

Elle me semblait immense cette ville, dont la seule limite visible était le fleuve. Et d'avoir deux ponts historiques, Jacques-Cartier et Victoria, qui nous reliaient à Longueuil et Saint-Lambert, c'était un luxe que seule une grande métropole pouvait se permettre.

Au-delà c'était la campagne, l'inconnu... Et mon père, qui savait tout, nommait Saint-Hilaire et Rougemont (paradis des pommes fameuses) et le mont Saint-Grégoire... Et là, plus près, au milieu de la ville, cette chose qui nous fascinait — cette excoissance aussi extravagante qu'une citrouille dans un rang de radis — notre tour Eiffel à nous... mieux, notre Empire State Building : La Sun Life ! À elle seule, elle était Montréal... notre carte postale ! la preuve par excellence que notre ville était la petite sœur de New York...!

Comment eussions-nous pu ne pas être fiers de notre ville ?

Outre le port-monnaie, et Westmount si peu nationaliste, mes parents, qui avaient le sens du compromis, nous avaient installés à Notre-Dame-de-Grâce.

Dans une rue modeste toutefois, mais riche de cris d'enfants. J'en garde un souvenir agréable, d'autant plus que je n'ai pas bénéficié d'une enfance malheureuse.

Souvenir de cloches omniprésentes.

Dès le petit matin, les Montréalais se faisaient sonner les cloches, et les 100 clochers n'y allaient pas de main forte. À bien y penser, c'était plutôt rassurant pour le petit servent de messe qui trotait vers l'église, il se sentait moins seul certains noirs matins croustillants de janvier...

Cloches lugubres des pompiers

Voir page A-4 : Vieux clochers



PHOTO NORMAND BLOUIN

Marc Favreau, l'homme derrière le célèbre personnage de Sol, retrouve le Montréal de son enfance.



Le premier roman de  
**Lise Bissonnette**  
**Marie suivait l'été**

128 pages • 15,75\$

Un récit qui mènera l'innocence jusqu'à ses dernières frontières.

**Séance de signature**

le mercredi, 9 septembre de 12h30 à 13h30 à la librairie La Bouquinerie 1120, rue Cartier, Québec



**Boréal au rendez-vous de la littérature**

# Le PQ n'apprécie pas le mot «renouvelée» dans la question

QUÉBEC (PC) — L'opposition péquiste n'accepte pas que la question référendaire qui sera posée aux Canadiens le 26 octobre manque à ce point d'objectivité.

« Ce n'est pas complètement objectif comme question. Il y a vraiment une tentative de la qualifier positivement — avec le terme « renouvelée » — a commenté hier le porte-parole constitutionnel du Parti québécois, Jacques Brassard, peu après avoir été informé du projet de question soumis par le premier ministre Mulroney.

Ce dernier a fait parvenir hier aux premiers ministres de chaque province, des territoires et aux leaders autochtones le projet de question suivant : « Acceptez-vous que la Constitution du Canada soit renouvelée sur la base de l'entente conclue le 28 août

1992 ? »  
 « Il est bien évident, a-t-il poursuivi, qu'on veut donner au terme « renouvellement » une connotation positive. C'est évident que nous avons là une question moins objective que ce que nous aurions souhaité.

« Nous ne sommes pas d'accord pour affirmer que ce qui a été conclu à Charlottetown est un véritable renouvellement du régime fédéral, surtout pas en profondeur comme le réclamait le gouvernement pendant un bon bout de temps », a ajouté M. Brassard.

Il souligne également que les mots « sur la base de l'entente... » permettra aux défenseurs de l'entente d'augmenter durant la campagne référendaire que d'autres améliorations pourraient être apportées, que l'entente pourrait être enrichie.

Au gouvernement, il était impossible d'obtenir la moindre réaction en fin d'après-midi, autant du premier ministre Robert Bourassa que de son ministre responsable des négociations constitutionnelles, Gil Rémillard.

Le bureau du premier ministre a expliqué que le fait de commenter une question qui doit être déposée seulement mercredi prochain à l'Assemblée nationale serait « irrespectueux » pour les parlementaires.

Mme Sylvie Godin, l'attachée de presse du premier ministre, ne peut donc indiquer si ce projet de question soumis par Ottawa sera celui qui sera proposé aux parlementaires québécois, mercredi prochain.

« Commenter tout de suite, a-t-elle dit, serait trahir le droit des parlementaires. »

# Trop de témoins favorables aux libéraux causeraient le boycott de la commission

Norman Delisle  
de la Presse canadienne

QUÉBEC — Le Parti québécois menace de boycotter les travaux de la commission parlementaire chargée d'étudier l'entente constitutionnelle si la majorité libérale persiste à vouloir y inviter comme experts une majorité de témoins qui leur sont favorables.

« Nous entrons en réflexion pour savoir si nous allons participer à cet exercice », a déclaré hier le porte-parole de l'opposition, Jacques Brassard, député de Lac-Saint-Jean.

Bien qu'aucun nom n'ait été officiellement mentionné, la liste des témoins que la majorité gouvernementale voudrait entendre comprend les noms de deux ex-ministres libéraux, M.M. Claude Castonguay et Paul Gérin-Lajoie. Les libéraux voudraient désigner cinq des huit témoins qu'on doit entendre.

Selon M. Brassard, il serait plus important d'inviter à la commission le premier ministre Robert Bourassa, lui-même membre de la commission mais qui n'a jamais participé aux travaux.

« M. Bourassa se défille constamment en Chambre depuis deux jours, et multiplie les manœuvres de bas étage et les insultes », a déploré M. Brassard qui estime que le premier ministre devrait plutôt venir expliquer le contenu de l'entente en commission parlementaire.

M. Brassard a accusé les libéraux « d'avoir utilisé leur majorité de façon mesquine et arrogante » pour écarter l'idée de l'équité entre les

différents points de vue dans les invitations aux témoins qui doivent comparaître devant la commission.

Par ailleurs, le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, Gil Rémillard, a soutenu que l'entente constitutionnelle liait formellement non seulement le gouvernement fédéral, mais aussi toutes les provinces.

La preuve, selon M. Rémillard, c'est qu'il y aura un référendum. « Dans une démocratie est lié par la tenue d'un référendum. Il ne peut y avoir de lien plus fort, plus direct, que celui de se référer au peuple. Si un gouvernement demande au peuple de se prononcer, c'est parce qu'il se lie à quelque chose », a déclaré le ministre Rémillard.

Mais le Parti québécois a répliqué en déposant deux avis juridiques qui établissent qu'au contraire, l'entente constitutionnelle concoctée à Charlottetown le 28 août dernier ne « lie pas formellement » les gouvernements fédéral et provinciaux.

Les deux avis juridiques sont signés par les juristes Henri Brun, de l'Université Laval, et Réal Forest, du bureau montréalais Stikeman et Elliott.

« Sur le terrain strictement juridique, une telle entente peut difficilement être considérée comme liant formellement les gouvernements », conclut Me Forest dans son analyse de 11 pages.

Pour sa part, Me Henri Brun estime que pour lier formellement les gouvernements, toute entente constitutionnelle devrait faire l'objet d'une résolution dûment acceptée par le

Sénat canadien, la Chambre des communes et les Assemblées législatives des différentes provinces.

Le président de la commission parlementaire, Claude Dauphin, député libéral de Marquette, tranchera mardi matin, dans une décision écrite, si l'entente constitutionnelle est considérée comme « liant formellement » le gouvernement fédéral et les provinces.

Si tel est le cas, la commission parlementaire aura alors le droit de formuler des recommandations précises à l'Assemblée nationale.

Mais si M. Dauphin formule une décision négative, la commission parlementaire n'aura pas le droit de formuler des recommandations à la Chambre.

# Saint-Roch se dit fort de l'appui de ses électeurs

QUÉBEC (PC) — La majorité des électeurs de Drummond appuie la décision de leur député de combattre l'entente constitutionnelle, affirme le député Jean-Guy Saint-Roch.

Interrogé par la presse à sa sortie de l'Assemblée nationale où il siège maintenant comme député indépendant, M. Saint-Roch a raconté qu'un sondage téléphonique dans son comté lui permet d'évaluer que 80 % des électeurs approuvent sa décision de quitter le Parti libéral à cause du caractère inacceptable des offres constitutionnelles.

Le député de Drummond participait alors à une tribune téléphonique dans une station de radio locale.

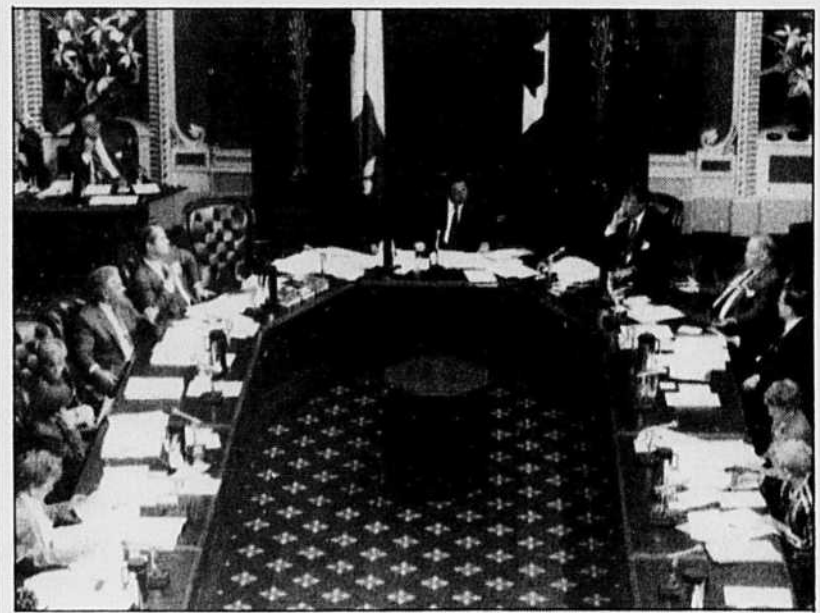
M. Saint-Roch a indiqué qu'il annoncera mardi prochain s'il participe activement à la campagne référendaire des adversaires de l'entente, en compagnie des Jacques Parizeau, Jean Allaire et Lucien Bouchard.

Le député, qui siégeait comme libéral depuis 1985, a transmis hier une lettre au président de la Chambre, Jean-Pierre Saintonge, pour annoncer qu'il siégera désormais comme indépendant.

M. Saintonge lui a assigné un nouveau fauteuil en Chambre, à proximité de ceux occupés par les trois députés du Parti Égalité.

M. Saint-Roch avait voté contre l'entente constitutionnelle lors du congrès libéral de samedi dernier, mais son geste était passé inaperçu, tous les yeux étant braqués sur les vedettes du parti lors du vote.

Âgé de 52 ans, M. Saint-Roch était directeur du marketing chez Celanese, à Drummondville, avant son élection en 1985. Il a été réélu en 1989 comme député de Drummond.



La commission parlementaire présidée par le député libéral Claude Dauphin s'est réunie, hier, à Québec.

# L'entente ne touche pas au mouvement coopératif

Robert Dutrisc

L'ENTENTE constitutionnelle aura peu d'impact sur les institutions financières, et ne risque pas de relancer la guerre entre les banques à charte et le Mouvement coopératif, disent divers porte-parole des banques et du Mouvement Desjardins.

En tant qu'institution financière, le Mouvement Desjardins ne se sent pas menacé pour le moment par l'entente constitutionnelle, notamment par les clauses touchant l'union économique qui pourraient remettre en cause le caractère particulier de ce mouvement coopératif.

« Pour nous, c'est la *statu quo*. Il n'y a rien à première vue qui remet en question le caractère distinct de Desjardins », a indiqué M. Daniel Roussel, porte-parole du Mouvement Desjardins, lorsqu'interrogé par LE DEVOIR hier.

M. Roussel a signalé que l'entente constitutionnelle, du moins ce qu'on en sait des résumés et des principes, a été « scrutée à la loupe » par le service des affaires juridiques du Mouvement qui en a conclu à son insu pour les caisses populaires. Le porte-parole rappelle toutefois que seule l'analyse des textes, qui ne sont toujours pas arrêtés, permettra au Mouvement de déterminer avec cer-

titude les répercussions de l'entente sur ses activités, s'il y en a.

À l'Association des banquiers canadiens, le directeur des communications de l'organisme, M. Jacques Hébert, abonde dans le même sens. Rien n'indique que l'entente touchera les banques ou les caisses populaires. Seule une surprise à la lecture des clauses portant sur l'union économique pourrait modifier cette appréciation.

Rappelons qu'en 1988, à la faveur de la réforme de la loi sur les caisses, menée à bien par le ministre délégué aux Finances du Québec, M. Pierre Fortier, le Mouvement Desjardins avait obtenu de vastes pouvoirs jalouxés par les grandes banques à charte canadienne. C'est le cas notamment de l'autorisation accordée au Mouvement de vendre des polices d'assurances dans le réseau des caisses populaires, une permission que les grandes banques n'ont pu soutirer du gouvernement fédéral.

Au cours d'un entretien hier, l'ex-ministre Pierre Fortier a indiqué qu'« a priori, l'entente n'a pas d'impact » sur le Mouvement Desjardins. M. Fortier a rappelé que les caisses populaires n'avaient de compétences qu'au Québec. « Seule la Caisse centrale Desjardins pourrait être touchée parce qu'elle fait affaire à l'extérieur du Québec », a-t-il estimé.

# Deux raisons de visiter le Québec

TORONTO (PC) — Le président élu de la Chambre de commerce du Canada, David McLean, se rendra au Québec dans deux semaines pour deux raisons : promouvoir le commerce entre cette province et la Colombie-Britannique et demander aux Québécois de rester canadiens.

M. McLean, qui est également président du Board of Trade de Vancouver, a précisé, dans une interview, qu'il ne croyait pas pour autant qu'un Québec indépendant mourrait d'apoplexie à cause du manque de capitaux étrangers.

Mais, a-t-il souligné, l'accord constitutionnel de Charlottetown constitue la meilleure solution aux problèmes des Canadiens, qu'il soient au Québec ou dans une autre province.

Il a également blâmé, dans un autre ordre d'idée, la politique de bilinguisme officiel d'Ottawa, qu'il trouve irréaliste et trop onéreuse.

Il va même jusqu'à prétendre que le gouvernement ne devrait pas procurer des services en anglais aux anglophones qui habitent des régions à vaste majorité francophone.

« Je crois que si vous devez demeurer dans de telles régions, il est préférable d'apprendre la langue qui y est parlée », a-t-il expliqué.

PARTICIPEZ AU CONCOURS  
ÉPARGNEZ • PARTEZ



À GAGNER

80 PAIRES DE BILLETS D'AVION • 6 DESTINATIONS  
2 500 PRIX INSTANTANÉS • 2 FAÇONS DE GAGNER !

DÉPOSEZ !

Vous pourriez gagner !

À chaque dépôt, vous recevez une lettre.

Pour gagner, composez l'une de nos 6 destinations.

Collectionnez vos lettres !

INVESTISSEZ !

Vous pourriez gagner instantanément !

Investissez dans un placement à terme ou un fonds mutuel.

À chaque fois, vous recevez une

ou plusieurs cartes de jeu

avec une chance de gagner instantanément.

JUSQU'AU 11 DÉCEMBRE 1992

VALEUR APPROXIMATIVE TOTALE : 200 000 \$



BANQUE NATIONALE

Notre banque nationale

En collaboration avec CLUB VOYAGES.

Les règlements complets sont affichés en succursale.

# Les universités recevront des subventions selon leur capacité à décerner des diplômes

Isabelle Paré

QUÉBEC a décidé de recourir à la méthode du bâton et de la carotte pour hausser le nombre de diplômés aux études supérieures. Et ce, en faisant une part du financement versé aux universités à la performance de leurs étudiants.

L'idée trottait depuis quelque temps dans la tête de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, Mme Lucienne Robillard, qui avait fait état de ce projet de financement au mérite lors d'une entrevue au DEVOIR à l'automne 1991.

Le gouvernement a annoncé hier de nouvelles règles du jeu en matière budgétaire, décidant d'instaurer, dès cette année, un programme de 15,4 millions \$ lié au taux de « di-

plômation » dans les universités. Contrairement au financement de base, accordé en fonction du nombre d'étudiants, cette nouvelle manne sera versée en fonction du nombre des grades décernés.

La méthode est simple : pas de diplômes, pas de sous. Aussi, pour chaque baccalauréat décerné, l'université récoltera 500 \$, 600 \$ pour chaque maîtrise et 1000 \$ pour chaque doctorat.

« Je compte bien que cette nouvelle règle budgétaire permette aux universités québécoises de mieux remplir encore leur mission de formation supérieure en donnant, en nombre et en qualité, les diplômés dont le Québec a besoin plus que jamais », a indiqué hier la ministre Robillard par voie de communiqué.

Jointe hier à Québec, la ministre Robillard a fait savoir qu'il s'agissait là d'un premier pas et qu'elle n'exclut pas de recourir davantage à ce type d'incitatif dans le futur.

« Il faudrait voir quels sont les effets de cette formule mathématique et s'assurer qu'on atteint bien nos objectifs. Ce qui est important, c'est que la formule soit en place. Après, on aura qu'à augmenter la part des subventions reliées à ces conditions », a-t-elle expliqué.

Du côté des universités, on se félicitait hier de cette nouvelle pièce ajoutée à l'échiquier complexe du financement universitaire. Mais en vérité, cette enveloppe de 15 millions \$ n'ajoute rien aux sommes totales que recevront cette année les universités. Elle ne fait que compenser les compressions du même ordre que leur avait assénées le dernier budget Levesque.

Seule différence, cette nouvelle part de la tarte budgétaire, qui équivaut à 1 % des subventions totales versées aux universités, sera désormais répartie au mérite, favorisant celles qui diplômèrent le plus de leurs protégés.

« Notre réaction est très positive car nous partageons les mêmes objectifs que le ministère quant à la performance. Même si ce n'est que 1 %, ça compte beaucoup pour les universités en déficit », a souligné

hier M. Michel Gervais, directeur de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CRÉPUQ) et recteur de l'Université Laval.

De façon générale, cela indique aux universités qu'elles ont des responsabilités face à la société qui paie pour l'enseignement, a souligné ce dernier. À elle seule, l'Université Laval empochera 3 millions \$ de l'enveloppe prévue pour l'année prochaine. Mais d'autres pourraient être moins choyées.

De fait, le taux d'abandon dans les universités est variable, allant de 21,8 % à Laval au premier cycle, à 22,8 % à McGill, à 25 % à l'Université de Montréal et 28,7 % à l'UQAM.

La nouvelle formule pourrait porter un coup dur aux universités qui comptent un grand nombre d'étudiants à temps partiel — plus susceptibles d'abandonner — ou d'étudiants inscrits à des certificats. Car la formule en question n'accorde pas un sou pour les certificats décernés. Or, des universités comme l'UQAM comptent plus du tiers de leurs inscrits dans les programmes de certificats.

« Je veux bien qu'on donne des primes à l'excellence, mais toutes les universités sont aussi différemment dotées de programmes de doctorat. Évidemment, les plus vieilles ont plus de programmes que les jeunes institutions. Il y a aussi cette question des certificats », a souligné hier M. Claude Corbo, recteur de l'UQAM.

Or, pour la ministre Robillard, le message gouvernemental est clair. Québec veut plus de bacs, de maîtrises et de doctorats. Bref, des valeurs sûres pour accentuer le nombre de détenteurs de « vrais » diplômes d'études supérieures. Pour les certificats, les universités ne seront récompensées que si elles parviennent à convaincre leurs étudiants d'en cumuler assez pour obtenir un bac.

« Ce qui est important, c'est l'aboutissement, pas seulement d'étudier. Ça va inciter encore davantage les universités à suivre et accompagner leur clientèle jusqu'au bout », a rétorqué la ministre.

# Le lait gratuit dans les écoles sera réservé aux démunis

Pierre April  
de la Presse canadienne

QUÉBEC — Pour épargner six millions \$, le gouvernement québécois mettra fin à l'universalité du programme de distribution gratuite de lait dans les écoles primaires au Québec.

Le ministre de l'Éducation Michel Pagé a annoncé, hier en conférence de presse à Québec, qu'il maintiendra le programme dans les seules commissions scolaires dont les clients sont jugés les plus défavorisés, ce qui permettra de réduire le budget de ce programme de 12 millions \$ à 6,4 millions \$.

« Ainsi, a indiqué le ministre, 1509 écoles regroupées au sein de 135 commissions scolaires se verront désormais visées par le programme. Le maintien de la distribution de lait se fera auprès de 41 890 élèves de la maternelle et de 275 786 de niveau primaire sur l'ensemble du territoire du Québec. »

Quant aux exclus, classés dans la catégorie des bien nantis, le ministre leur a suggéré de faire appel à une contribution volontaire des parents à qui il n'en coûterait que 21 \$ par année chacun pour fournir pendant 130 jours un berlingot de lait à leur enfant.

Le président de la Fédération des comités de parents du Québec, M. Gary Stronach, qui accompagnait le ministre Pagé, hier, a pour sa part expliqué qu'il appartiendra aux parents de choisir leurs priorités dans l'utilisation des fonds qu'ils remettent à l'école pour toute sorte d'activités parascolaires et de l'équipement.

« Si leur priorité est de poursuivre le programme lait-école, a-t-il dit, il pourrait y avoir contribution volontaire de la part des parents avec la participation des instances concernées (commissions scolaires et comités de parents). »

Pour les démunis — « et il y en a » — qui fréquentent des écoles classées dans la catégorie dite des favorisées, le ministre Pagé et M. Stro-

nach ont promis que tout serait mis en oeuvre pour qu'un leur fournisse le lait, même si leurs parents sont incapables de contribuer volontairement.

« Les sommes accumulées au cours de l'année pour d'autres fins pourront servir à défrayer ces coûts-là », a expliqué M. Stronach.

Au cours du dernier conseil d'administration de la Fédération des comités de parents, la semaine dernière, le président a cependant noté que les avis étaient partagés sur la nécessité de poursuivre volontairement le programme lait-école dans les milieux favorisés.

« Il y a des milieux qui reconnaissent l'importance du programme, a souligné M. Stronach, et il y en a d'autres qui sont moins convaincus de la valeur du projet. »

Toutefois, à la Fédération des comités de parents, on souhaite que les programmes soient maintenus partout, malgré la décision du gouvernement du Québec de couper de moitié le budget jusqu'aux alloués.

« Comme parents, a précisé M. Stronach, on se doit d'être cohérent et on poussera pour le maintien du programme. »

M. Pagé a pris la peine de souligner que le programme universel lait-école, en place officiellement depuis 1986, profitait à 90 % des élèves du primaire.

Tout en annonçant cette coupure, M. Pagé a rappelé que son ministère, en collaboration avec ceux de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et de la Santé et des Services sociaux, est intervenu auprès des commissions scolaires pour offrir aux élèves des services d'alimentation visant à l'amélioration de la santé par de saines habitudes alimentaires.

« Les commissions scolaires et les écoles, a expliqué M. Pagé, ont la responsabilité de la mise en oeuvre de ces orientations. Les CLSC et les Conseils régionaux en inspection des aliments et en commercialisation exercent un rôle d'expertise et de soutien. »

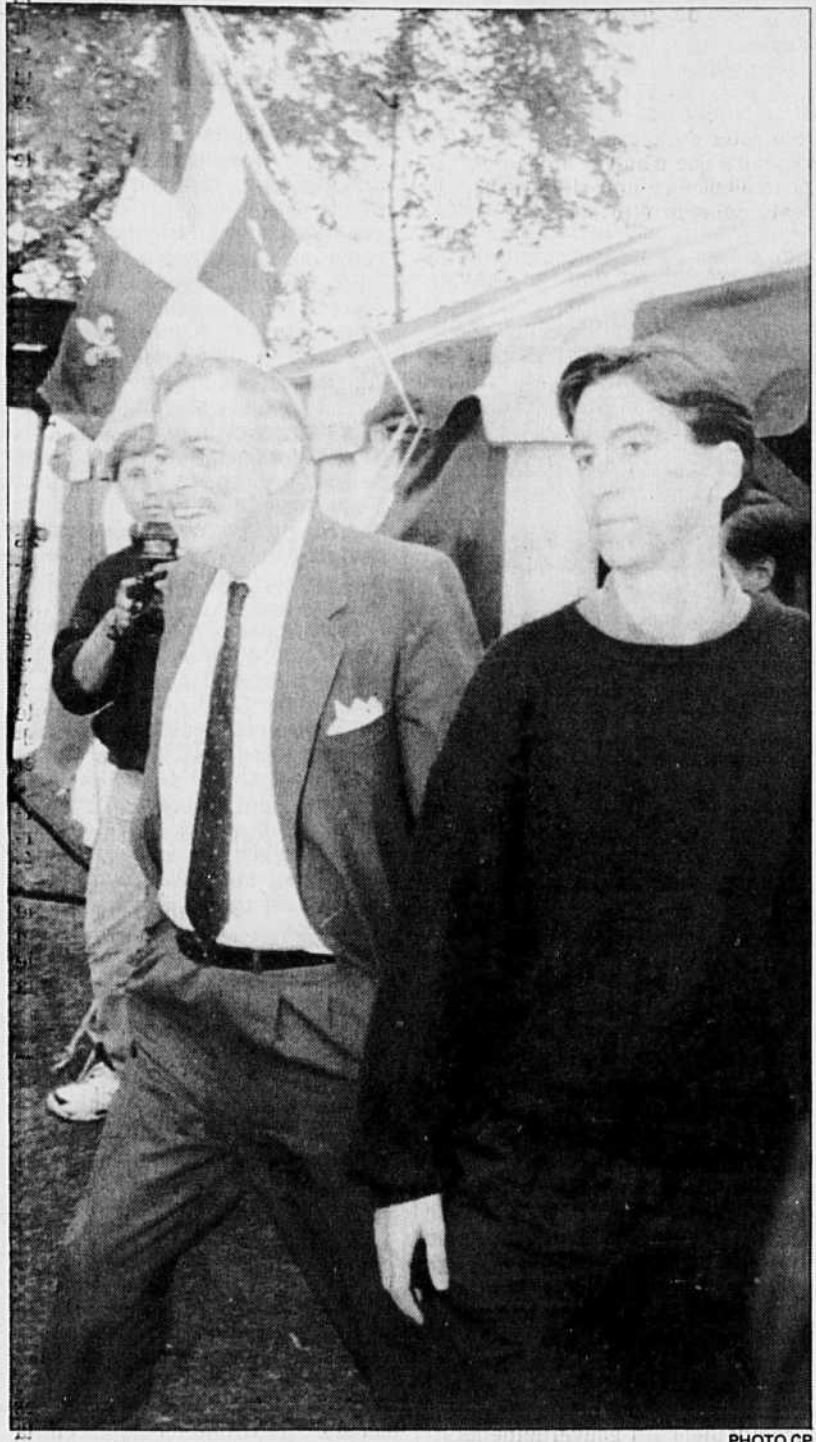


PHOTO CP

## Même combat

Accueilli par Nicolas Girard, le chef du Parti québécois est allé visiter la tente des jeunes souverainistes devant l'Assemblée nationale. Ils font depuis plusieurs jours la vigile pour faire pression sur le gouvernement en faveur du respect de la loi 150, dont les députés ont continué à débattre, hier.

# Le jugement ontarien en faveur des gais a peu de chances d'influencer Ottawa

d'après la Presse canadienne

OTTAWA — Il y a peu de chances que le gouvernement fédéral emboîte le pas à l'Ontario et accorde à son tour le bénéfice de ses avantages sociaux aux conjoints de même sexe de ses propres employés, disent d'influents députés conservateurs.

« Je vois de profondes divergences en perspective entre la législation provinciale, particulièrement en Ontario, à l'heure actuelle, et celle qu'adopterait le gouvernement fédéral », déclarait hier M. Al Johnson, un député de Calgary qui est à la tête du comité « famille » des conservateurs.

Un tribunal ontarien des droits de la personne a statué cette semaine que la province devra élargir son régime de retraite aux survivants de même sexe de ses employés. Le jugement plaçait les couples homosexuels sur le même pied que les couples hétérosexuels aux fins de la définition du statut marital.

Le gouvernement néo-démocrate s'est engagé à modifier des dizaines de lois pour reconnaître aux partenaires de même sexe les mêmes droits que les couples « hétéros » en matière d'adoption, de garde d'enfants, de testament et d'héritage.

Le jugement stipulait aussi que la Loi fédérale de l'impôt sur le revenu devrait être modifiée de façon à ce que ses dispositions sur le régime de retraite traitent de façon identique les couples homosexuels et hétérosexuels.

Plus tôt, cette année, la ministre de la Justice Kim Campbell a proposé aux députés conservateurs de modifier la Loi fédérale sur les droits de la personne pour prévenir toute discrimination à l'endroit des homosexuels. Mais même ces propositions n'auraient pas élargi les prestations aux conjoints de couples de même sexe, a dit M. Johnson.

Le député René Soetens, président du caucus conservateur de l'Ontario,

a prévenu que toute tentative d'amender la Loi de l'impôt sur le revenu pour amener les modalités du régime de retraite en fonction des couples de même sexe se heurtera aux objections d'une « bonne majorité du caucus ontarien ».

Le gouvernement conservateur promet depuis 1986 d'interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

Pourtant, des propositions antérieures de la ministre Campbell ont rencontré une vive opposition au caucus conservateur.

Mme Campbell a indiqué qu'elle étudiera le jugement rendu en Ontario pour en évaluer les implications au niveau fédéral, mais elle a ajouté que les affaires constitutionnelles limiteront vraisemblablement les initiatives législatives d'Ottawa.

Dans une cause présentée entendue en Cour suprême du Canada, le gouvernement fédéral conteste l'octroi d'un congé de deuil à un fonctionnaire homosexuel dont l'ami est décédé.

Guy Tallefer

CONVAINCUE de bénéficier de l'appui majoritaire des Montréalais, l'Administration Doré a décidé de poursuivre sa croisade contre l'affichage érotique — jusqu'à la Cour suprême s'il le faut — estimant que le jugement rendu par la juge Ginette Piché ouvre des brèches qui justifient la Ville de porter sa cause en appel.

Il s'agit du reste pour les autorités municipales d'un enjeu majeur au sujet duquel la présidente du comité exécutif, Léa Cousineau, refuse tout compromis. « Ce règlement, nous y tenons. Il demeure de notre intention de préserver le droit des gens qui ne veulent pas de ces images. »

Responsable du dossier lancé il y a trois ans, et souvent accusée de verser dans le puritanisme, Mme Cousineau estime primordial que la discussion se poursuive devant les tribunaux. « Ce sont ces débats, a-t-elle affirmé à l'hôtel de ville, qui nous permettent d'avoir des lois qui s'adaptent à l'évolution d'une société. »

C'est la bataille réglementaire menée jusqu'en Cour suprême par Montréal et Calgary au début des années 80, a-t-elle noté, qui a poussé le gouvernement Mulroney, en 1985, à modifier le Code criminel pour légiférer contre la sollicitation sur la voie publique. Montréal ne perd donc ni son temps ni son argent, soutient-elle, en interjetant appel.

Rendu mardi dernier, le volumineux jugement invalide le règlement municipal visant à interdire l'affichage de représentations du corps humain devant les « établissements exploitant l'érotisme » — les bars de danseuses nues et les sex shops.

Pour le moment, le règlement continue de s'appliquer, puisque la Ville porte en appel le jugement de la Cour supérieure, qui a été reçu avec



Léa Cousineau

tribunaux de sa décision d'en appeler, mais qu'il faudrait plusieurs semaines additionnelles aux avocats pour rédiger leurs arguments.

Affirmant se fonder sur des analyses et des évaluations », Mme Cousineau a soutenu en conférence de presse qu'il y avait à Montréal « une majorité de citoyens pour qui l'affichage érotique, même lorsqu'il n'est pas pornographique, est associé à une dégradation de la femme. »

Dans son jugement, la juge Piché reconnaît d'ailleurs que le règlement répond à des « préoccupations urgentes et réelles » de la population montréalaise. Mais elle le rejette en dernière analyse parce qu'il contrevient à la liberté d'expression et d'affichage commercial contenue dans la Charte des droits et libertés et parce qu'il empiète sur la juridiction exclusive du gouvernement fédéral en matière de droit criminel — dont relève la question de la moralité publique.

Mme Cousineau croit d'ailleurs que la juge Piché donne au règlement une portée morale excessive que l'administration Doré ne lui prête pas. « Il y a entre elle et nous une différence de vision », a dit Mme Cousineau.

La juge rejette aussi le règlement pour insuffisance de fondement. « En aucun cas, écrit-elle, la Ville n'a fourni de preuve à l'effet qu'un tel type d'affichage ait des effets nocifs sur les gens. Toute la preuve soumise se rattache aux conséquences de la pornographie plutôt que de l'affichage érotique. »

Le règlement a reçu le plein appui du ministre des Affaires municipales et de la Sécurité publique, Claude Ryan, qui a fait modifier par l'Assemblée nationale en 1990 la charte de la Ville de Montréal pour lui permettre d'interdire l'affichage érotique. Interpellé, Québec doit d'ail-

leurs présenter la semaine prochaine sa position dans ce dossier.

À ce titre, la juge Piché admet dans son jugement qu'il est difficile de « tirer la ligne de démarcation entre l'exercice valide par le Parlement de sa compétence en matière de droit criminel et celui d'une province de créer des dispositions et interdictions à l'appui d'un programme législatif valide. » Difficulté qui implique que l'on fasse « des nuances partout », fait valoir la juge, qui laisse entendre que le règlement montréalais aurait peut-être passé le test constitutionnel s'il avait été plus « soigneusement articulé. »

C'est sur ces nuances que l'administration Doré entend se baser pour faire renverser en appel le jugement Piché. « Nous pensons que ces nuances pourraient conduire à une conclusion différente », a avancé Mme Cousineau.

Plusieurs juristes ont soutenu que la Ville aurait pu parvenir plus efficacement à ses objectifs en ayant recours, par exemple, à son pouvoir de réglementation en matière de zonage.

# Québec envoie des renforts diplomatiques à Paris

Michel Dolbec  
de la Presse canadienne

PARIS — Le gouvernement québécois envoie des renforts diplomatiques à Paris. Deux hauts fonctionnaires très respectés et ayant déjà occupé des postes de délégués secondaires dorénavant le délégué général André Dufour, qui estime que Québec « démontre ainsi un intérêt accru pour ses relations directes et privilégiées avec la France et avec la francophonie ».

Un des deux nouveaux venus, M. Denis Gervais, qui a été délégué du Québec à Mexico pendant quatre ans dans les années 80, sera « chargé de mission aux affaires francophones et multilatérales ».

Il s'agit d'un nouveau poste : jusqu'ici, en effet, c'est un conseiller qui se chargeait de ces dossiers. En créant une fonction qui a « du prestige et du panache », le gouverne-

ment québécois cherche à améliorer l'efficacité de son action au sein de la francophonie tout en envoyant, explique-t-on dans l'entourage du délégué, un message clair à ses partenaires francophones.

Véritable numéro deux de la délégation générale, M. Gervais (qui était jusqu'à tout récemment responsable de la Direction générale pour l'Afrique, le Moyen-Orient, l'Amérique latine et les Antilles, au ministère des Affaires internationales à Québec) jouera en quelque sorte le rôle de délégué à la francophonie, une fonction qui avait été créée en 1984 en prévision du premier sommet francophone de 1986 et qui avait ensuite été abolie.

Le nouveau chargé de mission s'occupera aussi des relations multilatérales, notamment avec l'OCDE et l'Unesco.

Le représentant personnel du premier ministre Bourassa au sommet

francophone, M. Ronald Poupart, estime que la création de ce « poste sénior » s'imposait.

« En francophonie comme en multilatéral, il y a de plus en plus de choses qui exigent maintenant un suivi quotidien à Paris, a-t-il expliqué en interview téléphonique. Compte tenu en particulier de l'augmentation du rôle de l'Agence de coopération culturelle et technique, il nous faut sur place un « sénior » qui veillera à maintenir avec l'ACCT et les autres pays représentés au sein de la francophonie des relations suivies et fructueuses. »

M. Poupart a promis que le gouvernement tentera de donner à M. Gervais « le personnel supplémentaire nécessaire ».

L'autre nouveau venu à Paris est M. Pierre Baillargeon, lui aussi un haut fonctionnaire d'expérience, qui agira désormais comme « premier conseiller » (ou conseiller politique),

un des postes clés de la délégation générale.

M. Baillargeon était jusqu'ici l'adjoint de M. Gervais aux ministères des Affaires internationales. Il a par ailleurs occupé, entre 1984 et 1987 à Boston, la charge de délégué du Québec en Nouvelle-Angleterre.

Ces nominations clôturent toute une série de changements dans les principaux services de la délégation générale. Il y a quelques mois, Mme Pierrette Petit a remplacé M. Louis Cournoyer à la tête des services culturels du Québec tandis que M. Gilles Houde succédait à Mme Céline Coulombe à la direction de l'Office de tourisme.

Le poste de directeur des communications, vacant depuis plus de trois ans, n'est toujours pas officiellement comblé cependant. Le chef de cabinet du délégué général, M. Jean-François Normand, assume l'intérim depuis un an.

**Service de PUBLICITÉ 842-9645**

**Université de Montréal**

**Professeur ou professeur de traduction**

Le Département de linguistique et philologie de la Faculté des arts et des sciences cherche un professeur ou une professeure de traduction (thème général et spécialisé).

**Fonctions**

Enseignement aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles; encadrement des étudiants aux cycles supérieurs.

**Exigences**

Doctorat ou équivalent et expérience professionnelle de la traduction et de l'enseignement, recherches et publications.

**Traitement**

Selon la convention collective.

**Entrée en fonction**

Le 1<sup>er</sup> juin 1993.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, avant le 2 novembre 1992, à:

Jean-Claude Gémard, directeur Département de linguistique et philologie Université de Montréal C.P. 6128, succursale A Montréal (Québec), H3C 3J7

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. (0117)

# SUITES DE LA PREMIERE PAGE

## ◆ Vieux clochers

aussi. À l'école il y avait un Frère qui nous faisait faire un grand signe de croix lorsque les pompiers passaient, ce qui avait le don de nous calmer drôlement, tirillés d'inquiétude que nous étions : Et si c'était chez nous ?

Souvenirs de chevaux aussi. La vie de la rue était rythmée en bonne partie par le pas des chevaux. Ce n'est pas qu'on était paresseux, mais c'est fou ce qu'on nous livrait à domicile.

Chaque jour et par tous les temps, la rue appartenait aux courageux chevaliers de la livraison. Cette véritable procession de voitures commençait tôt avec les laitiers : je me souviens surtout de J.J. Joubert et de Guaranteed Pure Milk...

(Ah, que les Anglois sont comiques avec leur manie de souligner la pureté de leurs produits... peut-on penser vendre du lait impur ? Je suis sûr qu'il nous semblerait profondément ridicule de nommer une laiterie : Lait Pur Garanti...)

Ensuite se succédaient les Durivage et autres... La voiture de boulangerie avait notre préférence. Haute en couleur avec son bois vernis et laqué, ses grandes lettres dorées pleines de fioritures, elle vous avait un petit air pimpant de carrosse princier. Quant au parfum de pain frais et de gâteau vanillé, il s'échappait de cet écran pour affoler nos narines point encore blasées...

Qui peut résister aux effluves d'une boulangerie ? Un extra-terrestre ? Ce n'est même pas sûr...

Et puis venait l'impressionnant costaud qui vous découpait au pic à glace un énorme bloc qu'il charriait avec sa grosse pince jusque dans votre glacière...

Puis, par les beaux jours d'été, le maraîcher sur sa charette bourrée de fruits et légumes, dont les prix déclinaient avec les rayons du soleil...

Puis ce personnage étrange, un peu inquietant, le guenilleux ! Ce ramasseux, hirsute et sale, juché comme un vautour sur son amas de vieilleries, nous semblait bien peu catholique, et nous n'étions tranquilles que lorsqu'il s'éloignait, nous ayant soulagés pour quelques sous d'un vieux sommier rouillé ou d'un fantôme de tricycle éreinté...

Puis, pendant les vacances d'été, cette voiture magique, qu'on ne voyait pas encore mais qu'on entendait de loin, car elle était munie d'un sifflet strident, terriblement persistant, et d'autant plus tentateur... la voiture à frites !

Le cauchemar des mères, puisqu'elle avait la détestable habitude de se pointer en milieu d'après-midi, à l'heure où tout gamin de bonne constitution éprouve un petit creux...

Et Montréal l'hiver... quel poème ! À cette époque, Montréal n'avait pas encore imaginé de se prendre pour Atlanta, en faisant semblant que l'hiver n'existe pas. On ne connaissait pas ces infranchissables mares à tous les coins de rues. On ne savait rien de ces vagues immondes qui font de tout péton un valseur téméraire...

On ne soupçonnait pas que de vouloir simplement traverser la rue puisse un jour procurer la sensation d'assister à une régates d'un peu trop près.

Non, le sel, on le réservait pour la cuisine !

Où, Montréal aimait sa neige. On l'entassait tranquillement en énormes bancs le long des rues, et on la gardait propre le plus longtemps possible. À peine dans les côtes et à certains carrefours éparpillait-on un peu de macédoine, tout juste de quoi éviter les dérapages catastrophiques.

Quant aux trottoirs, c'était touchant de voir le préposé puiser dans sa charette et y répandre le sable, du geste auguste du semeur...

Ah, la rue toute blanche de neige durcie, quel terrain de jeu ! D'autant plus que les innombrables chevaux sillonnant la ville laissaient derrière eux de merveilleuses boulettes fumantes qui se hâtaient de geler bientôt dur comme fer. Non, il ne serait venu à l'idée d'aucun petit Montréalais d'ignorer cette manne indispensable pour jouer au hockey.

Aussi est-ce sûrement par reconnaissance qu'on les surnommait alors — aimable métaphore — « pommes de route »...

Il existe au cœur du vieux Notre-Dame de Grâce, tout à côté de

# Les consultations publiques sur le plan d'urbanisme de Montréal sont un échec

Roland-Yves Carignan

LES CONSULTATIONS publiques sur les orientations et les stratégies du plan d'urbanisme de Montréal, déjà peu courues depuis les débuts la semaine dernière, ont même vu les intervenants se désister un à un lors de leur dernière journée.

Seulement trois organismes sur les sept prévus dans l'après-midi de jeudi se sont pointés au rendez-vous, et encore il y en a un qui est arrivé en retard. Ces groupes ont quand même manifesté leur appui au projet, tout en se demandant encore une fois si la Ville a vraiment les moyens financiers pour mettre son plan en application.

Le conseiller municipal Pierre Goyer, régulièrement assis à la table des commissaires, dresse d'ailleurs un constat d'échec de ces consultations. « C'est un échec parce qu'on n'a pas réussi à attirer la participation populaire. Les informations sur le plan n'ont été données qu'en juin, forçant les groupes communautaires ou universitaires, par exemple, à faire la réflexion durant l'été. Or, ces

groupes sont pour la plupart inactifs durant cette période », explique le conseiller du quartier Jean-Talou, qui n'est plus membre du Rassemblement des citoyens de Montréal, au pouvoir.

« Mais il faut aussi dire qu'on ne peut pas refuser un plan comme celui-ci. Je le répète, c'est comme une brioche avec de la cannelle et bien du crémage; il y en a pour tout le monde. On ne peut pas être en désaccord avec des orientations comme celles-là », ajoute-t-il.

Comme d'autres commissaires, il espère donc que les audiences publiques sur les plans directeurs — les ramifications plus précises du plan d'urbanisme dans chacun des arrondissements de la ville — soient plus courues. Ces audiences auront lieu durant le week-end des 12 et 13 septembre.

Lors de la dernière journée d'audiences, le vice-président et directeur général du Vieux-Port de Montréal, Pierre Émond, est venu expliquer qu'il serait souhaitable de réduire au maximum la distance entre la ville et le fleuve, ou à tout le moins

d'aménager cette interface de manière à ce que les citoyens puissent se réapproprier les rives.

« Il faut voir le Vieux-Montréal et éventuellement le Faubourg Québec (projet domiciliaire) comme de vastes quartiers riverains et il faut constamment renforcer cette vision », a dit M. Émond.

Jacques Côté, directeur exécutif des immobilisations au Canadien Pacifique, une entreprise possédant une bonne part des terrains montréalais, s'est dit réticent de voir une piste cyclable aménagée dans les emprises ferroviaires, surtout pour des raisons de sécurité.

Il a cependant ajouté que plusieurs emprises et anciennes cours de triage ne sont plus nécessaires et qu'il serait souhaitable de les réinsérer dans le tissu urbain.

En soirée, la porte-parole de la Chambre de commerce du Montréal-métropolitain, Hélène Bélique, est venue s'ajouter aux voix qui s'interrogent sur les moyens financiers ainsi que sur les priorités du plan d'urbanisme. En tant que présidente du comité de développement urbain et d'habitation de cette Chambre, elle

estime que l'accent devrait être mis sur le développement résidentiel au centre-ville ou en périphérie de celui-ci.

« Un développement résidentiel adéquat dans les secteurs centraux est plus susceptible d'attirer les entreprises de bureaux et les sièges sociaux, dit-elle, en faisant augmenter proportionnellement la qualité de vie, que de tenter d'attirer directement ces compagnies dans les édifices actuellement vides du centre-ville. Par contre, si on n'a aucune priorité dans le développement, et qu'on tente de tout faire en même temps, on risque de créer l'effet inverse et d'accroître l'étalement urbain. »

Le rapport de la Commission d'étude sur les orientations et les stratégies du plan d'urbanisme sera adopté en assemblée publique le jeudi 29 octobre. Dans la semaine précédente, tous les rapports concernant les plans directeurs des arrondissements seront aussi adoptés. Le processus se terminera par l'adoption finale du plan par le conseil municipal, le 21 décembre.

# CIEL mise sur l'émission du matin

Pascal Pontoreau

C'EST avec quelques jours d'avance — enregistrement oblige — que les équipes de réalisation de la radio CIEL-FM ont commencé à préparer les émissions de la nouvelle grille horaire. Dès le 8 septembre, vous pourrez synthoniser sur le 98.5 MF une programmation modifiée qui demeure fidèle au mandat de la station.

CIEL s'attache particulièrement à diffuser de la musique francophone (50 % de la programmation touche la musique québécoise). « Nous essayons d'offrir de la musique et des propos intelligents. Pas intello, c'est péjoratif. Intelligent ! », dit Micheline Ricard, la directrice de la programmation, n'hésite pas une seconde en défendant le mandat de la radio qui touche, selon les enquêtes BBM, environ 350 000 auditeurs âgés entre 30 et 50 ans, plutôt scolarisés et évidemment francophones.

Pour la rentrée, trois nouveautés. D'une part, Jean-Pierre Coallier, directeur de la station, n'animera plus l'émission du matin. Il laisse la place à une équipe de choc composée de Lise Bissonnette, Serge Turgeon, Yves Blais, Gilles Sénécal et Micheline Ricard. Ce réveil radiophonique devrait damer le pion à tous les autres par la qualité de son information.

D'autre part, Jean-Pierre Coallier ne raccroche pas ses patins puisqu'il prendra les ondes de midi à 14 h, pour animer CIEL est à vous qui permettra à tous les auditeurs de faire des demandes musicales spécifiques.

Enfin, l'animatrice des Montréalités de Télé-Métropole, Nicole Simard, se chargera du retour à la maison de 14 h à 18 h, joignant l'actualité aux nouveautés culturelles... et toujours en musique.

# Nouveau directeur général à la CECM

— La Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) a annoncé hier la nomination de M. Yves Archambault à titre de directeur général.

M. Archambault était jusqu'à ce jour directeur général de la Commission scolaire de Saint-Jérôme.

Le nouveau directeur général entrera en fonction le 26 septembre prochain.

# La Cour supérieure déboute les commerçants de l'avenue du Parc

Roland-Yves Carignan

LA JUGE Nicole Bénard, de la Cour supérieure du Québec, a refusé hier d'émettre l'injonction provisoire que demandaient les opposants à la voie réservée aux autobus de l'avenue du Parc, à Montréal.

Les autobus circuleront donc sur la nouvelle voie dès mardi matin, à 6 h 30 comme prévu.

Un autre volet du projet sera malgré tout absent lors de cette inauguration : le stationnement à angle sur les rues adjacentes, Jeanne-Mance et Hutchison, qui ne sera pas implanté tel que prévu, pour des raisons de sécurité semble-t-il.

Mais pour le reste, « tout sera prêt mardi matin, et nous allons regarder de très près l'évolution de la circulation sur cette artère. Si des modifications s'imposent, nous n'hésiterons pas à le faire », a affirmé l'attaché de presse de la STCUM, Jean Savard, immédiatement après que la juge ait refusé l'injonction, vers 20 h 30 hier soir, après une longue journée d'audiences.

L'avocat des opposants, la plupart commerçants de l'avenue du Parc, a pour sa part rappelé qu'une autre de-

mande en injonction, qui n'est pas provisoire celle-là, a aussi été déposée. La date des audiences sera fixée la semaine prochaine. « On a vu (hier) que l'adoption des règlements municipaux permettant la voie réservée revêt un caractère assez flou et nous aurons sûrement l'occasion d'y revenir », a expliqué Me Jérôme Choquette, qui dit qu'il surveillera lui aussi le fonctionnement de la voie réservée.

Hier, en plus de mettre en doute l'adoption du règlement, Me Choquette a surtout plaidé l'aspect non sécuritaire du projet qui pourrait, selon lui, entraîner une confusion dans la signalisation — ce que les avocats de la Ville et de la STCUM ont réfuté. Il a aussi abordé la question des torts pécuniaires qui pourrait être causés aux commerçants.

Mais la juge Bénard a tranché. Le projet « n'est pas source de danger et ne cause pas préjudice tel aux commerçants qu'il faille une injonction », a-t-elle décidé. De toutes façons, « la situation ne revêt pas un caractère d'urgence », une condition essentielle à la délivrance d'une injonction provisoire.

La circulation sur l'avenue du

Parc sera donc substantiellement modifiée au retour du long week-end, entre Mont-Royal et Van Horne. La chaussée sera découpée en cinq voies, au lieu des six actuelles : deux de stationnement, deux de circulation vers le nord et une seule vers le sud, sauf aux heures de pointe du matin et du soir. Durant ces heures, une voie de stationnement sera utilisée exclusivement par les autobus et taxis. À la pointe du matin, il y aura deux voies de circulation vers le sud et une vers le nord.

Le conseiller responsable du dossier, André Lavallée, a par ailleurs annoncé que l'idée du stationnement à angle avait été mise en veilleuse. « Je recommanderai mercredi prochain au Conseil exécutif de la Ville de surseoir à ce projet. Il est certain qu'on ne mettra pas en place mardi ce qu'on pourrait décider de défaire le lendemain », a expliqué le conseiller municipal, qui ajoute qu'un comité de suivi sera créé pour informer les résidents du projet et discuter des modifications à y apporter.

Des « R-Bus » circuleront aussi dès mardi matin sur les voies réservées du chemin de la Côte-des-Neiges et du boulevard René-Lévesque.

lier lieu si faux qu'il est évident que cet acteur s'est contenté d'aller toucher là un cachet.

Autre retour au FFM 92 pour un autre des cinéastes primés en 1989. Retour plus remarquable, celui-là, de la part du réalisateur Hiroshi Teshigahara qui, à 65 ans, poursuit avec la plus appliquée des élégances son histoire sur les grands maîtres de l'art du thé au XVII<sup>e</sup> siècle japonais. Avec *Rikyū*, qui avait obtenu le prix de la contribution artistique il y a trois ans, Teshigahara effectuait un retour au cinéma après 10 ans de silence. Avec *La princesse Goh*, présenté hier en compétition, il nous ramène où nous en étions à la fin de *Rikyū*, le suicide mystérieux de Rikyū ouvrant la succession à ce poste éminent où la fabrication du thé est l'un des beaux-arts de l'époque.

Chez Teshigahara, le raffinement du sujet appelle le raffinement du récit, et de la façon de le filmer. Il faut être très disponible à ces lenteurs, ces largeurs de plans, ce jeu retenu et intense. Mais le cinéma de Teshigahara, contrairement à celui d'un Kurosawa (*Ran*), et évidemment celui de la grande époque des années 60, n'a plus de force autre que la simple beauté de ces images, de ces cerisiers fleuris, de ces neiges pures, ces cérémonies, et tout y apparaît finalement comme dans un musée, figé, définitif, immobile. Un art mort. Un cinéma de porcelaine. Un très vieux cinéma.

Le jury voudra peut-être distinguer Teshigahara, qui livre ici le second volet d'une oeuvre imposante. En 89, le cinéaste japonais n'avait eu qu'un prix de consolation. S'il est sensible à ce genre de travail minutieux et éminemment respectable (mais très ennuyant, pour ma part), le jury considérera *La princesse Goh* pour le Grand prix 92. C'est lundi midi que l'on sera fixé, et que le palmarès sera connu.

Pour l'instant, la presse et le jury ont visionné 16 des 20 films en compétition (il reste à voir aujourd'hui le film portugais d'Antonio Campos et celui de Miklos Jancso, et demain deux films américains), et si l'on

tente de faire des prédictions, pour ma part, à moins de surprises ce week-end, j'aligne dans un mince peloton de tête les films de Eliseo Subiela (*Le côté sombre du coeur*) et de Christine Pascal (*Le petit prince a dit*), en misant que ce sera un de ces deux-là qui aura le Grand prix du festival. Mais il y a aussi le *Sofie*, de Liv Ullmann, et le *Teshigahara*, que le jury pourrait avoir retenus pour la grande récompense. Et s'il y a de l'audace dans l'air, on pensera peut-être à *Chain of desire*, de Temistocles Lopez, seul film où parfois, entre deux balourdises et trois maladroises, le cinéma apparaît comme actuel, rajoué.

Chez les comédiennes, la jeune Marie Kleiber, de *Le petit prince a dit*, ou Karen-Lise Myrner qui joue *Sofie* sont à mon avis les plus remarquables, et chez les hommes ce sont Richard Berry et Erland Josephson pour ces mêmes deux films de Pascal et d'Ullmann.

Dernières impressions d'un festival ? Un calme inhabituel. Aucune controverse. Tout le monde dans le rang. Mais je connais maintenant les sièges bancaux à éviter dans le vieux cinéma Impérial. Le fin frotement métallique de la toile peinte qui se lève avant chaque film. Richard Berry qui a complètement et lentement arraché l'étiquette de sa petite bouteille d'Evian durant la conférence de presse de *Le petit prince a dit*. Oli et Ana qui volent au-dessus de Montevideo dans *Le côté sombre du coeur*. Anémone qui crie la recette des bananes flambées. Des images, ici et là, impossibles à relier. Une vraie fête. Le cinéma a 100 ans. C'est vrai qu'il est vieux.

◆ Le débat

expert, en sachant qu'il aura fallu 15 ans à un Richard Nixon pour retrouver sa virginité et 15 jours à peine pour que la presse la redonne à Claude Morin.

Les accusations de trahison et d'hypocrisie ont fusé depuis le rappel de l'Assemblée nationale jeudi pour modifier la loi 150.

Elles ont suivi des interventions de députés qui réclamaient un débat sérieux.

« Il faut avoir le respect des gens du « oui » autant que de ceux du « non » et avoir un minimum de décence dans les propos que nous allons tenir et un minimum d'honnêteté intellectuelle », a soutenu M. Côté avant de s'en prendre aux Bouchard et Morin.

La veille, au cours du débat nocturne, le député libéral de Louis-Hébert, Réjean Doyon, avait jugé opportun de souligner la nécessité de tenir des propos corrects.

« Nous n'avons pas besoin d'invectives, disait-il, nous n'avons pas d'injure pour faire valoir notre point de vue, parce que les arguments logiques et rationnels auxquels nous allons faire appel sont suffisamment convaincants. »

Cela n'a pas empêché un autre li-

beral, Jean-Pierre Bélisle, de dire que le chef péquiste « est prêt à vendre son âme au démon pour gagner le référendum ».

Quant au député péquiste du Lac-Saint-Jean, Jacques Brassard, il a accusé le premier ministre Robert Bourassa de s'être livré « à des opérations pour le moins dégradantes de manipulation par pure hypocrisie, par duplicité ».

La ministre de l'Énergie, Mines et Ressources, Lise Bacon, a elle aussi demandé un débat « où la surenchère verbale des dernières semaines à laquelle s'adonnent des membres de l'opposition » sera évacuée, avant d'accuser les péquistes de faire de la démagogie.

« Il serait souhaitable que le souci de la rigueur, de l'honnêteté intellectuelle soit contagieux et que l'opposition en soit aussi atteinte, a-t-elle déclaré, puisque la population québécoise veut que le débat soit autre chose qu'un tir d'artillerie de la part du clan du « non » ».

Pour le député péquiste Michel Bourdon qui s'est levé en Chambre, hier, immédiatement après le ministre Côté, les propos entendus « sont du niveau d'une taverne, quand des Québécois de toute allégeance discutent après avoir bu cinq à six grosses bières ».

« Le ministre nous a distribué, a soutenu M. Bourdon, une pluie d'injures à la façon d'un Maurice Duplessis. »

◆ Question

Les plans des trois chefs restent pour le moment vagues ou modestes. M. Mulroney ne prévoit donner aucun discours avant mardi et ses plans pour les jours suivants sont inconnus.

Quant à M. Chrétien, il est en Maurice pour le week-end et doit être de retour à Ottawa mardi. Il compte rester en Chambre toute la semaine.

Son premier discours à l'extérieur de la Chambre devrait avoir lieu samedi prochain à Vancouver alors que son caucus et la section de la Colombie-Britannique du Parti libéral du Canada seront réunis pour deux jours.

Quant à Mme McLaughlin, elle était déjà sur la route hier alors qu'elle participait à un débat sur les ondes de Radio-Québec, dans le cadre de l'émission *Droit de parole*.

## LE DEVOIR

**Renseignements..... (514) 844-3361**

**Administration..... (514) 844-3361**

**Rédaction..... (514) 842-9628**

**Annonces classées..... (514) 286-1200**

**Publicité..... (514) 842-9645**  
numéro sans frais..... 1-800-363-0305

**Abonnements**  
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.

Montréal..... (514) 844-5738  
Extérieur (sans frais)..... 1-800-463-7599

**Service à la clientèle**  
**LE DEVOIR**  
211, St-Sacrement,  
Montréal QC H2Y 1X1

**LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30**

## CARTES D'AFFAIRES



**ROBIC**

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES  
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

55 St-Jacques, Montréal, Québec, H2Y 3K2  
Fax (514) 845-7874 Tél.: (514) 98 R-9 B-1 C

La maîtrise des intangibles

**5 septembre**  
par la PC et l'AP

1990: le pont Mercier est enfin rouvert à la circulation après 56 jours de fermeture, pendant lesquels les habitués de ce pont devaient contourner la réserve de Kahnawake pour emprunter le pont Champlain.  
1987: des avions israéliens attaquent des bases de fedayin palestiniens près de Saïda : 41 morts, 60 blessés.



**Montréal sourit aux touristes. Dites-leur Bonjour!**

Gouvernement du Québec  
Ministère du Tourisme

# CULTURE ET SOCIÉTÉ

## Bonne intention mais film raté

**Sur la terre comme au ciel**

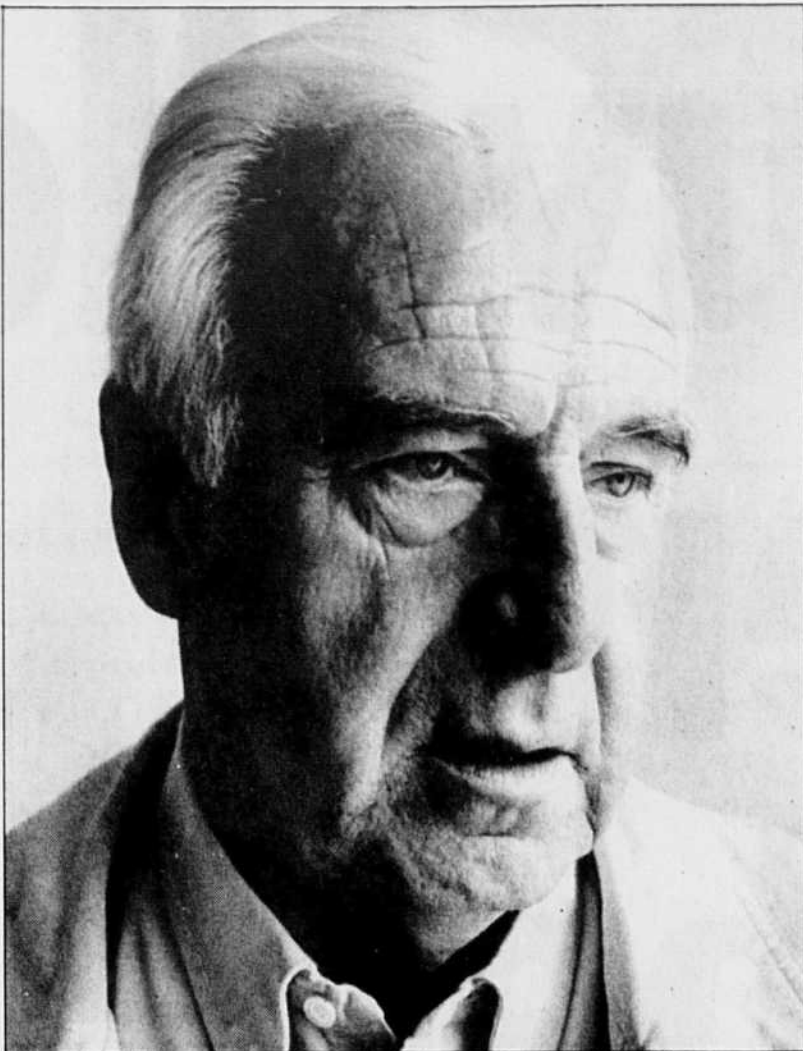
Marion Hansel, Belgique. Samedi, Parisien 6, 11h20. Dimanche, Parisien 6, 21h40. 80 min.

**Odile Tremblay**

LES MEILLEURES intentions ne font pas toujours les bons films, les bonnes idées non plus. En témoigne ce film raté de Marion Hansel, qui explorait au départ un thème assez rigolo, du type anticipation, contre-utopie et catastrophe-fiction. Un thème susceptible d'inspirer plus particulièrement une femme : celui de la révolte des foetus. Il fallait y penser. Et pourquoi ne pas imaginer que les foetus, mécontents de la façon dont les humains mènent le monde, décident de ne pas naître afin de mettre un terme à une farce qu'ils jugent sinistre ?

Sur la terre comme au ciel met en scène une journaliste de télé toute heureuse d'attendre un enfant. C'était sans compter sur la conjuration des foetus qui se concertent donc pour éteindre la race. Ils en avertissent télépathiquement les mères qui s'affolent. Certaines se tuent, les autres passent pour folles aux yeux du corps médical. Quant à la journaliste, elle fait enquête, s'affole devant le nombre de grossesses tardives, alerte le public.

Cela aurait pu être inquiétant, insolite. C'est interprété avec un amateurisme désolant. Le scénario accumule les clichés et on ne sort pas de la morale écolo et nouvel âge de premier degré. Ajoutez une mise en scène sans imagination, des répliques creuses, des images ternes. Sur la terre comme au ciel est un film de débutante réalisé par une réalisatrice qui ne l'est pourtant pas (on doit notamment à Marion Hansel *Les noces barbares*). Le film s'enlise dans la facilité et perd toute crédibilité à ce traitement sans rigueur.



Avec *Le cœur en hiver*, Claude Sautet explore le mal-être d'une certaine condition masculine et met à jour son impuissance. Ce film sombre du cinéaste de *Vincent, François, Paul et les autres* se révèle aussi son plus abouti. Comme une descente en profondeur.

## Sautet en eau trouble

**Odile Tremblay**

C'EST sans doute le meilleur film de Sautet, et paradoxalement son plus sombre. Comme si après *Garçon* et *Quelques jours avec moi*, il avait eu envie de laisser tomber le bavardage, pour descendre en eaux troubles dans une sorte de silence. Soudain, rien de cliché, rien de gentil mais des émotions portées par un air de Ravel, par le regard inquiet de Daniel Auteuil, par une fausse note brisant tout à coup le jeu parfait d'Emmanuelle Béart. La comédienne a appris le violon durant deux ans pour mieux incarner cette virtuose hypersensible, en quittant le terrain de la frime. Le film y gagne un accent de vérité.

Un cœur en hiver, douzième long métrage du réalisateur de *Vincent, François, Paul et les autres*, nous entraîne dans une zone obscure où les sentiments sont niés, avortés. Il y est question d'un personnage sous globe, imperméable à son monde émotif. Daniel Auteuil sera cet homme coupé de lui-même, qui joue avec les sentiments d'une femme comme un chat s'amuse d'une souris.

Le film se double d'un hommage à la musique de Ravel. Claude Sautet est un grand mélomane qui traduisait cette passion à l'écran pour la première fois de sa vie. Échouer dans cette tentative aurait rendu, dit-il, très chagrin et honteux.

En France, Claude Sautet est devenu au fil d'une carrière qui débutait en 55 avec *Bonjour sourire* le cinéaste d'une certaine bourgeoisie. « On parle de ce qu'on connaît. Moi, c'est le Quartier Latin, la banlieue de Paris. Que voulez-vous ? L'exotisme m'angoisse », avoue-t-il dans une pirotechnie. Il a été celui qui su servir le talent et la beauté inquiète de Romy Schneider dans *Les choses de la vie* entre autres. Aujourd'hui Béart le remplace un peu. Il coiffe ses actrices de lourds chignons, dépoille leur

visage, les empêche de se cacher derrière leur chevelure, exigent avec elles, comme avec lui-même.

Il manifeste une urbanité, une sincérité très rares dans ces marathons d'entrevues. Claude Sautet fait le vide avant de parler. On dirait que le cinéaste de 68 ans découvre son film en même temps que la journaliste, se concentrant pour mieux traduire des impressions fugitives qu'il avoue mal saisir de son propre côté. Il se dit à mille lieues d'un cinéma intellectuel, guidé par une sorte d'instinct musical qui lui dicte ses instruments, son tempo.

Son film raconte un triangle émotif. Au centre : Camille, une jeune violoniste virtuose interprétée par Emmanuelle Béart. Elle est éprise de Maxime (André Dussohier), qui découvre le grand amour à ses côtés. Mais le meilleur ami de ce dernier joué par Daniel Auteuil, luthier comme lui, prend ombrage de leur passion, joue à séduire la belle, par sadisme ? par inconscience ? Il y a du Méphisto en lui.

Sautet se sent quelque parenté avec le personnage interprété par Daniel Auteuil, qui lui aussi réagit sans trop se comprendre. La condition masculine étant ce qu'elle est, mal définie, en attente d'une remise en question collective, elle se traduit souvent par un recul, une peur. « La peur de ne pas être à la hauteur de la pulsion féminine. Or, cette impuissance humilie la femme en bout de ligne ».

« Aujourd'hui, les hommes sont déstabilisés par l'évolution sociale de la femme. Vulnérables, ils se sont souvent repliés dans leur travail. Le machisme constitue leur meilleure défense ».

Sautet s'est donné le défi de montrer les choses qui ne se montrent pas, comme l'ambiguïté de l'amitié

masculine par exemple. « Or, ce genre de film intimiste, porté par le sous-entendu, est difficile à réaliser. Plus un scénario s'épure, plus les rapports se trouvent en état de tension sur un plateau. Ici, l'équipe devait faire preuve d'une énorme discipline, ne jamais dévier de l'émotion, car elle sautait sans filet. Dussohier avait le rôle le plus ingrat. En amoureux trahi par son meilleur ami, il lui fallait montrer une générosité qui ne soit ni inconsciente ni sottise. Seul un comédien aussi fort pouvait y parvenir ».

Ces dernières années, les meilleurs films français sont venus interroger le travail de l'artiste, cette alchimie entre émotions et couleurs, et sons. On pense au *Van Gogh*, de Pialat, à *Tous les matins du monde*, de Corneau, à *La belle Noiseuse*, de Rivette. Claude Sautet aborde ce même thème. « Peut-être qu'en cette fin de siècle où toutes les valeurs dégringolent, l'art devient un recours contre l'impuissance ». En même temps, Sautet a voulu montrer aux jeunes qui se rêvent musiciens vettes la part de travail énorme dissimulée par les feux de la gloire. « Derrière tout artiste se cache un artisan, un tâcheur. Et en corollaire, chaque métier peut devenir un art », conclut-il.

POUR OBTENIR DES CANDIDAT(E)S DE QUALITÉ UTILISEZ LES CARRIÈRES ET PROFESSIONS DU DEVOIR 842-9645



FESTIVAL DES FILMS DU MONDE

## Tous les degrés d'un humour noir sans complaisance

### Beware of the Holy whore

De Rainer Werner Fassbinder. Présenté aujourd'hui à 13h50 au Parisien 7 et le 7 septembre à 11h00 au Parisien 7. En v.o. avec s.-t. anglais.

**Alain Charbonneau**

TOUJOURS aussi décapant de voir un film de Fassbinder. Qu'il porte sur l'homosexualité (*Querelle*, *Droit du plus fort*) ou sur l'Allemagne nazie ou postnazie (*Lili Marleen*, *Lola*), le regard du célèbre cinéaste allemand reste toujours empreint d'une ironie acide, d'un cynisme d'une froide lucidité, d'un humour noir qui glisse sans complaisance du premier au second degré, et du second au troisième. *Beware of the Holy Whore*, auquel le FFM a eu la bonne idée de consacrer l'une de ses séances spéciales, ne fait pas bande à part. Réalisé en 1970, ce huitième film d'une œuvre qui en comporte plus de 40, fuit de façon très brechtienne avec le sabotage amusé des conventions du genre et annonce déjà la vague des mélodrames distanciés auxquels le nom de Fassbinder sera associé au cours des années suivantes.

« *Beware of the Holy Whore* » est un état des choses qui ne se prend pas au sérieux. En attendant l'arrivée du réalisateur, une équipe de tournage et quelques comédiens broient du noir et trompent l'ennui

en s'abreuvant de gin dans un hôtel quatre étoiles de la côte. Fantômes fatigués de l'existence, parmi lesquels on reconnaît Fassbinder lui-même et Eddie Constantine, alias Lemmy Caution. Tous jouent un jeu, mais personne ne sait lequel. Conversations sans objets, dialogues sans répliques, regards qui se croisent et se recroisent : on a l'impression d'assister à une comédie humaine en modèle réduit.

Arrive le réalisateur, qui doit faire face aux problèmes d'argent, à l'apathie générale, aux difficultés de tournage, aux objections de ses comédiens qui n'aiment pas leur rôle, veulent modifier ceci, changer cela. Autant d'emmerdes qui formeront peu à peu le sujet de son film, la « Sainte putain ».

Inutile d'en raconter davantage, car comme c'est souvent le cas chez Fassbinder, c'est moins l'action qui



Francesco Nuti

### Donne con le gonno

De Francesco Nuti. Présenté le 7 septembre à 17h00 au Parisien 7.

COMÉDIE italienne au carré, assez mal foutue dans l'ensemble, mais qui a tout de même décroché une flopée de rires complices hier soir, et avec raison. Humoriste dans l'âme, son réalisateur et acteur principal, Francesco Nuti, joue les objecteurs de conscience et prend la défense du mâle italien, macho, possessif, rétrograde, égaré dans une époque moderne à laquelle il ne colle qu'à moitié. Le héros qu'il incarne, Renzo Calabrese, est traduit en justice pour avoir séquestré pendant plusieurs jours la femme qu'il aime et qui le menaçait de divorcer (Carole Bouquet, là encore trop belle pour lui).

La couronne réclame la peine maximale pour ce représentant attardé d'une espèce en voie de disparition. Mais la défense retrace étape par étape la vie de son client, une vie qui ne fut pas toujours un long fleuve tranquille, et pour en justifier la conduite, démontre par A plus B que lui, comme bien d'autres hommes de sa génération, est en fait la victime des changements profonds dont la société italienne a été le théâtre au cours des trois dernières décennies.

Après tout, est-ce la faute de son client si la femme est sortie de sa cuisine sans crier gare, a envahi le marché du travail et s'est mise à parler indépendance et équité salariale ?

Nuti exploite évidemment à fond toutes les ressources comiques de cet argument sociologique. Son couple naît, vit et meurt selon les lois implacables des époques qu'il traverse : le vent de libération des années 60, l'effervescence socialiste

des années 70, le retour aux valeurs des années 80 et le mode de vie de la nouvelle-nouvelle petite-petite bourgeoisie des années 90.

Si la première moitié du film moule assez finement l'histoire de Renzo et de sa femme sur celle de l'Italie, la seconde partie se paye en revanche quelques entorses à l'ordre chronologique des événements. À l'attention expresse des hommes qui vivent mal l'émancipation de leur moitié, douce ou non.

### Parenti Serpenti

De Mario Monicelli. Présenté aujourd'hui à 20h00 au Parisien 4, le 6 septembre à 14h00 au Parisien 4 et le 7 septembre à 20h30 au Cinéma Impérial.

AUTRE PETITE comédie italienne au carré, d'un vieux routier du genre cette fois, Mario Monicelli ( Mes chers amis, Pourvu que ce soit une fille ), Parenti Serpenti est, son titre nous l'indique, un joli noeud de vipères où le miel des uns fait souvent le fiel des autres.

En son centre, la famille des Colapietro, réunie un soir de réveillon dans la maison des vieux parents : le grand-père sénile, la grand-mère dévouée, l'oncle aux hommes et l'oncle aux femmes, le fonctionnaire démocrate chrétien, l'amateur de foot, l'infertile, la mère amère et la chatte qui joue au grand dame.

Véritable digest de la société italienne actuelle, tout ce beau monde s'échange cadeaux et colporte les uns sur les autres on-dit, médisances et potins, le tout sans méchanceté, toujours dans les limites de la bienséance. On boit, on mange, on s'amuse ferme, jusqu'à ce que la grand-mère annonce leur intention, à elle et à son mari, d'emménager chez l'un ou l'autre de ses enfants : à eux de décider lequel. Cela ne fait évidemment l'affaire de personne, le ton monte entre les enfants, les couteaux volent de plus en plus bas, on se crache ses quatre vérités à la figure. Heureusement, il y a des cadeaux empoisonnés qui régissent proprement les différends les plus graves...

Amusant, divertissant, ce clin d'oeil à l'Italie catholique et petite-bourgeoise reste en deça de ce qu'on recherche dans un festival.

## La malédiction d'une quatrième fille

### Virginia

Srdjan Karanovic, Yougoslavie, 101 minutes. Sous-titres français. Aujourd'hui à 13h10 et à 19h40 au Parisien 2; le 7 septembre à 15h00 au Parisien 7.

**Francine Laurendeau**

À LA FIN Du siècle dernier, dans cette région de la Yougoslavie, une mère qui n'est bonne qu'à enfanter des filles est une malédiction pour son mari. Si bien que lorsque naît sa quatrième fille, le paysan est sur le point de la tuer lorsque s'élève un vent inattendu. Cela doit être un signe du bon Saint Georges, se dit l'homme : je dois épargner ce bébé. Et il rengaine son arme. Mais cette enfant sera élevée en garçon et devra jouer ce rôle devant tous.

Durement dressée par son père, jalouse par ses sœurs qui doivent la servir tout en connaissant son secret, la fillette devenue adolescente est condamnée à la solitude. Elle envie la libre sensualité de sa sœur aînée. La mère est de nouveau enceinte. La sécheresse est telle que la famille en est réduite à manger l'écorce des arbres. Les paysans, un à un, s'embarquent vers l'Amérique, la côte adriatique n'est pas loin. Heureusement qu'une amitié se transformera en amour et sauvera le faux garçon qui osera revendiquer sa féminité.

Depuis longtemps déjà, le cinéma yougoslave (mais a-t-on encore le droit d'employer ce mot ?) nous offre une production généralement d'une bonne qualité technique représentée par des films relativement modernes et plus libres que

ceux de l'URSS de l'avant-perestroïka. C'est de ce pays que sont venus Dusan Makavejev (*L'Homme n'est pas un oiseau*) et Emir Kusturica (*Papa est en voyage d'affaires*), pour ne citer que ces deux extrêmes.

Les habitués du Festival des Films du monde connaissent Srdjan Karanovic dont *Un film sans nom* et *Mi-figue mi-raisin* étaient présentés en compétition dans les années quatre-vingt. Outre ses longs métrages de fiction, il a tourné quelque soixante-dix documentaires pour la télévision. Et on retrouve certainement cette touche du documentariste dans *Virginia*, un film où l'on sent que le souci de l'authenticité de la reconstitution a dû être de tous les instants.

On se dit que chaque costume paysan, chaque cueille de bois, chaque maison, chaque rituel des prières ou des pleureuses, chaque mesure de la musique exécutée par des instruments primitifs, enfin on se dit que le moindre détail a été scrupuleusement vérifié par des spécialistes. Ce n'est pas pour rien que des noms d'ethnologues figurent au générique.

Admirablement tourné dans des paysages vastes et dépouillés, le film est beau visuellement. Mais la touche du documentariste et la rigueur du technicien ne suffisent pas. Pour vraiment entrer dans cette histoire accablante, pour s'attacher à ses personnages austères et pour être touché par l'injuste et tragique destin de ces êtres dont le seul tort est d'être nés femmes, la touche du documentariste et la rigueur du technicien ne suffisent pas. En d'autres termes, *Virginia* manque de souffle, de rythme, d'inspiration, bref, d'émotion.

## DON DE 30 000 \$ DE CELANESE CANADA



M. Pierre Pétaudeau, président de la campagne de souscription de la Fondation Hôtel-Dieu de Montréal est très heureux de recevoir de M. Alban W. Schuele, président de Célane Canada, un chèque de 30 000 \$. Ce don est fait dans le cadre de la campagne de souscription de 8,5 millions \$ de la Fondation Hôtel-Dieu de Montréal pour procéder au réaménagement du centre de recherche et faire l'acquisition d'équipements de haute technologie. À la gauche de la photo, on reconnaît M. Pierre Laurin, vice-président et directeur général, Merrill Lynch Canada Inc., et président du comité de dons exemplaires de la Fondation Hôtel-Dieu de Montréal.

# PORTUGAL

## TOURNE VERS LE SOLEIL!

**AVION ET AUTO 757 \$\***  
 7 jours/757 \$\* à 913 \$\*/1er oct. 92 - 27 fév. 93 (sauf 11 déc. - 25 déc.)  
 Montréal/Lisbonne/Montréal  
 Voiture 7 jours\*\* - Aparthôtel (1 nuit)  
 Voiture 7 jours additionnels: oct. 122 \$\*\* nov. - fév. 74 \$\*\*

**SUPER OFFRE 1036 \$\***  
 14 jours/1036 \$\* à 1285 \$\*/1er oct. - 27 fév. (sauf 11 déc.-25 déc.)  
 Montréal/Lisbonne/Montréal - Voiture 13 jours\*\*  
 Hôtels (Estoril 5 nuits/Algarve 7 nuits/Lisbonne 1 nuit)

**LONGS SÉJOURS-ALGARVE 1072 \$\***  
 4 semaines/novembre 92 - mars 93  
 Studio, Club Praia da Rocha (27 nuits)  
 Montréal/Lisbonne/Faro/Lisbonne/Montréal  
 (Départ le samedi + 50 \$)

\*Prix par pers. occ. double, selon date de départ. Toutes taxes incluses.  
 \*\*Voitures avec km illimités, assurance, exonération de dommages pour collision.

AIR PORTUGAL *Glacis*

Permis du Québec et de l'Ontario

# **La nouvelle entente Québec- Canada, encore meilleure que celle du lac Meech.**

**Jugez-en par vous-même...**

Depuis que les premiers ministres provinciaux et fédéral se sont entendus sur un nouvel accord constitutionnel, les débats vont bon train.

Il s'en trouve encore pour dire que «le Québec s'est fait avoir» ou que «le Québec va devenir une province comme les autres, avec moins de pouvoirs». Mais la vérité, c'est que cette nouvelle entente marque un progrès réel pour le Québec. La vérité, c'est que le Québec n'a jamais été en aussi bonne posture. La vérité, c'est que cette nouvelle entente est encore meilleure que celle du lac Meech.

### Une entente qui reprend les éléments fondamentaux de Meech...

#### **Le Québec, une société distincte**

Comme dans l'entente du lac Meech, le Québec est reconnu comme une société distincte et unique au sein du Canada. Et à ce titre, le gouvernement du Québec aura désormais le rôle de protéger et de promouvoir cette société distincte. *Et ce sera dans la Constitution canadienne.*

#### **Le Québec et le droit de retrait**

Le Québec pourra dorénavant se retirer de tout nouveau programme fédéral cofinancé par les provinces et obtenir la compensation financière qui lui revient. *Et ce sera dans la Constitution canadienne.*

#### **Le Québec et l'immigration**

Le Québec devient responsable de la sélection et de l'intégration linguistique, culturelle, sociale et économique des immigrants sur son territoire. *Et ce sera dans la Constitution canadienne.*

#### **Le Québec et la Cour suprême**

Aucun changement ne pourra être effectué à la Cour suprême du Canada sans le consentement du Québec (droit de veto) quant à son existence, à ses pouvoirs et à la présence garantie de 3 juges québécois sur 9 (33 %). *Et ce sera dans la Constitution canadienne.*

#### **Le Québec et la Chambre des communes, le Sénat et la Cour suprême**

Le Québec aura un droit de veto sur toute nouvelle modification de ces trois institutions centrales. *Et ce sera dans la Constitution canadienne.*

#### **Le Québec et les pouvoirs de l'Assemblée nationale**

Le Québec pourra s'opposer à toute mesure qui diminuerait les pouvoirs de l'Assemblée nationale et pourra dans chaque cas exercer son droit de retrait avec pleine compensation financière. *Et ce sera dans la Constitution canadienne.*

### Une entente encore meilleure que Meech!

Avec la nouvelle entente, le Québec obtient non seulement les garanties d'avenir contenues dans l'entente du lac Meech, mais en plus...

**Le Québec ne pourra jamais avoir moins de 25 % des députés à la Chambre des communes,** même si la population du Québec devait représenter un jour moins que 25 % de la population canadienne.

**Les pouvoirs de l'Assemblée nationale en matière de langue sont pleinement assurés,** tout en respectant les droits des Québécois anglophones et ceux des différentes communautés culturelles.

**Les peuples autochtones pourront désormais exercer leur autonomie gouvernementale,** dans le respect de l'intégrité du territoire québécois, de la paix, de l'ordre et du bon gouvernement.

*Et tout cela sera dans la Constitution canadienne.*

### De nouveaux pouvoirs pour le développement du Québec

Avec la nouvelle entente, le Québec se voit octroyer de nouveaux pouvoirs qui n'étaient même pas inclus dans l'entente du lac Meech.

**La formation et le perfectionnement de la main-d'œuvre deviennent clairement des compétences exclusives du Québec.** Ainsi, avec l'éducation et la main-d'œuvre, le Québec aura dorénavant le contrôle de la formation de ses ressources humaines.

**Les ententes de développement régional où le Québec est maître d'œuvre** seront protégées par la constitution, rendant ainsi impossible tout désengagement de la part du fédéral.

**Le tourisme, les forêts, les mines, les loisirs, le logement et les affaires municipales** sont des compétences exclusives du Québec même si certains programmes sont encore financés par le fédéral. Avec la nouvelle entente, le Québec pourra demander au fédéral de se retirer de ces programmes et obtenir, pour chacun d'eux, pleine compensation financière.

**Les télécommunications** feront l'objet d'une entente qui bénéficiera de la protection constitutionnelle.

**La culture devient une compétence exclusive du Québec,** même si le gouvernement fédéral pourra continuer d'aider nos artistes, pour autant que cela respecte la politique culturelle du Québec.

**Le fédéral s'est engagé à trouver les moyens qui permettront au Québec d'encadrer et de limiter encore davantage le pouvoir de dépenser du fédéral et ainsi permettre aux Québécois de renforcer leur autonomie politique et économique.**

*Et tout cela fera aussi partie de la Constitution canadienne.*

Comme vous le voyez, le Québec aura bientôt les outils et les garanties qui lui permettront de se tourner vers l'avenir avec confiance et sérénité. Bien sûr, il s'en trouvera toujours pour vous dire que c'est faux. Mais pourtant, ce n'est là que la stricte vérité.



**LIBÉRAL**  
Le Québec. Une vision. Un choix.

# Une hypothèse plausible: Grande-Baleine dans 20 ans!

Louis-Gilles Francoeur

LA MISE en marche du projet Grande-Baleine pourrait n'avoir lieu que dans 20 ans, soit un report de dix ans par rapport à l'échéancier officiel, si Hydro-Québec optait d'ici là des « projets de moindre envergure et de moindre coût », notamment toute une série de petites centrales de 100 à 200 mégawatts dans le sud de la province.

Ce scénario est si « plausible », selon le mot de M. Gaëtan Guertin, chef des études d'impacts d'Hydro-Québec, qu'il est explicitement mentionné dans l'étude d'impacts sur le projet de harnachement de la rivière Sainte-Marguerite, à proximité de Sept-Îles. Cette étude d'impacts de près de 2000 pages avec ses annexes sera officiellement divulguée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) le 29 septembre prochain, selon l'autorisation signée il y a quelques jours par le ministre de l'Environnement, M. Pierre Paradis. Bon nombre d'autres copies circulent auprès de divers autres organismes.

C'est dans la section « Analyse de sensibilité » de la demande en électricité, dans le chapitre portant sur la « justification » du projet, qu'apparaît le scénario qui permettrait de

reporter d'au moins une décennie la mise en marche du projet Grande-Baleine, ce qui implique aussi que bien des choses pourraient changer d'ici là...

Les scénarios envisagés dans l'étude d'impact du projet Sainte-Marguerite donnent finalement raison aux Cris qui prétendent depuis plus d'un an que, sans les contrats secrets aux entreprises énergivores et sans les exportations massives vers les États-Unis, le projet Grande-Baleine n'est plus nécessaire, du moins à court terme, sinon à moyen terme. C'est d'ailleurs cette analyse du dossier qui les a amenés à centrer leur tir sur ces deux questions au Québec et aux États-Unis.

Selon l'étude d'impacts du projet Sainte-Marguerite, « si on considère les besoins en énergie du Québec seulement, sans l'objectif d'exportation de 3500 mégawatts (MW), on peut envisager deux scénarios. »

Le premier consisterait à « réaliser les trois centrales du complexe Grande-Baleine de 2002 à 2009 et, ensuite, Sainte-Marguerite-3 en 2010 ». Ce qui n'est pas le scénario retenu de toute évidence puisque la société d'État demande maintenant l'autorisation de réaliser Sainte-Marguerite pour 2001.

Le deuxième scénario, pour sa

part, consiste à « réaliser Sainte-Marguerite-3 dès 2001 et réaliser par la suite, soit Grande-Baleine, soit d'autres projets de moindre envergure et de moindre coût. » Il semble donc que ce soit le scénario retenu, ce qui permettrait de décaler Grande-Baleine.

La justification du projet Sainte-Marguerite repose cependant sur les prévisions officielles d'Hydro-Québec, soit une demande annuelle qui augmente de 2% par année et l'exportation de 3500 MW. Si ces prévisions devaient être maintenues, il faudrait alors Grande-Baleine et Sainte-Marguerite à la fin de la décennie.

Mais plusieurs signes obligent la société d'État à envisager des scénarios beaucoup moins intempestifs. Sans que la chose ne soit confirmée officiellement, plus personne n'envisage à Hydro-Québec la mise en marche de Grande-Baleine avant 2003, même dans les scénarios de croissance de la demande.

Hydro-Québec considère aussi, dans son étude d'impacts, la possibilité de limiter les exportations à 1450 MW, soit au contrat de 1000 MW rejeté au printemps par New York, (qui pourrait toujours être réactivé) et au contrat de 450 MW passé avec le Vermont Joint Owners, qui a déjà

été réduit à 374 MW.

Si cet objectif d'exportations limitées était maintenu, Sainte-Marguerite ne serait plus nécessaire qu'en 2005 au lieu de 2001, selon l'étude d'impacts. Mais dans ce scénario mitigé, Grande-Baleine serait toujours nécessaire, progressivement, de 1998 à 2002, ce qui apparaît à plusieurs fois irréaliste compte tenu des lents progrès de ce dossier.

Le harnachement de la Sainte-Marguerite, qu'envisage prioritairement Hydro-Québec, serait le premier dossier de grand barrage à se retrouver devant le BAPE. D'autres projets apparentés, comme la petite centrale du lac Robertson et l'évacuateur de crues de la Rivière-des-Prairies, ont été examinés dans le passé par le BAPE qui a recommandé leur adoption avec d'importantes modifications. Hydro-Québec semble mettre délicatement de côté le projet de l'Ashuapmushuan, qu'on juge « trop sensible » à court terme et susceptible d'alternatives.

Mais le dossier de la Sainte-Marguerite sera lui aussi délicat car Hydro-Québec veut détourner une partie des eaux de la rivière Moisie dans les turbines de SM-3, ce qui priverait cette rivière de saumon, une des plus importantes au monde, d'environ 15% de son débit à la hauteur du détournement. Ce détournement s'effectuerait en réalité dans deux affluents de la Moisie, particulièrement productifs en saumon, les rivières Aux Pécans et Carheil, particulièrement productives en alevins.

Parmi les nombreuses mesures d'atténuation envisagées, et qui semblent maintenant susciter un intérêt certain chez certains opposants du début, Hydro-Québec propose d'utiliser la réserve d'eau du futur réservoir de SM-3 pour maintenir un niveau d'eau minimal dans la Moisie pour neutraliser les étiages sévères, fort dommageables aux saumons durant les étés chauds.

Hydro-Québec estime d'autre part que le mercure, dont le niveau grimpera dans les futurs réservoirs de 5 à 6 fois, n'aura pas d'effets sur les saumons de la Moisie du fait qu'ils semblent insensibles à ce contaminant et

qu'ils ne peuvent en accumuler pendant leur principale phase de croissance, qui se produit pendant leur séjour d'un ou deux ans en mer.

L'étude d'impacts reconnaît que les Blancs profiteront principalement de l'ouverture de ce territoire jusqu'ici à peu près exclusivement réservé aux Montagnais.

La percée de routes, l'arrivée des chasseurs et pêcheurs blancs et des prospecteurs, modifieront profondément l'état des populations animales dans l'ensemble de la région, les faisant passer d'un stade d'exploitation légère, à l'amérindienne, à celui plus intensif de la horde sportive. L'économie de subsistance des Amérindiens sera aussi affectée, ce qui amène Hydro-Québec à proposer le dédommagement des familles et trappeurs autochtones touchés par le projet.

Le passage d'une quantité d'eau accrue à certains moments de l'année, en raison du détournement, des rivières Aux-Pécans et Carheil, et l'assèchement de cette rivière dans sa partie basse à d'autres moments, notamment durant le remplissage du réservoir, va modifier profondément l'estuaire de ce cours d'eau dont la partie inférieure est exploitée par une compagnie privée, qui revend son électricité à Hydro-Québec. Cette compagnie voit venir avec tellement de bonheur le projet d'Hydro-Québec qu'elle projette de construire une autre centrale, SM-1, juste en amont de l'embouchure.

Le projet de 2,8 milliards devrait, selon l'étude d'impacts, rapporter entre 100 et 300 millions \$ en contrats aux entreprises de la Côte-Nord. Parmi les autres bénéficiaires du projet, Hydro signale la récupération d'une partie du bois qui serait autrement noyé dans le futur réservoir, environ 15 millions \$ en dépenses de consommation par année attribuables aux chantiers qui devront créer environ 60% des 500 emplois prévus (800 avec les emplois indirects). L'opération de la future centrale SM-3 coûtera 1,5 million \$ et créera 20 emplois permanents. La mise en service de SM-3 est prévue pour 2001.

## LE MONDE EN BREF

### Manège militaire de 23 millions \$ à Laval

LAVAL — Le ministre de la Défense Marcel Masse a annoncé hier la construction d'un manège militaire à Laval, au coût de 23 millions \$. Le manège sera destiné à l'entraînement de l'unité de réserve du 4e bataillon du Royal 22e Régiment, Châteauguay. Actuellement, cette unité de réserve occupe le manège St-Grégoire, dans l'est de Montréal. Toutefois, l'édifice de l'Est montréalais, qui est une ancienne usine convertie en manège militaire, ne répond plus aux besoins et l'on manque d'espace. L'investissement à Laval fait partie du plan, plus global, du ministère de la Défense, qui vise à réduire les effectifs de l'armée régulière de 85 000 à 75 000, mais à accroître la milice de 26 000 à 40 000 membres, indiquait le ministre Masse, en conférence de presse. Le futur manège militaire de Laval permettra d'accueillir jusqu'à 200 réservistes dans des installations plus adéquates. Les militaires viendront y suivre des cours, le soir, et suivre leur entraînement. Il s'agit de la première unité de réserve à s'implanter à Laval. Le 4e Bataillon devrait pouvoir s'y installer d'ici une vingtaine de mois, prévoit le ministre Masse.

### Le prix de l'art aurait ses limites

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral justifie sa décision de fermer récemment la Galerie du 49e parallèle, à New York, en disant qu'il existe des façons moins coûteuses de diffuser l'art canadien. Mme Ann Garneau, responsable des affaires culturelles au consulat canadien à New York, a expliqué que la galerie coûtait 400 000 \$ par an — dont 200 000 \$ pour le seul loyer — aux contribuables. Mme Garneau est à la recherche de solutions de rechange qui permettraient d'exposer les travaux d'artistes canadiens aux amateurs d'art du monde entier qui fréquentent les galeries new-yorkaises, sans avoir à assumer les coûts élevés de location d'un espace dans le quartier recherché de Soho. Mais l'Association professionnelle des marchands d'art du Canada, qui a déjà réussi à faire rouvrir la galerie après une première fermeture en 1989, croit que cette décision pénalisera les artistes canadiens. La galerie servait d'intermédiaire entre artistes et marchands, collectionneurs et propriétaires de galeries, et de banque d'informations sur les artistes canadiens. La présidente de l'association, Mme Olga Korper, sollicitera les Affaires extérieures et d'autres gouvernements provinciaux afin de rouvrir la galerie dans un nouveau local.

### Bouliane mécontent

SAINTE-FOY (PC) — « J'attendais que le gouvernement fasse son lit. Je ne suis pas surpris du lit qu'il a choisi, sauf que je n'y coucherai pas. » C'est en ces termes que l'instigateur du débat sur le transport scolaire, le coroner Marc-André Bouliane, s'est exprimé en fin d'après-midi, jeudi, devant les quelques journalistes venus recueillir ses commentaires sur le rapport interministériel déposé quelques heures plus tôt, sur la colline parlementaire. Refusant de montrer son jeu avant la reprise de son enquête qui, vu les circonstances, pourrait être avancée, Me Bouliane a ajouté qu'il attendrait que ce rapport soit déposé « de façon légale » avant de pousser plus avant sa réflexion. « On va faire ça en audiences publiques. » Selon Me Bouliane, il resterait encore 150 000 enfants, de 5 à 8 ans, qui auraient à passer seuls devant l'autobus, au retour de l'école. Le coroner attend la reprise des audiences pour voir si ce chiffre aura diminué à la suite des mesures prises par les commissions scolaires. A-t-il toujours l'intention de convoquer devant lui le premier ministre Bourassa, maintenant que le rapport a été déposé ? Ou encore les ministres Ryan, Pagé et Elkas, comme ce fut le cas en juillet ? « On verra, je vais y réfléchir... »

### Nettoyage contesté

UNE COALITION regroupant différents leaders institutionnels de la région de Mont-Laurier demande à Hydro-Québec de cesser toute utilisation de phytocides chimiques pour enrayer la végétation sous ses lignes électriques. La coalition, qui regroupe notamment député, MRC et direction du Sommet économique régional, estime qu'avec un taux de chômage de 17% et d'aide sociale de 15% et qu'en raison de l'importance de la faune dans l'économie locale, Hydro-Québec doit passer au nettoyage mécanique de ses lignes. La région compte six ZEC et 62 pourvoies. Elle englobe, de plus, 50% de la réserve Papineau-Labelle, 50% de la Rouge-Mattawan et 20% du parc du Mont-Tremblant. L'option zéro phytocide « réduirait, selon la coalition, la facture de l'assurance-chômage et d'aide sociale qui atteint 45,1 millions \$ localement. Plusieurs attribuent l'insensibilité de Québec à cette option du fait que l'assurance-chômage injecte des fonds fédéraux au Québec.

LE DEVOIR  
Service de Publicité  
842-9645

## Pas de renégociations du libre-échange à trois

OTTAWA (PC) — Contrairement à ce que soutenaient certains lobbyistes et représentants américains, les équipes de négociation du Canada, des États-Unis et du Mexique ne sont pas encore en train de négocier des volets importants de l'accord préliminaire de libre-échange conclu le 12 août dernier.

« Il ne s'agit pas d'une renégociation où on rouvre l'accord mais d'un travail de révision normale pour s'assurer que les textes légaux traduisent exactement ce qu'y était inscrit dans l'accord de principe », a indiqué un haut fonctionnaire canadien

lors d'une séance d'information hier matin à Ottawa.

Depuis le 12 août, les équipes des trois pays ont travaillé à traduire l'accord de principe en texte légal et ils devraient avoir en main, d'ici mardi prochain, une ébauche du texte final qu'ils rendront public, a indiqué ce fonctionnaire.

En publiant le brouillon quasi définitif, la représentante au Commerce des États-Unis, Mme Carla Hills, pourra respecter son engagement de remettre au Congrès les détails de l'entente dès la reprise de ses travaux, au lendemain de la fête du

Travail.

Au cours des derniers jours, plusieurs reportages laissent entendre que les trois pays négociaient toujours et que l'accord du 12 août avait été annoncé, sans être complété, pour donner un atout au président George Bush à la veille du congrès de son parti.

À Ottawa, on nie tout. « Le texte distribué le 12 août décrivait correctement le contenu de l'accord. Il le décrit encore exactement et le fera encore quand le texte final sera terminé vers la fin de septembre », a indiqué le haut fonctionnaire.

Vous  
perdrez votre  
voiture si  
vous ne lisez pas  
ce qui suit.

Envolez-vous vers la verdoyante campagne de la Grande-Bretagne et faites-en la découverte pendant sept jours au volant d'une voiture de location à kilométrage illimité. Sans compter que vous voyagerez en classe World Traveller de British Airways. Ne perdez pas votre voiture, communiquez avec votre agent de voyages ou appelez British Airways au 287-9133 et informez-vous du Séjour à la campagne dès aujourd'hui.

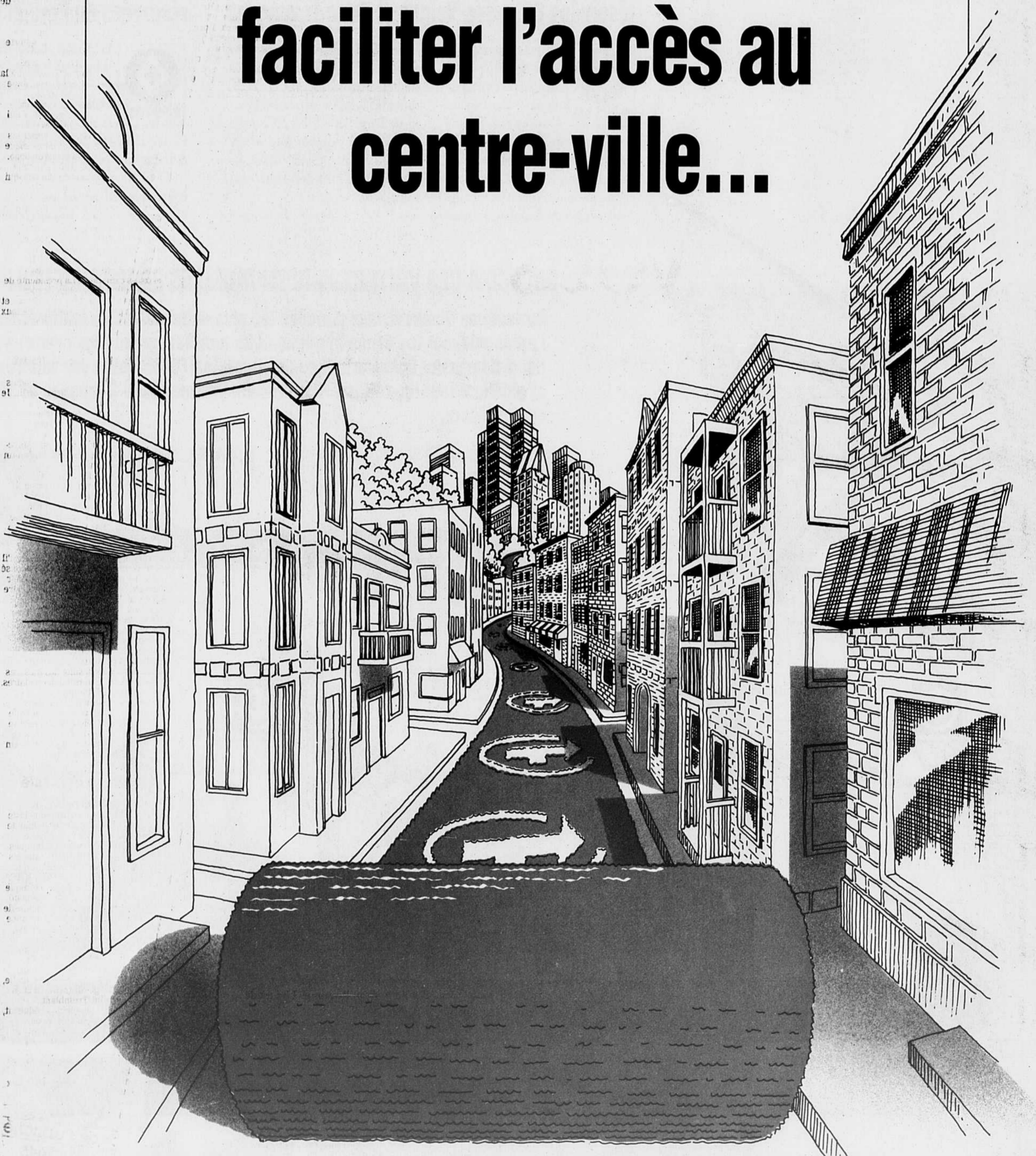
559\$\*  
A compter de Avion +  
7 jours en voiture  
ou  
3 nuits d'hôtel

Vous perdrez quelques nuits de sommeil si vous ne lisez pas ce qui suit. Profitez de trois nuits d'hébergement dans un des meilleurs hôtels de Londres. Ou optez pour le forfait de six nuits à l'hôtel à compter de 639 \$. Dans les deux cas, le petit déjeuner continental est compris tous les jours. Le séjour minimum au Royaume-Uni est de six jours. Ne perdez pas de sommeil, informez-vous du forfait Séjour à la ville dès aujourd'hui.

BRITISH AIRWAYS

Les frais d'hôtel comprennent les frais de service et la TVA. Le voyage au Royaume-Uni doit être effectué entre le 1er octobre 1992 et le 27 février 1993, sauf entre les 11 et 24 décembre 1992. Séjour minimum de 6 jours. Retour au plus tard le 15 mars 1993. Frais supplémentaires pour les week-ends. Certaines conditions sur les réservations anticipées et les modalités de paiement prévalent. Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre offre promotionnelle ou au programme pour titulaires de la carte Privilege. Cette offre est soumise à l'approbation gouvernementale. \*Prix par personne, occupation double.

**Le 8 septembre,  
la STCUM  
mettra tout en place  
pour vous  
faciliter l'accès au  
centre-ville...**



# Le 8 septembre, place aux nouvelles voies réservées Côte-des-Neiges, du Parc et René-Lévesque!

En service du lundi au vendredi de 6 h 30 à 9 h 30 et de 15 h 30 à 18 h 30, les nouvelles voies réservées aux autobus et aux taxis sur le chemin de la Côte-des-Neiges, l'avenue du Parc et le boulevard René-Lévesque offriront de nombreux avantages aux usagers du transport en commun :

- ◆ Réduction de 10 minutes du temps moyen de déplacement aux heures de pointe
- ◆ Accès direct au centre-ville, éliminant ainsi une correspondance au métro et réduisant la distance de marche jusqu'au lieu de travail
- ◆ Service à intervalles de 3 minutes sur l'ensemble des voies réservées
- ◆ Service à intervalles de 90 secondes sur le boulevard René-Lévesque entre les rues Guy et Jeanne-Mance

## Place aux nouveaux R-Bus 545 sur les voies réservées Côte-des-Neiges et René-Lévesque!



Le parcours régulier de la ligne 165 Côte-des-Neiges s'étend de la rue Canora au boulevard René-Lévesque. Mais grâce aux nouvelles voies réservées Côte-des-Neiges et René-Lévesque, la STCUM vous donne un meilleur service encore. Ainsi, aux heures de pointe, les nou-

veaux R-Bus 545 remplacent les autobus 165 et se rendent jusqu'à la station de métro Berri-UQAM en empruntant les voies réservées à partir de la rue Jean-Talon. Ce trajet est également parcouru dans le sens inverse. Le reste de la journée, les autobus de la ligne 165 reprennent leur parcours régulier.

## Place aux nouveaux R-Bus 535 sur les voies réservées du Parc et René-Lévesque!



Le parcours actuel de la ligne 80 Avenue du Parc s'étend du boulevard Crémazie à la rue Saint-Antoine. Mais grâce aux nouvelles voies réservées du Parc et René-Lévesque, la STCUM vous offre désormais encore plus de service. Ainsi, aux heures de pointe, les nouveaux

R-Bus 535 remplacent les autobus 80 et se rendent jusqu'à la station de métro Atwater en empruntant les voies réservées à partir de la rue Jean-Talon. Ce trajet est également parcouru dans le sens inverse. En dehors de ces heures, la ligne 80 adopte son nouveau parcours régulier qui se termine au boulevard René-Lévesque.

## Place à tous les autobus qui empruntent ces axes!

Tous les autobus qui empruntent les axes Côte-des-Neiges, du Parc et René-Lévesque aux heures de pointe circulent sur les voies réservées et s'arrêtent à tous les arrêts réguliers. Les autobus des lignes 150 René-Lévesque, 410 Express Pointe-aux-Trembles, 129 Côte Sainte-Catherine,

66 Boulevard et 166 Queen Mary offriront ainsi le traitement de faveur « voies réservées » à leurs usagers à compter du 8 septembre!

POUR RENSEIGNEMENTS, COMPOSEZ  
**A-U-T-O-B-U-S**

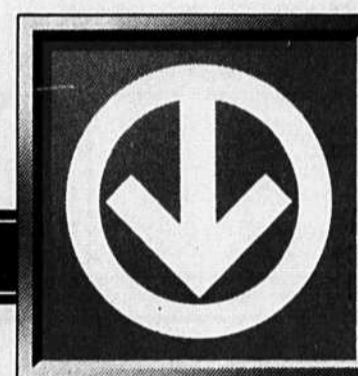
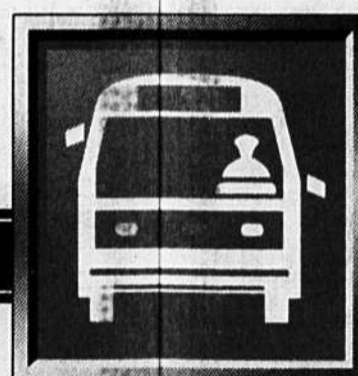
Ce projet a été réalisé avec la participation financière du ministère des Transports du Québec.

## PLACE À DES VOITURES ADDITIONNELLES DANS LE MÉTRO! PLACE AUX AMÉLIORATIONS DE LA STCUM!

Du lundi au vendredi, aux périodes les plus achalandées du matin et de l'après-midi sur les lignes Angrignon / Honoré-Beaugrand (ligne verte) et Henri-Bourassa / Côte-Vertu (ligne orange), la STCUM ajoute des voitures et améliore leur répartition. Il en résulte une meilleure fréquence et un confort accru.

Les employés et la direction de la STCUM se sont engagés à trouver de nouvelles façons de combler vos besoins et de rendre leur service plus pratique et plus efficace que jamais. Venez le constater par vous-même!

PRENDRE L'AUTOBUS ET LE MÉTRO,



C'EST INTELLIGENT.



PLUS QUE JAMAIS!





# ECONOMIE

Le Devoir, samedi 5 septembre 1992

## Des actionnaires non votants de Rolland se liguent contre l'offre de Cascades

Robert Dutriscac

À PEINE dévoilée, l'offre de Cascades visant toutes les actions votantes de Rolland que certains détenteurs d'actions non votantes de la cible demandent à la Commission des valeurs mobilières du Québec (CVMQ) d'intervenir afin que leur intérêt soit protégé.

Dans une lettre datée envoyée hier à la Commission, dont copies ont été adressées aux conseils d'administration de Cascades et de Rolland, M. Carman Normand, président de ses conseillers financiers du St-Laurent, s'insurge contre la prime offerte à M. Lucien Rolland et à sa famille pour leurs actions votantes alors que les actionnaires non votants sont laissés pour compte.

Les conseillers financiers du St-Laurent, une filiale du Groupe Optimum, disent représenter « pour le moment » 17 actionnaires qui détiennent 114 600 titres, et d'autres suivront, a précisé M. Normand au cours d'un entretien hier.

Cascades a offert jeudi 21 \$ pour chacune des actions votantes de catégorie B de Rolland. Cascades possède déjà 352 901 des 960 016 titres qu'elle compte recueillir, ou 36,7 %, tandis que M. Rolland et sa famille contrôlent 548 984 actions, ou 57,3 %. La papetière des frères Lemaire n'a pas étendu son offre aux actions non votantes de catégorie A.

Or la prime payée aux actionnaires de contrôle « est supérieure à 400 % du cours récent des actions sans droit de vote de Rolland, qui s'échangeait contre 5 \$, a fait valoir M. Normand. « C'est étonnant de voir jusqu'à quel point on a peu d'égard pour les petits actionnaires par les temps qui courent », a-t-il ajouté.

Le public investisseur, qui détient quelque 2 millions d'actions, possède une part majoritaire du capital-actions de Rolland, a soutenu M. Normand. « Cette offre est inéquitable. C'est l'actionnaire de contrôle qui encaissera la valeur de la compagnie au détriment des autres », a-t-il estimé.

Autre disposition de l'offre de Cascades qui fait sourcilier M. Normand : la restructuration du capital-actions. Une fois que Cascades aura en poche toutes les actions votantes, elle se propose de convertir les titres sans droit de vote en actions votantes, sur la base de 2,5 actions non votantes pour un titre avec droit de vote. « On nous impose une dilution dont la plus-value ira aux héritiers Rolland », a déploré M. Normand.

Pour contester l'offre de Cascades — les actionnaires que représente M. Normand demandent à la CVMQ de bloquer le projet —, M. Normand se base, entre autres, sur la cause célèbre de Canadian Tire entendue en 1987 par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. La famille Billes avait tenté de vendre le contrôle effectif de la compagnie contre une très forte prime. Même si l'offre d'achat respectait la lettre de la clause protégeant les actionnaires non votants de Canadian Tire en cas de changement de contrôle, la Commission bloquait la transaction.

Le cas de Rolland est toutefois différent : aucune clause ne protège les actionnaires non votants en cas de changement de contrôle, a confirmé, hier, le porte-parole de Rolland, M. Luc Dési.

En l'absence d'une telle protection, qu'en anglais on appelle *coattail agreement*, la question d'équité se pose toujours. D'autant plus que dans le cas de Rolland, les actionnaires de contrôle ont rejeté à la fin de 1986 une offre de Cascades de 23 \$ l'action de catégorie B qui aurait permis aux actionnaires non votants d'encaisser 20 \$ pour leurs titres de catégorie A. En rétrospective, une bonne affaire. Malgré que le conseil d'administration de Rolland ait désapprouvé l'offre, certains actionnaires non votants, plus clairvoyants que d'autres, avaient déposé leurs actions. M. Lucien Rolland les avait alors traités de stupides, s'est rappelé M. Normand. Comment peut-on qualifier aujourd'hui les actionnaires non votants qui ont suivi en 1986 la consigne du patriarche ?

## Des pêcheurs québécois veulent le même traitement que ceux de Terre-Neuve

Claude Turcotte

LES PÊCHEURS québécois, victimes de la rareté des morues cette année, tirent le diable par la queue et demandent au gouvernement fédéral un traitement semblable à celui accordé aux 19 000 pêcheurs terre-neuviens frappés d'un moratoire de deux ans, c'est-à-dire une compensation de 406 \$ par semaine, en vertu d'un programme de formation professionnelle ou de mise à la retraite.

Seul un petit nombre de pêcheurs de la Basse-Côte-Nord touchés par le moratoire auront droit aux largesses du gouvernement fédéral et de M. Crosbie dans le cadre de ce programme qui coûtera au-delà de 500 millions \$. Mais de nombreux autres pêcheurs québécois, même sans moratoire, se retrouvent également dans une situation extrêmement précaire.

« Les pêcheurs n'ont eu pratiquement aucun revenu de la morue cette année; ils n'ont même pas d'argent pour envoyer leurs enfants à l'école, ni pour mettre de l'essence dans le moteur de leur bateau pour retourner à la pêche et ils regardent du côté de Terre-Neuve », raconte M. François Poulin, directeur général de l'Alliance des pêcheurs commerciaux du Québec.

Plus tôt cette semaine, le ministre québécois chargé des pêches, M. Yvon Vallières, en arrivant à Gaspé pour une conférence de presse, s'est fait supplier, presque à genoux, par un groupe de pêcheurs du sud de la Gaspésie, d'intervenir en leur nom auprès du gouvernement fédéral pour qu'ils obtiennent un quota accru de pêche au hareng à défaut de pouvoir capter la quantité de macros qui leur est allouée. Le ministre ne pouvait faire autrement que de sympathiser avec ces gens.

« Il y a un désarroi réel qui est inquietant, devait-il commenter par la suite. Ces pêcheurs ne sont même pas admissibles à l'aide sociale, parce qu'ils sont propriétaires de leurs équipements de pêche ». Puis, M. Vallières rappelait qu'on attend toujours au Québec un montant de 53 millions \$ promis par Ottawa, dont 8 millions \$ pour la formation de la main-d'oeuvre. « Nous n'avons rien vu de ça encore et il y a présentement un contexte particulier, si bien que c'est le temps d'intervenir, et non pas d'attendre que tout se soit écroulé avant de le faire. Nous demandons un coup de barre d'Ottawa dans le soutien du revenu ». Selon le ministre québécois, si le gouvernement fédéral n'est pas prêt à faire cela, il devrait dire alors qu'il y a un trop grand nombre de pêcheurs et que les moyens soient pris pour former ces travailleurs à faire autre chose.

Il y a, au palier fédéral, un groupe de travail qui élabore un projet de réforme du ministère des Pêches et Océans, autour du concept de la stabilisation des revenus des pêcheurs et des travailleurs en usine, ce qui amène à une définition plus précise du métier de pêcheur. Des subventions sont accordées aux associations de pêcheurs pour les faire participer activement à la professionnalisation des pêcheurs. Mais cela n'arrange pas à court terme la situation du pauvre pêcheur qui se retrouve à peu près complètement fauché. Heureusement que l'année a été bonne dans le homard et le crabe, ce qui a favorisé les pêcheurs et les entreprises les mieux organisées, celles en somme qui sont les plus aptes à envisager des projets à long terme.

À Québec, on souligne que l'industrie des pêches est en pleine transition et que l'objectif est d'atteindre « un meilleur équilibre entre les moyens utilisés et les ressources disponibles, en vue d'assurer le développement durable des régions maritimes ». Il reste au Québec une surcapacité d'équipements, même si la rationalisation a déjà entraîné l'élimination d'une vingtaine d'usines. L'an passé, 9000 personnes et 52 usines ont totalisé un chiffre d'affaires de 172 millions \$ et traité 71 000 tonnes de captures. Par comparaison, il y avait eu en 1987 des ventes de 209 millions \$ pour 97 000 tonnes de captures. On imagine les crispements qu'une telle contraction peut susciter.

M. Vallières estime que le Québec a su se discipliner et continue de le faire. Mais tous ces efforts et sacrifices ne donneront rien si le Québec est le seul à s'imposer cette discipline.

plaine. Il affirme qu'aucune des provinces maritimes n'adopte cette approche. Le moratoire imposé à Terre-Neuve est une mesure drastique devenue nécessaire pour éviter la disparition complète de la ressource.

D'ailleurs, la même problématique se pose dans le golfe Saint-Laurent où les pêcheurs retrouvent dans leurs filets de plus en plus de morues juvéniles. Les scientifiques recommandent une diminution de 13 % des quotas de prises dans la partie sud du golfe. M. Crosbie annoncera sa décision à la fin de l'année. Les pêcheurs du Québec et du Nouveau-Brunswick demandent instamment que la pêche d'hiver à l'entrée du golfe soit interdite. « Il faut arrêter cela, sinon nous nous disciplinons pour rien », dit-on au Québec.

Plutôt que de procéder à une gestion à coup de moratoires, le ministre québécois des Pêches propose une rationalisation planifiée des usines, en tenant compte des ressources disponibles, ce qui assurerait une stabilité dans les approvisionnements et une meilleure productivité des usines. C'est dans cette perspective que le ministre a dévoilé cette semaine une politique de délivrance des permis de transformation, qui lui confirme un droit de regard absolu sur l'émission de ces permis.

Il sera appuyé dans cette tâche par un comité de fonctionnaires, ce qui inquiète les gens de l'industrie, parce qu'ils craignent que ces fonctionnaires n'aient pas le pouvoir ou le courage de contrarier leur ministre. Il aurait été préférable, dit-on à l'extérieur du gouvernement, que ce comité comprenne des membres venant d'ailleurs, ce qui aurait été en outre une meilleure façon pour le ministre de se mettre à l'abri des critiques. Mais sur l'objectif général, tout le monde est d'accord. Il faut éviter la prolifération d'usines, ce qui ne ferait qu'affaiblir l'industrie, prise globalement.

M. Vallières attend le rapport d'un autre comité, qui se penche actuellement sur le problème des approvisionnements, c'est-à-dire la fidélité dans les livraisons, l'attitude des intervenants, la vente au noir, etc. Les conclusions de ce comité pourraient amener le ministre à « poser d'autres gestes touchant aux politiques et à la loi ».

L'évolution de l'industrie des pêches comporte un autre volet. On parle désormais de « la transformation des produits marins », ce qui englobe en plus des poissons et des crustacés, d'autres ressources, les algues par exemple, qui faisaient l'objet cette semaine d'un séminaire à Gaspé, auquel participaient des experts de diverses disciplines. Dans les orientations générales du ministre pour la période de 1991 à 1995, les algues figurent parmi les priorités.

Les invités ont du reste déjeuné aux algues gaspésiennes, sous forme de potage et de lasagne comme mets principal. Les algues servent beaucoup aussi dans les produits cosmétiques, crèmes, shampooing, savons, etc. Des entreprises, comme Laboratoire de Monceaux, de Ville Saint-Laurent, importent des algues de Bretagne, alors que la Gaspésie pourrait en fournir 8000 tonnes par année. Qui sait ? Le jour approche peut-être où des pêcheurs de morue seront recyclés en producteurs de « laitue de la mer ».

## Chute du chômage US

WASHINGTON (Reuter) — Le chômage aux États-Unis a légèrement reculé en août, affectant 7,6 % de la population active contre 7,7 % en juillet, mais le nombre de créations d'emplois a fait de même, a annoncé le département du Travail. Le mois dernier, il y a eu 83 000 créations d'emplois en moins, après une création révisée de 177 000 emplois en juillet. Pour juillet, le département avait d'abord annoncé 198 000 créations d'emplois. À Wall Street, on attendait un taux de chômage de 7,6 % et à 183 000 créations d'emplois. Le département ajoute que les pertes d'emplois se chiffrent à 183 000 en août si l'on ne tient pas compte des emplois créés dans le cadre d'un programme fédéral d'urgence pour l'été. Le nombre d'aout s'explique essentiellement par la perte de 97 000 emplois dans l'industrie et 900 dans la distribution, explique le département.

## Le taux de chômage demeure inchangé à 11,6 %

OTTAWA (PC) — Le taux de chômage au Canada est demeuré stable en août dernier, pour un troisième mois consécutif. À Montréal, il a légèrement grimpé, passant de 12,8 % à 12,9 %.

Le nombre de personnes sans travail est demeuré le même, note Statistique Canada. En août, 1,607 million Canadiens recherchaient un emploi, soit une hausse de seulement 1000 sur le mois précédent.

Par contre, le taux de participation — qui comprend les personnes qui travaillent et celles qui recherchent un emploi — a fléchi de juillet à août. Cela indique une hausse du nombre de Canadiens ayant perdu tout espoir de trouver un emploi.

Toutes ces données de l'agence fédérale ont été ajustées pour tenir compte des variations saisonnières.

Statistique Canada note également que le nombre d'emplois précaires a légèrement augmenté en août, alors que la hausse à ce chapitre fut très importante en juillet. Le nombre d'emplois à plein temps, par ailleurs, a fléchi légèrement en août, après un déclin substantiel en

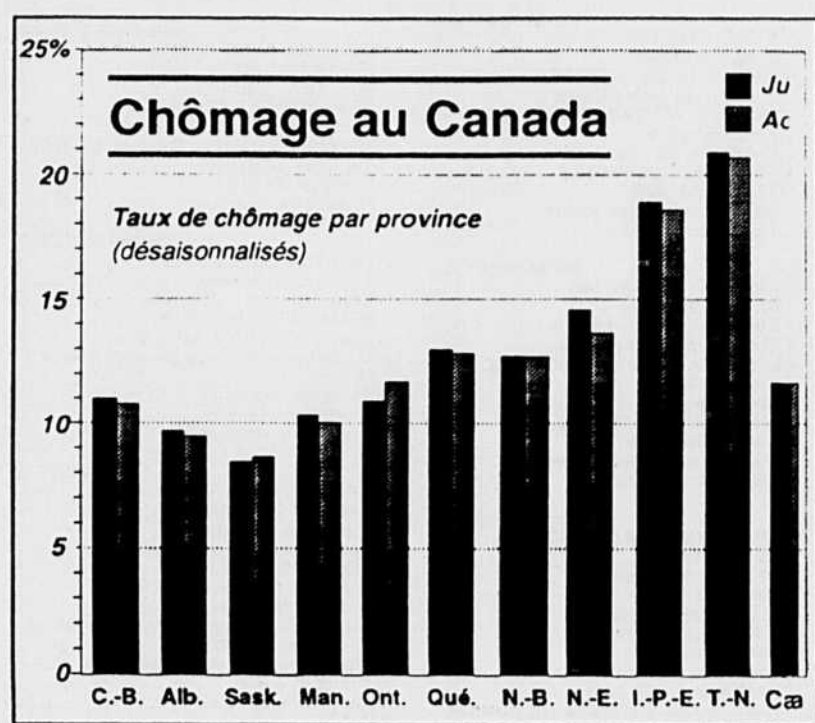
juillet. Le nombre des chômeurs était par ailleurs inférieur de 17 000 chez les femmes alors qu'il augmentait de 13 000 chez les hommes, tous jours de juillet à août.

Ce sont les hommes qui ont perdu la grande majorité des emplois à plein temps tandis que les jeunes femmes représentaient la plus grande partie de celles qui occupaient les nouveaux emplois précaires.

Le secteur manufacturier a perdu 27 000 emplois, premier déclin après trois mois de stabilité.

Le nombre des chômeurs a par ailleurs été réduit de 7000 en Nouvelle-Ecosse et de 4000 à Terre-Neuve. Statistique Canada n'attribue toutefois pas ce déclin à la création d'emplois mais bien au nombre de plus en plus grandissant de travailleurs désabusés face au marché du travail et ayant perdu tout espoir de trouver un emploi adéquat.

Le nombre de chômeurs au Manitoba, enfin, a chuté de 2000 alors qu'il a augmenté de 20 000 en Ontario et est demeuré stable dans les autres provinces.



Source: Statistique Canada

## PUBLICITÉ / MARKETING

# Tam-Tam fait le bonheur de Cumberland

Patrick Pierra

Collaboration spéciale

« TOUT CE qu'on veut, c'est vous rendre heureux ». Cette promesse de générosité absolue est le nouveau slogan de Cumberland, une des principales chaînes québécoises de pharmacies. L'année de ses 25 ans, Cumberland a choisi d'engager une agence de publicité pour changer son image. Elle y est allée franchement, en confiant son budget publicitaire à Tam-Tam, reconnue comme l'une des plus créatives à Montréal, mais aussi comme l'une des plus « branchées ».

Initialement, Cumberland avait pour objectif principal de franciser son image. À cause de son nom, tiré du nom de la rue où la première pharmacie de la chaîne a ouvert ses portes, Cumberland est souvent considérée comme une compagnie anglophone. L'entreprise, qui n'employait pas d'agence de publicité jusque-là, en a donc consulté quatre, dont Tam-Tam.

« Nous avons été captivés par le discours des dirigeants de Cumberland, raconte Ghyslaine Fallu, présidente et directrice de la création de Tam-Tam. Ils nous ont montrés comment ils cherchaient à se rapprocher de leur clientèle ».

Dans les pharmacies Cumberland les plus récentes, comme celle située sur la rue Queen Mary à l'ouest du boulevard Descares, l'aménagement du magasin se veut plus convivial. Les consultants en santé ne sont plus sur un piédestal, mais au niveau du plancher. Les cosméticiennes ne sont plus séparées des clients par un comptoir, mais par une simple table. Les lames de rasoir ne sont plus placées près des caisses, pour être mieux surveillées; elles sont ailleurs dans le magasin, protégées par un nouveau dispositif discret qui empêche les voleurs d'arracher d'un seul coup plusieurs paquets de lames.

Tous ces éléments ont paru beaucoup plus importants à Tam-Tam que la volonté de franciser l'image de l'entreprise. « Nous leur avons dit : si vous voulez vraiment une campagne de francisation, oubliez-nous, poursuit Ghyslaine Fallu. Plusieurs compagnies ont essayé des campagnes similaires ces dernières années, sans grand succès. Si on crie très fort qu'on est francophone, c'est qu'on n'en est pas convaincu. Il vaut mieux faire, simplement, une bonne campagne de publicité en français. C'est au moins aussi efficace pour être perçue comme une entreprise bien ancrée chez les francophones ».

Tam-Tam a donc proposé une campagne axée sur la proximité entre Cumberland et sa clientèle. « Cette campagne a non seulement été acceptée, mais exécutée telle que prévue, dit Ghyslaine Fallu. C'est peu commun. Très souvent, après le concours d'agences, l'agence retenue doit repartir à zéro, parce que les objectifs de marketing fixés pour le concours ne l'étaient qu'à titre d'exercice ».

Deux affiches verticales, sur des panneaux Omni et sur des abris, annoncent le slogan « Tout ce qu'on veut, c'est vous rendre heureux ». Ce slogan souligne la photo d'un pied d'enfant portant un sparadrap et protégé par deux mains féminines, ou la photo d'un bébé qu'un homme embrasse sur le front.

Le slogan signe également une série d'annonces publiées depuis un mois dans les éditions du samedi de plusieurs quotidiens. Chaque annonce présente, sous un titre à vocation universelle, un service ou un produit particulier : « Tout le monde a le droit de se tromper » pour la politique de garantie; « Tout le monde a droit à ses péchés mignons » pour les produits cosmétiques; « Tout le monde a droit aux meilleurs prix » pour la politique de prix; « Tout le monde a droit à sa place au soleil » pour le dialogue que les consultants en santé veulent engager avec leurs clients; « Tout le monde a droit à ses petits bobos » pour les médicaments de première urgence; « Tout le monde a droit à sa part du gâteau » pour le 25e anniversaire de Cumberland. Ces messages sont repris sur des affiches dans les magasins.

À la radio, Cumberland a abandonné la ritournelle qui l'évoquait depuis de nombreuses années. Désormais, les comédiennes Nathalie Gascon et Christiane Pasquier incarnent deux clientes de Cumberland, qui n'hésitent pas à confier au pharmacien leurs problèmes de maquillage.

La promesse du slogan présente cependant un risque. Elle augmente considérablement l'attente des clients, et Cumberland doit mettre les bouchées doubles pour s'assurer



Une pharmacie n'est pas un magasin où l'on ne regarde que le rapport qualité-prix. C'est avant tout un endroit où l'on arrive avec des problèmes personnels, parfois intimes, pour chercher un réconfort psychologique en plus d'une aide matérielle.

La promesse du slogan présente cependant un risque. Elle augmente considérablement l'attente des clients, et Cumberland doit mettre les bouchées doubles pour s'assurer

que son service soit partout à la hauteur de cette attente.

## FCA INTERNATIONALE LTÉE

(Incorporée en vertu des lois du Canada)

### AVIS AUX ACTIONNAIRES

AVIS est donné que le conseil d'administration de cette société a fixé la clôture des affaires au 9 octobre 1992 comme étant la date du record pour déterminer les actionnaires ayant droit de recevoir avis de l'assemblée annuelle des actionnaires de la société qui aura lieu le 16 novembre 1992.

MONTRÉAL, LE 3 SEPTEMBRE 1992.  
JOHN A.H. GORDONSMITH, c.a.  
Secrétaire-trésorier

## RICHARDSON & BENOIT

Optométristes

550 Sherbrooke ouest, bureau 365

(Métro McGill)

lunettes  
lunettes de contact  
lunettes de sécurité

examen de la vue  
dépistage du glaucome  
et des cataractes

849-1274

Jacques Benoit D.D.

J.H. Richardson Jr O.D.

## COMPAGNIE DE FIDUCIE GUARDIAN AVIS

Une réunion des bénéficiaires des fiducies créées suivant les termes de déclarations de fiducie datées du 15 octobre 1984 et du 1er octobre 1985 en vertu desquelles la Compagnie de fiducie Guardian (Guardian) détient certains métaux précieux pour les bénéficiaires de ces fiducies et généralement, de tous les détenteurs de certificats de métaux précieux émis par Guardian aura lieu le 21 septembre 1992 à 10h00 à l'adresse suivante:

Banque Laurentienne du Canada  
95, Wellington  
Niveau mezzanine  
Toronto, Ontario  
M5J 2N7

Cette réunion aura pour but de considérer et, si jugé approprié, adopter certains changements aux déclarations de fiducie mentionnées plus haut. Si les changements à être soumis sont approuvés, les fiducies prendraient fin le 30 septembre 1992 et les métaux précieux seraient alors détenus en dépôt plutôt qu'en fiducie. Les autres amendements proposés transformeraient le programme en un programme non alloué et modifieraient la grille tarifaire du programme.

(Pour de plus amples informations: Michel Richard (514) 284-5995)

Avis de la Commission des transports du Québec



Commission des transports du Québec
La Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi sur le camionnage (L.Q. 1987, c. 97), la Loi sur les transports (L.R.Q. c. T-12) et la Loi sur le transport par taxi (L.R.Q. c. T-11.1) et aux règlements qui en découlent.

Les rubriques sont classées, lorsqu'il y a des avis à donner, comme suit: autobus, location, maritime, taxi, camionnage en vrac, "camionnage local, intra et extra-provincial" et avis divers et information générale.

Toute opposition ou intervention qui peut être faite selon les règles doit l'être dans le délai indiqué dans la rubrique et signifié au requérant.
Le texte complet d'une demande ou d'un avis peut être consulté à la Commission durant les heures régulières d'ouverture des bureaux.

AUTOBUS

Délai d'opposition ou d'intervention: 10 jours du présent avis

No: Q-92-09733-5
LES AUTOBUS CLAUDE TALBOT INC.
2740, Joseph-Gagné
La Baie (Chicoutimi)
G7B 3P6
Proc.: Cain, Lamarre, Wells
DEMANDE DE PERMIS SPÉCIAL
Transport scolaire
Autorisation: Chicoutimi et St-Honoré
Horaire et fréquence: Selon le calendrier scolaire
Clientèles: Étudiants fréquentant le Cégep de Chicoutimi
Catégorie d'autobus: 5
Durée: Du 15 septembre 1992 au 30 juin 1993.

Délai d'opposition ou d'intervention: 21 jours du présent avis

No: M-92-21082-7
GINSBERG, GINGRAS & ASS. INC.
(Jean-Raymond Legault Failli)
143A, promenade du Portage
Hull, Qc J8X 2K4
SUPPRESSION TOTALE TEMPORAIRE DE SERVICE
4-M-000712-003A
Transport notisé
Durée: début: le 21 août 1991.

No: Q-92-09712-9
AUTOBUS DRUMMONDVILLE LTÉE
330, Hériot
Drummondville (Québec)
J2B 1A8
Proc.: Me Guy Poliquin
DEMANDE DE PERMIS RÉGULIER
Transport scolaire
Autorisation: Drummondville, St-Nicéphore et Bromptonville
Pour l'organisme suivant: Ecole secondaire de Bromptonville
Horaire et fréquence: Le dimanche et le vendredi pendant l'année scolaire
Clientèle: Scolaire
Catégorie d'autobus: 1
Durée: 5 ans

No: Q-92-09730-1
AUTOBUS J.R.G. INC.
103, St-Jean-Baptiste
Charette (Québec)
G0X 1E0
DEMANDE DE MODIFICATION DE PERMIS
TRANSPORT NOTISÉ
9-Q-000,992-001A
Autorisation: Charette, St-Barnabé
Horaire et fréquence: Sur demande
Clientèle: Groupe de personnes exclusivement
Catégories d'autobus: 1, 2, 3, 4, 5 et 6
Conditions et restrictions: Le demandeur désire faire enlever la condition suivante: Le titulaire est limité à un rayon de 80,45 kilomètres pour les municipalités de destinations.

TAXI

Délai d'opposition ou d'intervention: 10 jours du présent avis

No: M-92-21114-8
PLOUFFE, JACQUES
6045, Alexandre
Brossard, Qc J4Z 1P7
Proc.: Pouliot, Mercure et Associés
Et demandeur-cédant: Boismenu, Alain
4105, Barbeau
Saint-Hubert, Qc J3Y 5Y2
TRANSFERT DE PERMIS
5-M-214676-001A
Dans le territoire de: Longueuil (A-02)

No: M-92-21116-3
TAJDIVAND, SIAVOOSH
4345, Jacques Bizard
Pierrefonds, Qc J9H 4W2
Et demandeur-cédant: Pied, Karine
1249, Normandie
Saint-Hubert, Qc J4T 1H9
TRANSFERT DE PERMIS
5-M-215483-001A
Dans le territoire de: Montréal (A-11)

No: M-92-21118-9
CHAYER, LAURIER
1865, 8e Avenue
Pointe-aux-Trembles, Qc H1B 4H7
Et demandeur-cédant: Montpetit, Jules
1841, de Beauvoir
Montréal, Qc H1L 5V4
TRANSFERT DE PERMIS
6-M-204981-001A
Dans le territoire de: Montréal (A-11)

No: M-92-21120-5
SAFOUR, AHMED
5598, Jean-Talon Est, app. 11
Saint-Léonard, Qc H1S 1L9
Et demandeur-cédant: Sabour, Ali Asghar
4335, Saint-Dominique, app. 3
Montréal, Qc H2A 2A9
TRANSFERT DE PERMIS
3-M-214421-001A
Dans le territoire de: Montréal (A-11)

No: Q-92-09721-0
GHASSAN ABOUD ET ALS
EN SOCIÉTÉ
(Taxi Samli)
3475, Yauitelet, app. 105
Sainte-Foy (Québec)
G1W 4V9
ET DEMANDEUR-CÉDANT: Deslauriers, Lorraine
705, rue Commerciale
St-Jean-Christostome (Québec)
G6Z 2C3
Proc.: Gingras, Vaillancourt, Simard
Baillargeon
TRANSFERT DE PERMIS
6-Q-205479-001A
Dans le territoire de l'agglomération de Ste-Foy-Sillery (A-38)

No: Q-92-09731-9
GAGNON, FRANÇOIS
1632, rue Prince-Arthur

St-Romuald (Québec)
G6W 3S3
ET DEMANDEUR-CÉDANT: Chamberland, Magella
27, Bourdon
Québec (Québec)
G1L 2Z1
Proc.: Bergeron, Charron, Saindon & Ass.
TRANSFERT DE PERMIS
1-Q-201,390-001A
Dans le territoire de l'agglomération de Québec (A-38)

No: Q-92-09732-7
GILBERT, JEAN-FRANÇOIS
30, avenue Laplante
Robertsonville (Québec)
G0N 1L0
ET DEMANDEUR-CÉDANT: Gestion Nelson Guay Inc.
1015, rue St-Désiré
Black Lake (Québec)
G0N 1A0
Proc.: Me Stéphane Vachon, notaire
TRANSFERT DES PERMIS
3-Q-204,749-002B, 003A
Dans le territoire de: Black Lake (RG-234503)
formée des municipalités suivantes: Irlande, St-Adrien-d'Irlande, Black Lake, St-Joseph-de-Coleraine, Disraéli (village) et Disraéli (paroisse).

No: Q-92-09734-3
GILBERT, JEAN-FRANÇOIS
30, avenue Laplante
Robertsonville (Québec)
G0N 1L0
ET DEMANDEUR-CÉDANT: Guay, Nelson
(Taxi Malenfant Enr.)
1015, rue Saint-Désiré
Black Lake (Québec)
G0N 1A0
Proc.: Me Stéphane Vachon
TRANSFERT DE PERMIS
3-Q-204491-002B
Dans le territoire de: Black Lake (RG-234503)
formée des municipalités suivantes: Irlande (27290-SD)
Saint-Adrien-d'Irlande (27280-SD)
Black Lake (27220-SD)
Saint-Joseph-de-Coleraine (27210-V)
Disraéli (26620-P)
Disraéli (26600-V)

Délai d'opposition ou d'intervention: 21 jours du présent avis

No: M-92-21127-0
CARON, JACQUES
12365, Matte, app. 7
Montréal-Nord, Qc H1G 3R5
DEMANDE DE PERMIS
Pour les municipalités de Cookshire et de Eaton.

TAXI

AVIS PROPRIO MOTU

Délai d'opposition ou d'intervention: 30 jours du présent avis

No: M-92-21133-8
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
et l'intimée
ROY, Luc
657, Saint-Joseph
Chambly (Québec)
J3L 1H9
et le mis en cause
FOURNIER, Jean-Guy
931, Chambly
Chambly (Québec)
J3L 5H1

SUSPENSION OU RÉVOCACTION DE PERMIS

6-M-214832-001A
Suspension ou révocation du permis numéro 6-M-214832-001A au nom de Luc Roy pour la région de Chambly formée des municipalités de Carignan et de Chambly.

Cette demande de suspension ou de révocation de permis sera entendue en audience le 21 octobre 1992, à 10:00 heures, aux bureaux de la Commission situés aux 505 rue Sherbrooke est, division numéro 01, 6e étage, Montréal.

No: M-92-21143-7
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
et l'intimée
PHILIPPE GOUGEON & AL. EN SOCIÉTÉ
(Taxi Chambly)
67, rue Richelieu
Chambly (Québec)
J3L 2C4
et le mis en cause
FOURNIER, Jean-Guy
931, Chambly
Chambly (Québec)
J3L 5H1

SUSPENSION OU RÉVOCACTION DE PERMIS

0-M-212378-001A
Suspension ou révocation du permis numéro 0-M-212378-001A au nom de Philippe Gougeon & Al. en société (Taxi Chambly) pour la région de Chambly formée des municipalités de Carignan et de Chambly.

Cette demande de suspension ou de révocation de permis sera entendue en audience le 21 octobre 1992, à 10:00 heures, aux bureaux de la Commission situés aux 505 rue Sherbrooke est, division numéro 01, 6e étage, Montréal.

CAMIONNAGE EN VRAC

Délai d'opposition ou d'intervention: 10 jours du présent avis

No: M-92-20819-3
TRANSPORTS CLÉMENT LACHANCE INC.
55, St-Pierre, C.P. 100
St-Pierre-de-Broughton
Qc G0N 1T0
Et demandeur-cédant
LACHANCE, Clément
55, St-Pierre, C.P. 100
St-Pierre-de-Broughton
Qc G0N 1T0
TRANSFERT DE PERMIS
9-M-508230-001A et 002A
Matières autorisées: toutes
Territoire: région 05

No: M-92-21075-1
ST-PIERRE, Yves
(Des Transports de la Source enr.)
160, Edmonton
Hull, Qc J8Y 3S6
Et demandeur-cédant
GÉLINAS, Florent
693, North Est
Gatineau, Qc J8P 7A1
TRANSFERT DE PERMIS
4-M-512583-001A
Matières autorisées: toutes
Territoire: région 07

No: M-92-21086-8
ARBIQUE, Yvon
52, Labelle
Hull, Qc J8Y 5A8
Et demandeur-cédant
93205 CANADA LTÉE
(Des Entreprises Treco enr.)
223, North Est
Gatineau, Qc J8P 3L5
TRANSFERT DE PERMIS
4-M-512583-001A
Matières autorisées: toutes
Territoire: région 07

No: M-92-21093-4
GRAVEL, Gabriel
("Excavation Gabriel Gravel Enr.")
891, des Merisiers
Amos, Qc J9T 3C4
Proc.: Me Louis Gilbert
Et demandeur-cédant
2854-9319 QUÉBEC INC.

70, Dumas
Batagani, Qc JOY 2A0
TRANSFERT DE PERMIS
0-M-514005-002A
Matières autorisées: toutes
Territoire: région 08

No: M-92-21101-5
LAMONTAGNE, Bruno
167, St-Denis
Black Lake, Qc G0N 1A0
Et demandeur-cédant
F. NADEAU & FILS INC.
389, Monette Nord
Theford Mines, Qc G6G 7H4
TRANSFERT DE PERMIS
0-M-507512-001A
Matières autorisées: toutes
Territoire: région 05

No: M-92-21104-9
LES BOIS BEARN INC.
47, Principale, C.P. 99
Bearn, Qc J0Z 1G0
Et demandeur-cédant
GAUDET, Aimé
5, Mayer Sud, C.P. 107
Bearn, Qc J0Z 1G0
TRANSFERT DE PERMIS
9-M-512414-001A
Matières autorisées: toutes
Territoire: région 08

No: M-92-21108-0
GÉRALD DOYLE INC.
9, Michaud
St-Gabriel-de-Brandon
Qc J0K 2N0
Et demandeur-cédant
2527-4648 QUÉBEC INC.
5660, ch. St-Jean
St-Félix-de-Valois
Qc J0K 2M0
TRANSFERT DE PERMIS
5-M-513432-001A
Matières autorisées: toutes
Territoire: région 06

No: M-92-21119-7
TRANSPORT RICANE INC.
132, Principale
St-Fortunat, Qc GOP 1G0
Proc.: Me Pierre, Bolduc
Et demandeur-cédant
LÉOPOLD GOUIN & FILS INC.
1394, ch. de St-Julien
St-Joseph-de-Coleraine
Qc G0N 1B0
TRANSFERT DE PERMIS
5-M-505545-002A
Matières autorisées: toutes
Territoire: région 05

No: M-92-21126-2
STANRICO INC.
2110, rue André
Sherbrooke, Qc J1H 6G4
Et demandeur-cédant
LES EXCAVATIONS MADORE INC.
236, rue Merrill
Coaticook, Qc J1A 1X4
TRANSFERT DE PERMIS
2-M-508864-002A
Matières autorisées: toutes
Territoire: région 05

No: M-92-21131-2
2957-7137 QUÉBEC INC.
63, de la Sapinière
Coaticook, Qc J1A 1V5
Et demandeur-cédant
LES EXCAVATIONS MADORE INC.
236, rue Merrill
Coaticook, Qc J1A 1X4
TRANSFERT DE PERMIS
2-M-508864-001A
Matières autorisées: toutes
Territoire: région 05

No: Q-92-09718-6
TRANSPORT A.M.G.L. INC.
25, Ave McNicoll
St-Thomas-Dicôme
(Québec) G0W 1P0
Et demandeur-cédant: C.H. Excavation Inc.
4015 Girard
Jonivert
(Québec) G7X 3Z4
Proc.: Mais, Pilote & Girard, notaires
TRANSFERT DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de: Région 02
Matières transportées: toutes
Permis concerné: 7-Q-509655-001A

No: Q-92-09722-8
CHARLES-EUGÈNE MIGNEAULT & AL. EN SOCIÉTÉ
(C.E. MIGNEAULT & FILS ENR.)
256, Principale
St-Thomas-Dicôme
(Québec) G0W 1P0
Et demandeur-cédant: Duchesne, Daniel
1910, Route Coulombe
Shipshaw "Chicoutimi"
(Québec) G0V 1V0
TRANSFERT DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de: Région 02
Matières autorisées: toutes
Permis concerné: 6-Q-507544-001A

No: Q-92-09735-0
TRANSPORT LÉVIS BOUCHARD INC.
27, Rue Morin
Mistassini (Québec)
G0W 2C0
Et demandeur-cédant: BOUCHARD, LÉVIS
27, Rue Morin
Mistassini (Québec)
G0W 2C0
Proc.: Villeneuve, Roy & Dumas
TRANSFERT DE PERMIS
Transport de matières en vrac
Dans le territoire de: Région 02
Matières autorisées: toutes
Permis concerné: 2-Q-504321-001A

No: M-92-21112-2
HOULE, JEAN-PIERRE
R.R. 1, P. 69
Ayer's Cliff, Qc JOB 1C0
DEMANDE DE LICENCE
Transport de matières en vrac
Matières demandées: toutes
Territoires: régions 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10 et 11.
Frontières: Qué.-Ont., Qué.-N.B., Qué.-T.N. et Qué.-É.U.
Nombre de véhicules: 2

No: M-92-21117-1
CHIBOU-VRAC INC.
C.P. 40, Chemin des Mines
Chibougamou, Qc G8P 2K5
DEMANDE DE LICENCE
Transport de matières en vrac
Matière demandée: 08
Territoire: région 08
Frontières: Qué.-Ont. et Qué.-N.B.
Nombre de véhicules: 3

No: M-92-21125-4
UTRONKIE, MERVIN
a/s Les Entreprises PPRG Ltée
200, St-Jacques ouest, # 900
Montréal, Qc H2Y 1M1
Proc.: Me Céline Trudeau
DEMANDE DE LICENCE
Transport de matières en vrac
Matières demandées: 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10 et 11.
Territoires: régions 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10 et 11.
Frontières: Qué.-Ont., Qué.-N.B., Qué.-T.N. et Qué.-É.U.
Nombre de véhicule: 1

No: M-92-21105-6
LAVALLÉE, ÉRIC
(Transport Éric Lavallée Enr.)
1281, Place Dunant
Joliette (Québec)
J6E 3J4
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.
Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-Unis.

No: M-92-21103-3
FOREST, MARC
(Messagerie M.F. Enr.)
5930, Frontenac
St-Hyacinthe (Québec)
J2S 7A9
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.
Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-Unis.

No: M-92-21113-0
17428 CANADA INC.
(Mag Transport Napierville)
550, Route 219
Napierville (Québec)
J0J 1L0
LICENCE EXTRAPROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.
Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-Unis.

No: M-92-21130-4
JEAN-PAUL ST-LAURENT INC.
75, rue Guy
Iberville (Québec)
J2X 4X3
LICENCE INTRAPROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.
Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-Unis.

No: Q-92-09137-9
SOUS-POSTE DE COURTAGE
CAMIONNAGE EN VRAC APPALACHES INC.
115, avenue Lapointe
Ste-Justine "Langevin"
(Québec) G0R 1Y0
Proc.: Beaudet & Beaudet
DEMANDE DE RENOUELEMENT DE PERMIS DE COURTAGE DE ZONE PERMIS concerné: 7-Q-52328P-002A
La description du territoire original peut-être consultée au bureau de la Commission des Transports à Québec, aux heures d'ouverture.
DEMANDE D'APPROBATION DES MODIFICATIONS APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX.
Date d'audience: 29 septembre 1992 à 10 h et le 30 septembre et 1er octobre si nécessaire.
Québec: Commission des transports du Québec
5500, boul. des Galeries
Québec, division 01

CAMIONNAGE EN VRAC EXTRA-PROVINCIAL

Ces avis sont donnés en vertu de la partie II de la loi de 1987 sur les transports routiers (35-36 EL II C. 35).
La Commission délivrera la licence de camionnage en vrac extra-provincial, à moins qu'une personne opposée ne la convainque que l'exploitation de l'entreprise visée par la demande est susceptible de nuire à l'intérêt public.
Le délai de l'opposition qui doit être écrite et assermenté est de 21 jours du présent avis.
Avis est aussi donné que la Commission entendra la personne opposée ou son procureur sur la recevabilité de son opposition.
Pour un dossier de Montréal (M) à Montréal: mardi le 6 octobre 1992 à 10h00.
Pour un dossier de Québec (Q) à Québec: jeudi le 8 octobre à 10h00.

No: M-92-21068-6
ROWELL, Brian
85, Queen, suite 202
Lennoxville, Qc J1M 1J3
DEMANDE DE LICENCE
Transport de matières en vrac
Matières demandées: groupes 3, 4 et 5.
Frontières: Qué.-Ont., Qué.-É.U.
Nombre de véhicule: 1

No: M-92-21069-4
2861-7231 QUÉBEC INC.
260, ch. Victoria
Bury, Qc JOB 1J0
DEMANDE DE LICENCE
Transport de matières en vrac
Matières demandées: groupes 3, 4 et 5.
Territoire: région 05
Frontière: Qué.-É.U.
Nombre de véhicule: 1

No: M-92-21074-4
2861-7389 QUÉBEC INC.
432, chemin Wheeler
Cookshire, Qc JOB 1M0
DEMANDE DE LICENCE
Transport de matières en vrac
Matières demandées: groupes 3, 4, et 5.
Territoire: région 05
Frontière: Qué.-É.U.
Nombre de véhicule: 1

No: M-92-21083-5
MAGNAN, NIL
(Magnan Transport)
252, St-Jacques
Coaticook, Qc J1A 2N9
DEMANDE DE LICENCE
Transport de matières en vrac
Matières demandées: toutes
Territoires: régions 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10 et 11.
Frontières: Qué.-Ont., Qué.-N.B., Qué.-T.N. et Qué.-É.U.
Nombre de véhicule: 1

No: M-92-21094-2
HUTCHINS BROS. INC.
a/s Les Entreprises PPRG Ltée
200, St-Jacques Ouest, # 900
Montréal, Qc H2Y 1M1
Proc.: Me Céline Trudeau
DEMANDE DE LICENCE
Transport de matières en vrac
Matières demandées: groupes 2, 3, 4 et 5, matières 09 et 10.
Territoires: régions 01, 02, 03, 04, 05, 06, 07, 08, 09, 10 et 11.
Frontières: Qué.-Ont., et Qué.-É.U.
Nombre de véhicules: 2

No: M-92-21099-1
MICHEL LUKENS & SYLVAIN MAISONNEUVE (EN SOCIÉTÉ)
(Pionniers Transports)
12772, Langelier, app. 2
Montréal-Nord (Québec)
H1G 3N1
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.
Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-Unis.

No: M-92-21102-3
FOREST, MARC
(Messagerie M.F. Enr.)
5930, Frontenac
St-Hyacinthe (Québec)
J2S 7A9
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.
Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-Unis.

No: M-92-21105-6
LAVALLÉE, ÉRIC
(Transport Éric Lavallée Enr.)
1281, Place Dunant
Joliette (Québec)
J6E 3J4
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.
Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-Unis.

No: M-92-21103-3
FOREST, MARC
(Messagerie M.F. Enr.)
5930, Frontenac
St-Hyacinthe (Québec)
J2S 7A9
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.
Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-Unis.

No: M-92-21103-3
FOREST, MARC
(Messagerie M.F. Enr.)
5930, Frontenac
St-Hyacinthe (Québec)
J2S 7A9
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.
Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-Unis.

No: M-92-21103-3
FOREST, MARC
(Messagerie M.F. Enr.)
5930, Frontenac
St-Hyacinthe (Québec)
J2S 7A9
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.
Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-Unis.

No: M-92-21103-3
FOREST, MARC
(Messagerie M.F. Enr.)
5930, Frontenac
St-Hyacinthe (Québec)
J2S 7A9
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.
Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-Unis.

No: M-92-21103-3
FOREST, MARC
(Messagerie M.F. Enr.)
5930, Frontenac
St-Hyacinthe (Québec)
J2S 7A9
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.
Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-Unis.

No: M-92-21103-3
FOREST, MARC
(Messagerie M.F. Enr.)
5930, Frontenac
St-Hyacinthe (Québec)
J2S 7A9
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.
Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/T.-Neuve, Québec/États-Unis.

No: M-92-21061-1
E.W. WYLIE CORPORATION
a/s Me Jocelyn Leclerc
400, Windermere
Beaconsfield (Québec)
H9W 6C1
Proc.: Jocelyn H. Leclerc
LICENCE EXTRAPROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.
Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/États-Unis.

No: M-92-21079-3
BREBART, YVON
(Transport Yvon Enr.)
1053, Desmarçais
Verdun (Québec)
H4H 1S9
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.
Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/États-Unis.

No: M-92-21081-9
ALMANN TRANSEXPRESS INC.
a/s Lafleur, Brown
1, Pl. Ville-Marie, 37e étage
Montréal (Québec)
H3B 3P4
Proc.: Lafleur, Brown
LICENCE EXTRAPROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.
Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/États-Unis.

No: M-92-21095-9
GOOD, ANNE
(Le Petit Déménageur)
217, Labine, app. 2
Gatineau (Québec)
J8R 1S5
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.
Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/États-Unis.

No: Q-92-09716-0
LES TRANSPORTS PHARAON INC.
2100 Route du Port
Nicolet (Québec)
J0G 1E0
LICENCE INTRAPROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: Matériel d'usage militaire, Groupe 31: Monnaie et marchandises précieuses par véhicules blindés, Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 34: Explosifs, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

No: Q-92-09717-8
LES TRANSPORTS PHARAON INC.
2100 Route du Port
Nicolet (Québec)
J0G 1E0
LICENCE EXTRAPROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: Matériel d'usage militaire, Groupe 31: Monnaie et marchandises précieuses par véhicules blindés, Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 34: Explosifs, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.

No: Q-92-09719-4
2948-2543 QUÉBEC INC.
40, Chemin St-François Est
C.P. 160
St-François-de-la-Rivière-du-Sud (Québec)
G0R 3A0
Proc.: Gagné, Letarte, Sirois, Beaudet
LICENCE INTRAPROVINCIALE
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 7: Produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: Matériel d'usage militaire, Groupe 31: Monnaie et marchandises précieuses par véhicules blindés, Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 34: Explosifs, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.
Frontières: Québec/Ontario, Québec/N.-Brunswick, Québec/États-Unis.

No: M-92-21099-1
MICHEL LUKENS & SYLVAIN MAISONNEUVE (EN SOCIÉTÉ)
(Pionniers Transports)
12772, Langelier, app. 2
Montréal-Nord (Québec)
H1G 3N1
PERMIS LOCAL
Transport général public
Biens transportés:
Groupe 32: Meubles et autres biens usagés, Groupe 35: Marchandises générales.
Territoires demandés:
Toutes les municipalités régionales de comté, les territoires et les communautés urbaines et régionale.
Frontières: Québec/Ontario, Québec/N

# ÉCONOMIE

## MONTRÉAL LE BOURSAIS

32 derniers		32 derniers		32 derniers	
Volume	Haute Bas	Volume	Haute Bas	Volume	Haute Bas
<b>A B</b>	21300 52 52 45 80 40	<b>K L</b>	2130 56 6 6 57 490	<b>W X</b>	2400 53 34 34 34 53 264
ADP	21300 52 52 45 80 40	Knight B	2130 56 6 6 57 490	Walton A	2250 57 7 7 7 57 672
AIR Res	21318 215 300 300 370 195	Knight C	2200 57 7 7 7 57 490	Walton B	2250 57 7 7 7 57 672
AIR PRC	2781 51 4 14 14 14 14	LASMO	130 290 290 290 400 300	Walton C	2250 57 7 7 7 57 672
Adicorp	70 20 20 20 20 20	KLGS Inc.	2522 225 205 220 15 225 110	Walton D	2250 57 7 7 7 57 672
Agnico E	2575 55 5 5 5 5 5	Lox	15450 15 15 15 15 15 15	Walton E	2250 57 7 7 7 57 672
Agnico P	2333 4 6 10 20 2 10	Lox 2	12561 28 28 28 28 28 28	Walton F	2250 57 7 7 7 57 672
Agnico R	2400 10 10 10 10 10 10	Lox 3	46629 28 8 8 8 8 8	Walton G	2250 57 7 7 7 57 672
Air Canada	147245 45 425 425 425 40	Lox 4	114500 51 9 9 9 9 9	Walton H	2250 57 7 7 7 57 672
Allo ener	2203 15 15 15 15 15 15	Lox 5	46279 28 8 8 8 8 8	Walton I	2250 57 7 7 7 57 672
Allo ex 75	200 14 14 14 14 14 14	Lox 6	2465 22 22 22 22 22 22	Walton J	2250 57 7 7 7 57 672
Allo ex 85	200 14 14 14 14 14 14	Lox 7	21750 27 250 250 250 250	Walton K	2250 57 7 7 7 57 672
Allo ex 95	200 14 14 14 14 14 14	Lox 8	26300 28 8 8 8 8 8	Walton L	2250 57 7 7 7 57 672
Allo ex 105	200 14 14 14 14 14 14	Lox 9	4450 31 9 9 9 9 9	Walton M	2250 57 7 7 7 57 672
Allo ex 115	200 14 14 14 14 14 14	Lox 10	115500 31 9 9 9 9 9	Walton N	2250 57 7 7 7 57 672
Allo ex 125	200 14 14 14 14 14 14	Lox 11	120 160 160 160 170 160	Walton O	2250 57 7 7 7 57 672
Allo ex 135	200 14 14 14 14 14 14	Lox 12	200 75 75 75 75 75 75	Walton P	2250 57 7 7 7 57 672
Allo ex 145	200 14 14 14 14 14 14	Lox 13	29200 18 18 18 18 18 18	Walton Q	2250 57 7 7 7 57 672
Allo ex 155	200 14 14 14 14 14 14	Lox 14	26300 28 8 8 8 8 8	Walton R	2250 57 7 7 7 57 672
Allo ex 165	200 14 14 14 14 14 14	Lox 15	4450 31 9 9 9 9 9	Walton S	2250 57 7 7 7 57 672
Allo ex 175	200 14 14 14 14 14 14	Lox 16	115500 31 9 9 9 9 9	Walton T	2250 57 7 7 7 57 672
Allo ex 185	200 14 14 14 14 14 14	Lox 17	120 160 160 160 170 160	Walton U	2250 57 7 7 7 57 672
Allo ex 195	200 14 14 14 14 14 14	Lox 18	200 75 75 75 75 75 75	Walton V	2250 57 7 7 7 57 672
Allo ex 205	200 14 14 14 14 14 14	Lox 19	29200 18 18 18 18 18 18	Walton W	2250 57 7 7 7 57 672
Allo ex 215	200 14 14 14 14 14 14	Lox 20	26300 28 8 8 8 8 8	Walton X	2250 57 7 7 7 57 672
Allo ex 225	200 14 14 14 14 14 14	Lox 21	4450 31 9 9 9 9 9	Walton Y	2250 57 7 7 7 57 672
Allo ex 235	200 14 14 14 14 14 14	Lox 22	115500 31 9 9 9 9 9	Walton Z	2250 57 7 7 7 57 672
Allo ex 245	200 14 14 14 14 14 14	Lox 23	120 160 160 160 170 160		
Allo ex 255	200 14 14 14 14 14 14	Lox 24	200 75 75 75 75 75 75		
Allo ex 265	200 14 14 14 14 14 14	Lox 25	29200 18 18 18 18 18 18		
Allo ex 275	200 14 14 14 14 14 14	Lox 26	26300 28 8 8 8 8 8		
Allo ex 285	200 14 14 14 14 14 14	Lox 27	4450 31 9 9 9 9 9		
Allo ex 295	200 14 14 14 14 14 14	Lox 28	115500 31 9 9 9 9 9		
Allo ex 305	200 14 14 14 14 14 14	Lox 29	120 160 160 160 170 160		
Allo ex 315	200 14 14 14 14 14 14	Lox 30	200 75 75 75 75 75 75		
Allo ex 325	200 14 14 14 14 14 14	Lox 31	29200 18 18 18 18 18 18		
Allo ex 335	200 14 14 14 14 14 14	Lox 32	26300 28 8 8 8 8 8		
Allo ex 345	200 14 14 14 14 14 14	Lox 33	4450 31 9 9 9 9 9		
Allo ex 355	200 14 14 14 14 14 14	Lox 34	115500 31 9 9 9 9 9		
Allo ex 365	200 14 14 14 14 14 14	Lox 35	120 160 160 160 170 160		
Allo ex 375	200 14 14 14 14 14 14	Lox 36	200 75 75 75 75 75 75		
Allo ex 385	200 14 14 14 14 14 14	Lox 37	29200 18 18 18 18 18 18		
Allo ex 395	200 14 14 14 14 14 14	Lox 38	26300 28 8 8 8 8 8		
Allo ex 405	200 14 14 14 14 14 14	Lox 39	4450 31 9 9 9 9 9		
Allo ex 415	200 14 14 14 14 14 14	Lox 40	115500 31 9 9 9 9 9		
Allo ex 425	200 14 14 14 14 14 14	Lox 41	120 160 160 160 170 160		
Allo ex 435	200 14 14 14 14 14 14	Lox 42	200 75 75 75 75 75 75		
Allo ex 445	200 14 14 14 14 14 14	Lox 43	29200 18 18 18 18 18 18		
Allo ex 455	200 14 14 14 14 14 14	Lox 44	26300 28 8 8 8 8 8		
Allo ex 465	200 14 14 14 14 14 14	Lox 45	4450 31 9 9 9 9 9		
Allo ex 475	200 14 14 14 14 14 14	Lox 46	115500 31 9 9 9 9 9		
Allo ex 485	200 14 14 14 14 14 14	Lox 47	120 160 160 160 170 160		
Allo ex 495	200 14 14 14 14 14 14	Lox 48	200 75 75 75 75 75 75		
Allo ex 505	200 14 14 14 14 14 14	Lox 49	29200 18 18 18 18 18 18		
Allo ex 515	200 14 14 14 14 14 14	Lox 50	26300 28 8 8 8 8 8		
Allo ex 525	200 14 14 14 14 14 14	Lox 51	4450 31 9 9 9 9 9		
Allo ex 535	200 14 14 14 14 14 14	Lox 52	115500 31 9 9 9 9 9		
Allo ex 545	200 14 14 14 14 14 14	Lox 53	120 160 160 160 170 160		
Allo ex 555	200 14 14 14 14 14 14	Lox 54	200 75 75 75 75 75 75		
Allo ex 565	200 14 14 14 14 14 14	Lox 55	29200 18 18 18 18 18 18		
Allo ex 575	200 14 14 14 14 14 14	Lox 56	26300 28 8 8 8 8 8		
Allo ex 585	200 14 14 14 14 14 14	Lox 57	4450 31 9 9 9 9 9		
Allo ex 595	200 14 14 14 14 14 14	Lox 58	115500 31 9 9 9 9 9		
Allo ex 605	200 14 14 14 14 14 14	Lox 59	120 160 160 160 170 160		
Allo ex 615	200 14 14 14 14 14 14	Lox 60	200 75 75 75 75 75 75		
Allo ex 625	200 14 14 14 14 14 14	Lox 61	29200 18 18 18 18 18 18		
Allo ex 635	200 14 14 14 14 14 14	Lox 62	26300 28 8 8 8 8 8		
Allo ex 645	200 14 14 14 14 14 14	Lox 63	4450 31 9 9 9 9 9		
Allo ex 655	200 14 14 14 14 14 14	Lox 64	115500 31 9 9 9 9 9		
Allo ex 665	200 14 14 14 14 14 14	Lox 65	120 160 160 160 170 160		
Allo ex 675	200 14 14 14 14 14 14	Lox 66	200 75 75 75 75 75 75		
Allo ex 685	200 14 14 14 14 14 14	Lox 67	29200 18 18 18 18 18 18		
Allo ex 695	200 14 14 14 14 14 14	Lox 68	26300 28 8 8 8 8 8		
Allo ex 705	200 14 14 14 14 14 14	Lox 69	4450 31 9 9 9 9 9		
Allo ex 715	200 14 14 14 14 14 14	Lox 70	115500 31 9 9 9 9 9		
Allo ex 725	200 14 14 14 14 14 14	Lox 71	120 160 160 160 170 160		
Allo ex 735	200 14 14 14 14 14 14	Lox 72	200 75 75 75 75 75 75		
Allo ex 745	200 14 14 14 14 14 14	Lox 73	29200 18 18 18 18 18 18		
Allo ex 755	200 14 14 14 14 14 14	Lox 74	26300 28 8 8 8 8 8		
Allo ex 765	200 14 14 14 14 14 14	Lox 75	4450 31 9 9 9 9 9		
Allo ex 775	200 14 14 14 14 14 14	Lox 76	115500 31 9 9 9 9 9		
Allo ex 785	200 14 14 14 14 14 14	Lox 77	120 160 160 160 170 160		
Allo ex 795	200 14 14 14 14 14 14	Lox 78	200 75 75 75 75 75 75		
Allo ex 805	200 14 14 14 14 14 14	Lox 79	29200 18 18 18 18 18 18		
Allo ex 815	200 14 14 14 14 14 14	Lox 80	26300 28 8 8 8 8 8		
Allo ex 825	200 14 14 14 14 14 14	Lox 81	4450 31 9 9 9 9 9		
Allo ex 835	200 14 14 14 14 14 14	Lox 82	115500 31 9 9 9 9 9		
Allo ex 845	200 14 14 14 14 14 14	Lox 83	120 160 160 160 170 160		
Allo ex 855	200 14 14 14 14 14 14	Lox 84	200 75 75 75 75 75 75		
Allo ex 865	200 14 14 14 14 14 14	Lox 85	29200 18 18 18 18 18 18		
Allo ex 875	200 14 14 14 14 14 14	Lox 86	26300 28 8 8 8 8 8		
Allo ex 885	200 14 14 14 14 14 14	Lox 87	4450 31 9 9 9 9 9		
Allo ex 895	200 14 14 14 14 14 14	Lox 88	115500 31 9 9 9 9 9		
Allo ex 905	200 14 14 14 14 14 14	Lox 89	120 160 160 160 170 160		
Allo ex 915	200 14 14 14 14 14 14	Lox 90	200 75 75 75 75 75 75		
Allo ex 925	200 14 14 14 14 14 14	Lox 91	29200 18 18 18 18 18 18		
Allo ex 935	200 14 14 14 14 14 14	Lox 92	26300 28 8 8 8 8 8		
Allo ex 945	200 14 14 14 14 14 14	Lox 93	4450 31 9 9 9 9 9		
Allo ex 955	200 14 14 14 14 14 14	Lox 94	115500 31 9 9 9 9 9		
Allo ex 965	200 14 14 14 14 14 14	Lox 95	120 160 160 160 170 160		
Allo ex 975	200 14 14 14 14 14 14	Lox 96	200 75 75 75 75 75 75		
Allo ex 985	200 14 14 14 14 14 14	Lox 97	29200 18 18 18 18 18 18		
Allo ex 995	200 14 14 14 14 14 14	Lox 98	26300 28 8 8 8 8 8		
Allo ex 1005	200 14 14 14 14 14 14	Lox 99	4450 31 9 9 9 9 9		
Allo ex 1015	200 14 14 14 14 14 14	Lox 100	115500 31 9 9 9 9 9		

32 derniers		32 derniers		32 derniers	
Volume	Haute Bas	Volume	Haute Bas	Volume	Haute Bas
<b>K L</b>	2130 56 6 6 57 490	<b>M N</b>	4900 40 375 410 30 55 250	<b>U V</b>	2100 51 11 11 11 61 6
Knight B	2130 56 6 6 57 490	M Corp	4900 40 375 410 30 55 250	Uni-Sect	2100 51 11 11 11 61 6
Knight C	2200 57 7 7 7 57 490	MPG Inv	25000 97 97 97 97 97 97	Unicorp	2833 195 175 195 10 245 26
LASMO	130 290 290 290 400 300	MRRM	230 50 50 50 50 50 50	Uniques A	6400 140 140 140 330 125
KLGS Inc.	2522 225 205 220 15 225 110	MTRM	1450 230 230 230 300 230	Uniques B	6400 140 140 140 330 125
Lox	15450 15 15 15 15 15 15	MTRM 2	1450 230 230 230 300 230	Uniques C	6400 140 140 140 330 125
Lox 2	12561 28 28 28 28 28 28	MTRM 3	1450 230 230 230 300 230	Uniques D	6400 140 140 140 330 125
Lox 3	46629 28 8 8 8 8 8	MTRM 4	1450 230 230 230 300 230	Uniques E	6400 140 140 140 330 125
Lox 4	114500 51 9 9 9 9 9	MTRM 5	1450 230 230 230 300 230	Uniques F	6400 140 140 140 330 125
Lox 5	46279 28 8 8 8 8 8	MTRM 6	1450 230 230 230 300 230	Uniques G	6400 140 140 140 330 125
Lox 6	2465 22 22 22 22 22 22	MTRM 7	1450 230 230 230 300 230	Uniques H	6400 140 140 140 330 125
Lox 7	21750 27 250 250 250 250	MTRM 8	1450 230 230 230 300 230	Uniques I	6400 140 140 140 330

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

Index des principales rubriques

- 100-199 IMMOBILIER RESIDENTIEL
Achat-vente-échange
100 Visites libres
101 Propriétés à vendre
102 Condominiums et co-propriétés
103 Propriétés à louer
104 Locations
105 Locations
106 Locations
107 Locations
108 Locations
109 Locations
110 Locations
111 Locations
112 Locations
113 Locations
114 Locations
115 Locations
116 Locations
117 Locations
118 Locations
119 Locations
120 Locations
121 Locations
122 Locations
123 Locations
124 Locations
125 Locations
126 Locations
127 Locations
128 Locations
129 Locations
130 Locations
131 Locations
132 Locations
133 Locations
134 Locations
135 Locations
136 Locations
137 Locations
138 Locations
139 Locations
140 Locations
141 Locations
142 Locations
143 Locations
144 Locations
145 Locations
146 Locations
147 Locations
148 Locations
149 Locations
150 Locations
151 Locations
152 Locations
153 Locations
154 Locations
155 Locations
156 Locations
157 Locations
158 Locations
159 Locations
160 Locations
161 Locations
162 Locations
163 Locations
164 Locations
165 Locations
166 Locations
167 Locations
168 Locations
169 Locations
170 Locations
171 Locations
172 Locations
173 Locations
174 Locations
175 Locations
176 Locations
177 Locations
178 Locations
179 Locations
180 Locations
181 Locations
182 Locations
183 Locations
184 Locations
185 Locations
186 Locations
187 Locations
188 Locations
189 Locations
190 Locations
191 Locations
192 Locations
193 Locations
194 Locations
195 Locations
196 Locations
197 Locations
198 Locations
199 Locations

LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 A 16H00
Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.
Téléphone: 286-1200
Télécopieur: 286-8198
Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes Montréal, H2Y 3S6

101 Propriétés à vendre

CAUSE DÉPART, maison en rangée, condo, projet unique! 3 chambres, foyer, patio, construction béton, stationnement int. 2 voitures, croissant pié, Anjou, 5 mn. Métropolitain. Après 20h. 354-2416

103 Condominiums Co-propriétés

CONDO 1 c.c., 5 p., foyer, neuf, vue lac. Magog, prix récession, 3300\$. 982-0430

105 Maisons à vendre

MASCOUCHE, maison 12 pces, coin de rue, arbres matures, bois de cèdre. Prix nég. 988-0350

107 Maisons à vendre

OTTERRUN PARK, près de l'eau, charmant petit cottage, 2 chambres, 2 s/bains. 75 000\$. 446-2589

109 Maisons à vendre

OUTREMONT ADJ., près Laurier. Condo rénové, 8 1/2 pces, sur 2 niveaux, murs bruns, planchers bois franc, 2 terrasses, jardin int. 195 000\$. 278-6139

111 Maisons à vendre

OUTREMONT, 115 Côte St-Catherine, LUXUEUX 4 1/2, cuisine, frigo, micro-ondes, lave-vaisselle, garage, vue sur la montagne, 1000\$. 446-2589

113 Maisons à vendre

OUTREMONT, 115 Côte St-Catherine, LUXUEUX 4 1/2, cuisine, frigo, micro-ondes, lave-vaisselle, garage, vue sur la montagne, 1000\$. 446-2589

115 Maisons à vendre

OUTREMONT, 115 Côte St-Catherine, LUXUEUX 4 1/2, cuisine, frigo, micro-ondes, lave-vaisselle, garage, vue sur la montagne, 1000\$. 446-2589

117 Maisons à vendre

OUTREMONT, 115 Côte St-Catherine, LUXUEUX 4 1/2, cuisine, frigo, micro-ondes, lave-vaisselle, garage, vue sur la montagne, 1000\$. 446-2589

119 Maisons à vendre

OUTREMONT, 115 Côte St-Catherine, LUXUEUX 4 1/2, cuisine, frigo, micro-ondes, lave-vaisselle, garage, vue sur la montagne, 1000\$. 446-2589

121 Maisons à vendre

OUTREMONT, 115 Côte St-Catherine, LUXUEUX 4 1/2, cuisine, frigo, micro-ondes, lave-vaisselle, garage, vue sur la montagne, 1000\$. 446-2589

123 Maisons à vendre

OUTREMONT, 115 Côte St-Catherine, LUXUEUX 4 1/2, cuisine, frigo, micro-ondes, lave-vaisselle, garage, vue sur la montagne, 1000\$. 446-2589

125 Maisons à vendre

OUTREMONT, 115 Côte St-Catherine, LUXUEUX 4 1/2, cuisine, frigo, micro-ondes, lave-vaisselle, garage, vue sur la montagne, 1000\$. 446-2589

127 Maisons à vendre

OUTREMONT, 115 Côte St-Catherine, LUXUEUX 4 1/2, cuisine, frigo, micro-ondes, lave-vaisselle, garage, vue sur la montagne, 1000\$. 446-2589

129 Maisons à vendre

OUTREMONT, 115 Côte St-Catherine, LUXUEUX 4 1/2, cuisine, frigo, micro-ondes, lave-vaisselle, garage, vue sur la montagne, 1000\$. 446-2589

131 Maisons à vendre

OUTREMONT, 115 Côte St-Catherine, LUXUEUX 4 1/2, cuisine, frigo, micro-ondes, lave-vaisselle, garage, vue sur la montagne, 1000\$. 446-2589

120 Laurentides

ST-SAUVEUR Maison de 350 000 \$ pour 289 000 \$. 3 chambres à coucher, 3 foyers, sauna, spa, bain tourbillon Jacuzzi. Décoration et payement professionnels. Vue superbe sur le village 1-229-4491

121 Cantons de l'Est

LAC BROME SUPERBE PROPRIÉTÉ

RESIDENCE TRÈS MODERNE
Un des plus beaux sites du LAC
MME MAILLET: 819-477-1596 (jour) 819-398-7786 (soir) 514-242-1059 (soir) 08-09-92

122 Cantons de l'Est

CONDO A SHERBROOKE

VENTE OU ÉCHANGE (OUTREMONT) 10 mn. CÉGEP et Univ. S 1/2, 2 c.c., fenêtres sur 4 côtés, secteur tranquille, qualité vie, vue rive. Taxes 1200\$. Prix 68 000\$. Sans intermédiaire. Transfert d'emploi. 270-7378

123 Cantons de l'Est

CONDO A SHERBROOKE

VENTE OU ÉCHANGE (OUTREMONT) 10 mn. CÉGEP et Univ. S 1/2, 2 c.c., fenêtres sur 4 côtés, secteur tranquille, qualité vie, vue rive. Taxes 1200\$. Prix 68 000\$. Sans intermédiaire. Transfert d'emploi. 270-7378

124 Cantons de l'Est

CONDO A SHERBROOKE

VENTE OU ÉCHANGE (OUTREMONT) 10 mn. CÉGEP et Univ. S 1/2, 2 c.c., fenêtres sur 4 côtés, secteur tranquille, qualité vie, vue rive. Taxes 1200\$. Prix 68 000\$. Sans intermédiaire. Transfert d'emploi. 270-7378

125 Cantons de l'Est

CONDO A SHERBROOKE

VENTE OU ÉCHANGE (OUTREMONT) 10 mn. CÉGEP et Univ. S 1/2, 2 c.c., fenêtres sur 4 côtés, secteur tranquille, qualité vie, vue rive. Taxes 1200\$. Prix 68 000\$. Sans intermédiaire. Transfert d'emploi. 270-7378

126 Cantons de l'Est

CONDO A SHERBROOKE

VENTE OU ÉCHANGE (OUTREMONT) 10 mn. CÉGEP et Univ. S 1/2, 2 c.c., fenêtres sur 4 côtés, secteur tranquille, qualité vie, vue rive. Taxes 1200\$. Prix 68 000\$. Sans intermédiaire. Transfert d'emploi. 270-7378

127 Cantons de l'Est

CONDO A SHERBROOKE

VENTE OU ÉCHANGE (OUTREMONT) 10 mn. CÉGEP et Univ. S 1/2, 2 c.c., fenêtres sur 4 côtés, secteur tranquille, qualité vie, vue rive. Taxes 1200\$. Prix 68 000\$. Sans intermédiaire. Transfert d'emploi. 270-7378

128 Cantons de l'Est

CONDO A SHERBROOKE

VENTE OU ÉCHANGE (OUTREMONT) 10 mn. CÉGEP et Univ. S 1/2, 2 c.c., fenêtres sur 4 côtés, secteur tranquille, qualité vie, vue rive. Taxes 1200\$. Prix 68 000\$. Sans intermédiaire. Transfert d'emploi. 270-7378

129 Cantons de l'Est

CONDO A SHERBROOKE

VENTE OU ÉCHANGE (OUTREMONT) 10 mn. CÉGEP et Univ. S 1/2, 2 c.c., fenêtres sur 4 côtés, secteur tranquille, qualité vie, vue rive. Taxes 1200\$. Prix 68 000\$. Sans intermédiaire. Transfert d'emploi. 270-7378

130 Cantons de l'Est

CONDO A SHERBROOKE

VENTE OU ÉCHANGE (OUTREMONT) 10 mn. CÉGEP et Univ. S 1/2, 2 c.c., fenêtres sur 4 côtés, secteur tranquille, qualité vie, vue rive. Taxes 1200\$. Prix 68 000\$. Sans intermédiaire. Transfert d'emploi. 270-7378

131 Cantons de l'Est

CONDO A SHERBROOKE

VENTE OU ÉCHANGE (OUTREMONT) 10 mn. CÉGEP et Univ. S 1/2, 2 c.c., fenêtres sur 4 côtés, secteur tranquille, qualité vie, vue rive. Taxes 1200\$. Prix 68 000\$. Sans intermédiaire. Transfert d'emploi. 270-7378

132 Cantons de l'Est

CONDO A SHERBROOKE

VENTE OU ÉCHANGE (OUTREMONT) 10 mn. CÉGEP et Univ. S 1/2, 2 c.c., fenêtres sur 4 côtés, secteur tranquille, qualité vie, vue rive. Taxes 1200\$. Prix 68 000\$. Sans intermédiaire. Transfert d'emploi. 270-7378

133 Cantons de l'Est

CONDO A SHERBROOKE

134 Terres/fermes

BEAUBARNAIS RANCH - TERRE 19 ARPENTS Écurie moderne, 11 taures. Grasse maison pierre et brique 1973. Four, réfrigérateur, chauffe-eau, etc. Prox. écoles, maison de culture. 1-888-368-8878

135 Terres/fermes

ESTRIE, fermes 1 acre et plus, ruisseau, près de ski, futur golf. 1-297-4647

136 Appartements-logements à louer

METRO H.-BEAUGRAND, gr. 5 1/2 rénové, eau, cale, r.d.c. + cave, ent. lavé, car, stat. chauff. élec. Prox. écoles, maison de culture. 1-888-368-8878

137 Appartements-logements à louer

METRO ASSOMPTION, 4 1/2, impeccable, insonorisé, mois gratuit, 727-9336

138 Appartements-logements à louer

MTL. NORD, 2 grands 4 1/2, 1er étage 4105, 2/sal 355\$, chauffés, eau chaude froide, comme neuvs. Sor. 332-4055

139 Appartements-logements à louer

MTL. NORD, 5 1/2, haut duplex, non chauffé, très propre 321-3274

140 Appartements-logements à louer

METRO ANGRIGNON, face parc, 2875 Trinité, beaux récents 3 c. 1/2 762-2186, 2875, récents 3 c. 1/2 362-8554

141 Appartements-logements à louer

METRO JEAN-TALON/Ch.-Colomb 4 1/2, propre, rénové, ent. lavé, 400\$. 279-3697

142 Appartements-logements à louer

METRO PIE IX Grand 5 1/2 rénové, 3 chambres à coucher, fermes à 3, salon, cuisine, s/bains, tapis mur à mur, ventilateur aux plafonds, tous les électroménagers fournis 524-3731, 254-6515

143 Appartements-logements à louer

METRO U. de M. Grand 3 1/2, tranquille, ensolaillé, chauffé, eau ch. cuisine/frigo inclut. Libre 731-7610

144 Appartements-logements à louer

OUTREMONT ADJ. Superbe 7 1/2 + sous-sol, garage, 2 s/b., 1800 \$ 343-5360, 343-8505

145 Appartements-logements à louer

OUTREMONT, 50 Wilkowitz, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, chauffés, gym, 'sun deck' 277-5873

146 Appartements-logements à louer

OUTREMONT, bas duplex, 4 1/2, jardin, stat. chauffé, 987-4524 ou 274-8532

147 Appartements-logements à louer

OUTREMONT, face au Mont-Royal, 33 ch Côte St-Catherine, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, chauffés, gym, 'sun deck' 277-5873

148 Appartements-logements à louer

OUTREMONT, grand 4 1/2 rénové, ensolaillé, terrasse, stat. 3e, 850\$, sept. Nathalie 284-3322 (j. 270-5215) (v)

149 Appartements-logements à louer

PIE IX, près Rosemont, 4 1/2 ch, très propre, 1 mois grat. 494-8884, 388-3079

150 Appartements-logements à louer

PIE IX/45e rue, 5 x 4 1/2, propres, libres A partir de 330\$. 448-1811, 329-1046

151 Appartements-logements à louer

PONT-VIAU, Bousquet, grand 5 1/2 + stationnement, libre 334-8532

152 Appartements-logements à louer

PRES CANTONVILLE 1 MOIS GRATUIT

165 Propriétés à louer

MAISON SEMI-DÉT. à N.D.G., av. Prince of Wales, cause départ. Sept. 92. Bon voisinage. 880\$/mois. 486-9648 ou 486-8878

166 Propriétés à louer

MONTREAL, semi-détaché, 3 1/2, après 18h. 389-4407

167 Propriétés à louer

VILLE ST-LAURENT, maison spacieuse, double garage, quartier résidentiel, 1200\$/mois. Demandez! 388-3274

168 Propriétés à louer

MTL. NORD, 5 1/2, haut duplex, non chauffé, très propre 321-3274

169 Propriétés à louer

METRO ANGRIGNON, face parc, 2875 Trinité, beaux récents 3 c. 1/2 762-2186, 2875, récents 3 c. 1/2 362-8554

170 Propriétés à louer

METRO JEAN-TALON/Ch.-Colomb 4 1/2, propre, rénové, ent. lavé, 400\$. 279-3697

171 Propriétés à louer

METRO PIE IX Grand 5 1/2 rénové, 3 chambres à coucher, fermes à 3, salon, cuisine, s/bains, tapis mur à mur, ventilateur aux plafonds, tous les électroménagers fournis 524-3731, 254-6515

172 Propriétés à louer

METRO U. de M. Grand 3 1/2, tranquille, ensolaillé, chauffé, eau ch. cuisine/frigo inclut. Libre 731-7610

173 Propriétés à louer

OUTREMONT ADJ. Superbe 7 1/2 + sous-sol, garage, 2 s/b., 1800 \$ 343-5360, 343-8505

174 Propriétés à louer

OUTREMONT, 50 Wilkowitz, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, chauffés, gym, 'sun deck' 277-5873

175 Propriétés à louer

OUTREMONT, bas duplex, 4 1/2, jardin, stat. chauffé, 987-4524 ou 274-8532

176 Propriétés à louer

OUTREMONT, face au Mont-Royal, 33 ch Côte St-Catherine, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, chauffés, gym, 'sun deck' 277-5873

177 Propriétés à louer

OUTREMONT, grand 4 1/2 rénové, ensolaillé, terrasse, stat. 3e, 850\$, sept. Nathalie 284-3322 (j. 270-5215) (v)

178 Propriétés à louer

PIE IX, près Rosemont, 4 1/2 ch, très propre, 1 mois grat. 494-8884, 388-3079

179 Propriétés à louer

PIE IX/45e rue, 5 x 4 1/2, propres, libres A partir de 330\$. 448-1811, 329-1046

180 Propriétés à louer

PONT-VIAU, Bousquet, grand 5 1/2 + stationnement, libre 334-8532

181 Propriétés à louer

PRES CANTONVILLE 1 MOIS GRATUIT

182 Propriétés à louer

PRES CANTONVILLE 1 MOIS GRATUIT

183 Propriétés à louer

PRES CANTONVILLE 1 MOIS GRATUIT

100 Visites libres

ROSEMONT, Luxueux Duplex 2 x 5 1/2, compl. rénové. S.A.V. 13h-17h. 198 000\$. VENTE RAPIDE!!! Cause Départ. (Propr. Anglaise) 722-4287

101 Propriétés à vendre

MÉTRO LAURIER Idéal professionnel, maison pierre ancienne, affaire d'ou habitation, 1400 pi.ca. libre, stat., rev. 27 000\$. 230 000\$ négociable 663-3674 277-8787 08-09-92

101 Propriétés à vendre

AUTEUIL, bung 89, garage, foyer, piscine, 1/20 fin., extra. terrain 6000 pi.ca. info. 155 000\$. 625-8360

101 Propriétés à vendre

BAIE D'URÉ, 5 chambres, 2 1/2 s/bains, jacuzzi, terrain 28 300 pi.ca., piscine creusée, terrain de tennis, magnifiquement paysager à vos 3000\$. 709-47-6558

101 Propriétés à vendre

CARTIERVILLE Maison semi-détachée, excellent état, rue tranquille, 3 c.c., près école, autobus et train oué hôpital Sacré-Coeur. 135 000 \$ (rôle d'évaluation) 738-2881

101 Propriétés à vendre

CHATEAUGUAY URGENT Prestigieuse style Tudor 4 c.c., 2 1/2 s/bains, saonim, terrain 17 000 pi.ca., arbres matures. Évaluation municipale 229 000\$. On demande seulement 169 000\$. Garage double, piscine creusée, SPA 8 pièces. Faites l'offre! LE PERMANENT CRT RICHARD LAVIGNE 691-7030 08-09-92

101 Propriétés à vendre

STE-THERÈSE EN HAUT Fin de projet, construction renommée, luxueux cottage de qualité supérieure, style colonial anglais, 4 c. à c., beaucoup d'extra. 3500 pi.ca. 299 500\$. Faut voir! 430-2322 08-09-92

101 Propriétés à vendre

BORD DU FLEUVE A MONTRÉAL: maison spacieuse et élégante, const. 1991. 14 pièces. Court racketball. Prix: 2 000 000 \$. Rens.: 640-1000 — FAX: 640-6460 08-09-92

101 Propriétés à vendre

ST-LAMBERT (VIEUX) Cottage, 4 chambres, tout rénové. Secteur paisible, Agents s'abstenir. 465-1381

101 Propriétés à vendre

VIEUX ST-EUSTACHE Vue sur la rivière semi-détaché, 5 c.c., garage. Meins de 100 000 \$ idéal pour 1ère maison. S.V.P. pas d'agent. 974-0369

101 Propriétés à vendre

VILLE ST-CATHERINE Superbe duplex, 7 1/2 pces, 3 c.c. + 1/2 pces, 3 c.c. + bachelier, cour, garage 744-3222

101 Propriétés à vendre

A VALLEYFIELD, 4 logements, dans localités, bien situés, près services, ouest. 1-225-0234

101 Propriétés à vendre

ADAM, 4 logements, au prix payé en mars 88, 272 000\$. Revenus 35 4

# La crise d'identité du Mouvement des non-alignés

## Les droits de l'homme divisent l'Asie et l'Amérique latine

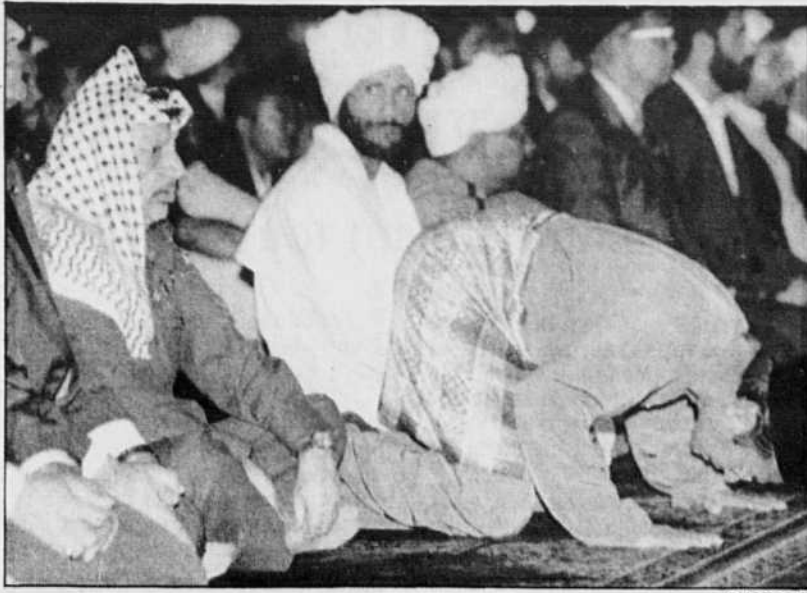


PHOTO AP

Le leader de l'O.L.P., Yasser Arafat, à gauche, se joint au premier ministre malaisien, Mahathir Bin Mohamad, pour la prière du vendredi, à l'occasion de la dixième conférence des pays non alignés de Djakarta.

DJAKARTA (AFP) — Asie du consensus social contre Amérique latine des libertés individuelles, la question des droits de l'homme creuse un fossé culturel et politique entre les dirigeants du tiers monde réunis à Djakarta.

Les délégués de la centaine de pays participant au 10e sommet du Mouvement des non-alignés s'opposent hier sur l'importance à attacher à la défense des droits de l'homme dans les documents finaux de la réunion, qui s'achève demain, a indiqué un diplomate sud-américain, ajoutant : « Nous voulons souligner la valeur universelle des droits de l'homme ».

La présidence indonésienne tente de faire prévaloir une conception confucéenne des droits de l'homme, basée sur le consensus social, refusant un modèle occidental qui privilégierait les droits de l'individu par rapport à ses devoirs envers la société.

De l'autre côté, les pays d'Amérique latine qui ont retrouvé la démocratie après des années de dictature refusent de sacrifier les libertés individuelles au développement économique.

« Le développement et la paix n'ont de réalité que lorsque les hommes peuvent jouir pleinement de leurs droits dans l'égalité », a déclaré le ministre des Affaires étrangères du Chili, M. Enrique Silva Cimma, après avoir rappelé les années de dictature du général Augusto Pinochet. « Même si des progrès ont été réalisés dans ce domaine, nous assistons toujours à de graves violations

des droits de l'homme. Nous devons absolument mettre fin à cette situation ».

Les gouvernements d'Asie, plus autoritaires, estiment que leur succès économique leur donne raison. Un diplomate occidental explique que pour eux « la démocratie est un luxe pour les riches, car la démocratie c'est la pagaille et qu'eux se développent dans le consensus et la discipline ».

Nourrir, loger, soigner les masses sont les vrais droits de l'homme. Les libertés politiques et d'expression viennent après, affirment les dirigeants asiatiques.

Avec leurs économies en rapide croissance, ils critiquent aussi les conditions politiques à l'aide au développement imposées par certains pays industrialisés, dans lesquelles ils voient une marque d'arbitraire et un obstacle déguisé à la poursuite de leur percée commerciale.

L'environnement, les droits de l'homme et les systèmes démocratiques sont devenus des instruments de domination économique », a déclaré le premier ministre de Malaisie, M. Mahathir Mohamad.

Le camp des démocrates latino-américains peut trouver des alliés en Afrique, où certains pays défendent

un point de vue proche du leur.

« Démocratie et droits de l'homme, voilà un couple indissociable qui devrait être de plus en plus pris en compte par notre mouvement pour mieux s'inscrire dans la marche forcée de l'histoire et répondre aux aspirations profondes des peuples », a déclaré au nom du continent le chef de l'État sénégalais, M. Abdou Diouf.

Par contre Cuba, un des survivants du communisme avec trois pays d'Asie (Chine, Vietnam, Corée du Nord), a saisi la perche tendue par les Asiatiques. Ses représentants voient dans l'insistance occidentale sur les droits de l'homme une « arme politique » pour imposer les normes des pays riches aux pays en développement sans tenir compte de leur identité ni de leur culture.

Les pays musulmans du Moyen-Orient refusent également les ingérences étrangères et accusent l'Occident d'utiliser deux poids et deux mesures. « Les violations des droits de l'homme ne sont pas un phénomène limité aux États du tiers monde, tout comme la défense de ces droits n'incombe pas uniquement au seul monde développé », pour le ministre égyptien des Affaires étrangères, M. Amr Moussa.

# Une organisation anachronique dans l'après-Guerre froide

François Brousseau

EN 1955 À BANDOUNG, dans la lointaine Indonésie, les leaders politiques de quelques puissances moyennes, à la recherche d'une voie médiane entre Moscou et Washington, se réunissaient pour jeter les bases de ce qui allait devenir formellement, six ans plus tard à Belgrade, le Mouvement des pays non-alignés (MNA).

Anticolonialisme et neutralisme : tels étaient les mots d'ordre d'une coalition multinationale qui paraissait alors très prometteuse.

## ANALYSE

C'était l'époque où quelques fortes personnalités des relations internationales — le Yougoslave Tito, l'Égyptien Nasser et l'Indien Nehru — pouvaient prétendre à un rôle important sur la scène diplomatique, et à une indépendance réelle face aux deux superpuissances. Tito n'avait-il pas tenu la dragée haute aux Soviétiques, et Nasser aux Américains ?

Réunis cette semaine, une fois de plus en Indonésie, les non-alignés sont-ils revenus à leurs sources pour y mourir ? À la veille de la clôture du sommet de Djakarta, la question se pose...

Qu'ont donc en commun le Koweït et ses riches émirs, Cuba toujours communiste et la Singapour néolibérale acharnée ?

Peu de choses en vérité, sauf qu'ils sont tous membres de ce même mouvement politique hétéroclite, sorte d'ONU du Sud — mais une ONU sans aucun pouvoir exécutif.

Un mouvement qui réunit aujourd'hui 108 États (pratiquement tout le tiers monde, plus quelques pays du Nord, représentant en tout 50% de la population mondiale); un mouvement au membership aussi étendu

que son audience réelle paraît limitée.

Les non-alignés ont toujours été déchirés entre l'anti-américanisme militant d'une part, et la véritable équilibre entre les deux blocs d'autre part. Mais ils n'ont jamais pu se forger une véritable identité.

Relire les déclarations des sommets précédents — Belgrade 1959, Harare 1986, New Delhi 1983, La Havane 1979 — c'est retrouver sans cesse les mêmes formules anti-impérialistes, les mêmes rancœurs — souvent justifiées, toujours impuissantes — contre « le Nord riche et égoïste ». Diagnostic archi-connu, thérapeutique inexistante.

Le sommet de la comédie du « non-alignement », ce fut sans doute la période 1979-1983, alors que Cuba dirigea le mouvement. Fidel Castro put déclarer un jour, sans rire, que « l'Union soviétique est l'alliée naturelle des non-alignés ».

La disparition, ces dernières années, de l'une des deux superpuissances ne devrait pas, a priori, forcer tous les pays du monde à s'aligner automatiquement sur celle qui reste. Mais le problème des non-alignés n'est pas là.

Le principal problème du MNA, c'est qu'il est un produit direct de la Guerre froide, et qu'il a du mal à sortir de cette logique, alors même qu'il a prétendu le faire depuis le début. La Guerre froide n'est plus de saison et l'un des deux blocs qui servaient à définir le Mouvement... a tout simplement disparu. Non-alignés, mais sur qui ? demandent les malins.

Il y a longtemps que l'idée louable des Nehru et des Tito a été noyée par l'idéologie, la *realpolitik*, la confusion des genres et la logique bipolaire d'une époque révolue...

Déjà miné par les faux « non-alignés » pro-soviétiques du tiers monde, le Mouvement n'a pas su, en outre, exprimer l'unité et la solidarité entre ses diverses composantes : pays riches du golfe Persique; pays misérables d'Afrique; pays is-

lamiques militants; pays latinisés, etc.

Signe du caractère vacillant de cette organisation d'un autre âge : le pays qui l'a dirigée au cours du dernier mandat de trois ans, depuis le sommet de Belgrade... n'existe plus.

La participation de la « Yougoslavie » d'aujourd'hui (Serbie plus Monténégro) a d'ailleurs été un gros sujet de litige sur le parterre du congrès.

Présents sur place mais très discrets, les représentants serbes n'ont pas moins réussi, avec des complicités bien placées, à éviter de se faire blâmer nommément par le MNA. Pour ce faire, ils ont dû cependant éviter de se faire trop voir lors des cérémonies d'ouverture : ainsi, le passage du flambeau de la Yougoslavie à l'Indonésie (pour trois ans) s'est fait en catimini, avant l'ouverture du Sommet.

Soit dit en passant, la Croatie ennemie est présente à Djakarta, avec statut d'observateur, tout comme la Birmanie, les Philippines et l'Ouzbékistan. Malgré son impuissance et l'impossibilité de se définir un rôle précis dans le monde contemporain, il semble donc que le MNA n'ait pas encore perdu tous ses attraits, et qu'il attire malgré tout de nouveaux membres.

Instructif est le débat qui a opposé, cette semaine à Djakarta, les pays islamiques à la plupart des autres sur la question tragique de la Bosnie-Herzégovine et de ses musulmans martyrs. Les islamiques ont tenté de faire passer des résolutions condamnant la Serbie avec la plus grande fermeté, mais elles ont été habilement bloquées par les manœuvres de Belgrade.

Forum des pays du Sud qui n'en manquent pas par ailleurs, le Mouvement des non-alignés saura-t-il sortir du folklore, à l'ère de l'après-Guerre froide ? Le sommet de Djakarta n'incite pas à y croire...

# LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

<p><b>215 Terrains commerciaux</b> 1 JOVITE, terrain commercial, 43 000 pi.ca., 155 pi. de façade sur rue Dumont 550. Pour info: 819-686-9239</p> <p><b>220 Entrepôts (vente-location)</b> IDÉAL ENTREPRISE 10,000 pi.ca. à louer, centre-ville, avec manutention et service de transport. 934-1700</p> <p><b>251 Bureaux à louer</b> IDÉAL PROFESSIONNEL 4205 ST-DENIS COIN RACHEL 1000 À 9000 PI. CA. AMÉNAGEMENT SELON VOS BESOINS Air climatisé, gardien, ascenseur. 383-1650 08-09-92</p> <p><b>251 Bureaux à louer</b> AHUNTIC (Sous/Christophe-Colomb), bureau aménagé, 1000 pi.ca., climatisé, chauffage électrique. 923-2233</p> <p><b>BOUL. ROSEMONT</b> IDÉAL JEUNE PROFESSIONNEL 400 PI.CA., attenant clinique + pharmacie. Bien situé, artère achalandée. Accès s/d'attente + serv. réception. Bonnes conditions. 305/505 Choline-Roch ou Lette-Patenotte. 378-5609 ou 447-5995.</p> <p><b>BOUL. ST-LAURENT/MT-ROYAL</b> Bureaux rénovés, 150 à 2500 pi.ca. Prix raisonnable. 495-4662.</p> <p>BUREAU COMMERCIAL à louer, St-Laurent/Criméazie, 1500 pi.ca., 750\$/mos. 388-1775 Pierre</p> <p>CARTIERVILLE, petits bureaux individuels avec services à louer (photocopie, fax, service téléphonique, secrétaire) rattachés tous les rapports de taxe, salle de conférence). 388-4872, 487-0711.</p> <p>L'ONGUEUIL, 700 pi.ca., éclairé, chauffage, climatisé, grande vue 674-3553</p> <p>PARTHENAIEN/SHERBROOKE 2 MOIS GRATUITS 1400 pi.ca. ou bureau individuel Aménagé à neuf, climatisé, rez-de-ch., stat. disp. 524-3034.</p> <p>RUE ST-HUBERT, 1595, bur. professionnel, près métro et aut. voyageur, 3500 pi.ca., libre. 526-6621</p> <p>VERDUN (2) bureaux, salle d'attente, ent. aménagée, chauffage, éclairé, stat. pass., après 15h. 362-8867</p> <p>VIEUX-MONTRÉAL, charmant air, ascenseur, métro Square Victoria, parking, 500 à 2500 pi.ca. 849-5411 ou William 731-4490, 430 Ste-Hélène</p> <p><b>259 Espaces commerciaux à louer</b> 3 MOIS GRATUITS Espace commercial, excellente visibilité, 600 pi.ca., 350 St-Jacques Ville St-Pierre. 849-9057</p> <p>MÉTRO PIE IX: ESPACE commercial, 3 mois 1/2 gratuits, excellent emplacement, 2800 pi.ca. à louer. 849-9057</p> <p><b>275 Locaux à louer</b> CHARLEMAGNE (REPENTINY) 1000 à 500 pi.ca., bien situé, libre. MOIS GRATUITS. 984-6868</p> <p><b>CINQ MOIS GRATUITS</b> Boul. métropolitain, Anjou, 1200 à 7000 pi.ca., stationnement 351-9620, 499-1144</p>	<p><b>301 Oeuvres d'art</b> 2 PORTES D'ARMOIRE style Louis XV, couleur originale. 765-6362 (Page)</p> <p>LITHOGRAPHIES tirage limité, de Jean-Luc Grandin 667-2895</p> <p>RECHERCHE peinture 17e, 18e, 19e siècle, privé. 385-6530, 661-4820</p> <p>VENTE TABLEAUX René Gagnon, Gilles E. Gingras, Paule Genest, Maurice Domingue. 752-6555.</p> <p><b>309 Collection monnaies timbres</b> VAL ST-LAMBERT 72 verres dont 37 "Prince Eric". Acheteurs sérieux seulement. M. Bouteau 676-0367</p> <p><b>313 Ordinateurs</b> AUTOCAD Acheteurs logiciel R10 ou moins. Meilleure offre. 523-0992</p> <p>POURQUOI acheter un "clone" alors que vous pouvez avoir un IBM PS/12123 pour le même prix. Logiciels offerts avec système ACCPAC Microsoft, Windows, Excel, Word, TECHNOMA. 343-9085.</p> <p>Réparation de McIntosh Simms 655 du Mag Distribution GB. 652-6505</p> <p>SUPER VENTE modèles 386, 486 informatique P.S.M. 5900a, Vau. 642-4999</p> <p><b>318 Mobiliers de bureau et acc.</b> LIQUIDATION MOBILIER DE BUREAU PROVENANT DE FAILLITE ET REPRISE DE FINANCE Suites exécutives, salles de conférence, unités de travail, fauteuils, chaises secrétaires, filières latérales, etc. SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT 952-5043 04-09-92</p> <p><b>320 Ameublement</b> SECRÉTAIRE PALLISER, en pin + chaise 3 à disc. W/E 696-8818, sem. après 17h.</p> <p><b>322 Appareils électroménagers</b> LAVEUSE McClay, 2 vitesses SÉCHEUSE Viking, 2 cycles. Les 2 pour 500\$. Tél. 934-2433</p> <p><b>325 Instruments de musique</b> GUITARE classique TAKAMINE + étui 3 à disc. W/E 696-8818, sem. après 17h.</p> <p>PIANO A QUELQUE S'11" voire, b. condition, 4000\$ ferme. 875-0032 Jour, 678-9462 soir.</p> <p>PIANO ANTIQUE Mandelstam, avec banc, à vendre, en bonne condition, enter. rénové. Prix à discuter. 444-7245</p> <p>PIANO AUTOMATIQUE 3800\$. Bon état. 388-5350.</p> <p>PIANO droit Heintzman, 41 1/2 po. noyer, modèle, "Professional", très bonne condition. 441-4484</p> <p>PIANO droit noir, excellente condition. Prix à discuter. 487-0935</p> <p>PIANO à queue SAMICK 6'10", noir 14 500\$ négociable. 626-0735.</p>	<p><b>333 Piscines, équipements</b> BAIN TOURBILLON, Jacuzzi, 3 places, filtreur et accessoires. Pour intérieur ou extérieur. Prix à discuter. 844-4102.</p> <p><b>402 Education</b> COLLÈGE PRIVÉ Recherche pour le 8 septembre — 1 PROFESSEUR DE SCIENCES (Physique-Chimie) Expérience nécessaire (Niveau secondaire) — 1 PROFESSEUR DE SCIENCES-ÉCONOMIQUES (Niveau Secondaire V) — 1 PROFESSEUR D'ANGLAIS Envoyer CV abrégé par Fax: 271-2823 ou tél.: 272-0754 07-09-92</p> <p><b>402 Education</b> LA CORPORATION du 2275 St-Joseph Est est à la recherche de professeurs dynamiques aimant travailler en équipe pour combler les postes de professeurs suivants: pour septembre, Bolo et relaxation. Nous sommes également à la recherche de professeurs en danse orientale et conditionnement physique. Vous pouvez faire parvenir vos C.V. au 2275 St-Joseph Est, H2H 1G4, à l'attention de Serge Locheport.</p> <p><b>405 Santé, services communautaires</b> PHARMACIEN-NE Région Joliette Rowdon, pharmacie, petite surface, environ 35\$/semaine. Avec ou sans expérience. Monsieur Prud'Homme 514-833-5202, 886-9771</p> <p><b>408 Secteur culturel</b> GALERIE D'ART COLLEGE EDUARD MONTPETIT Recherche 1 responsable de l'animation et des communications. Expérience requise: connaissance du monde des arts. Word Perfect 5.1. Inutile de téléphoner. Envoyer votre C.V. à 100, de Gentilly Est, Longueuil, Qc J4H 4A9 Date limite: 18 septembre 1992. 08-09-92</p> <p><b>410 Bureaux</b></p>	<p><b>350 Animaux</b> CHEVAUX, T.B. franc à l'abattoir, idéal pour débutant, Q.H., performance. 4 autres chevaux, randonnée ou école 514-348-3728</p> <p>CHIEN de garde Rothweiler, mâle, enr. tatoué, 15 mos 250\$. 1-743-0809.</p> <p><b>420 Secteur vente</b> LEBLANC &amp; DAVID Marketing et promotion des ventes REPRÉSENTANT(E)S Vente d'abonnements pour Le Devoir Nous sommes à la recherche de plusieurs représentant(e)s pour la promotion des ventes d'abonnements du journal Le Devoir sur les campus universitaires des régions suivantes: Montréal, Ottawa, Québec, Sherbrooke et Trois-Rivières. SALAIRES: Environ 9\$/hre DURÉE DE L'EMPLOI: 1 à 4 semaines Horaires flexibles EXIGENCES: Dynamisme, entregent, aptitude à la vente et bonne présentation. POUR RENSEIGNEMENT: Mtl. et ext.: (514) 982-0180 Québec: (418) 529-4250 (du lundi au vendredi, de 9h00 à midi)</p> <p><b>450 Emplois divers</b> TENUES DE LIVRES COMPTABILITÉ informatisée, T.D.L., rapports financiers, poe Gestion Helvetia 652-9027, 944-4307</p> <p><b>520 Préparation de C.V.</b> C.V. pro, 1 heure, imprimante laser, CARRIÈRES M.L. inc. 844-0400</p> <p><b>529 Services professionnels</b> EMPLOIS DIVERS REMBOURSEMENT SÉLECT Estimation gratuite. 341-2387</p> <p>TUTEUR en mathématiques, pour tous les âges et tous les niveaux. Horaire et rémunération adaptés à votre situation. Philippe 276-6377</p>	<p><b>420 Secteur vente</b> LEBLANC &amp; DAVID Marketing et promotion des ventes REPRÉSENTANT(E)S Vente d'abonnements pour Le Devoir Nous sommes à la recherche de plusieurs représentant(e)s pour la promotion des ventes d'abonnements du journal Le Devoir sur les campus universitaires des régions suivantes: Montréal, Ottawa, Québec, Sherbrooke et Trois-Rivières. SALAIRES: Environ 9\$/hre DURÉE DE L'EMPLOI: 1 à 4 semaines Horaires flexibles EXIGENCES: Dynamisme, entregent, aptitude à la vente et bonne présentation. POUR RENSEIGNEMENT: Mtl. et ext.: (514) 982-0180 Québec: (418) 529-4250 (du lundi au vendredi, de 9h00 à midi)</p> <p><b>450 Emplois divers</b> LE DEVOIR TÉLÉMARKETING ANNONCES CLASSÉES Postes temporaires disponibles Horaire de travail: 13h00 à 21h00 du lundi au jeudi Nous offrons de bonnes conditions de travail et assurons la formation. Exigences: Facilité d'expression, expérience dans la vente par téléphone, bonne diction, anglais un atout. Faire parvenir votre C.V. Service des annonces classées Le Devoir, C.P. 6033 Succ. Place d'Armes Montréal, H2Y 3S6 08-09-92</p> <p><b>450 Emplois divers</b> LE DEVOIR TÉLÉMARKETING ABONNEMENT Postes temporaires disponibles Horaire de travail: 17h00 à 21h00 du lundi au jeudi Nous offrons de bonnes conditions de travail et assurons la formation Salaire: approx. 10,00\$ et plus/heure Exigences: Facilité d'expression, bonne diction, bonne connaissance du journal Le Devoir Communiquez avec Jean-Marc Ste-Marie au 844-3361 entre 14h00 et 17h00 03-09-92</p>	<p><b>529 Services professionnels</b> LEADERS D'OPINION/ORGANISATIONS en quête D'innovation et de performance HOMME DE COMMUNICATION, 37 ans vous propose idées et talents Précédemment Secrétaire Général d'une Organisation Professionnelle High-Tech. française. Rédacteur en Chef Revue Professionnelle. 10 ans d'expérience Management-Marketing Int'l Contact Confidentiel par Fax au (514) 278-9676 08-09-92</p> <p><b>530 Cours</b> COURS DE PIANO Adultes et enfants Diplômes reconnus M.E. Enfants 4 - 6 ans. Privés ou semi-privés. Méthode dynamique. Formation musicale complète. 16 ans d'expérience 387-4490 09-09-92</p> <p><b>530 Cours</b> COURS EN MICRO-INFORMATIQUE Dos, Lotus, WordPerfect, Bedford, Harvard Graphique, DrawPerfect, etc. Formation sur mesure Cours intensifs 982-6688 05-09-92</p> <p><b>530 Cours</b> ANGLAIS INTENSIF, par diplomé de McGill, 15 5hrs, ANGLU LINGUA 527-8544.</p> <p>APPRENDRE l'anglais avec prof expérimenté, sympa et dynamique. Cours individuel et de groupe. Près métro Mont-Royal. 525-0611</p> <p>COURS DE PIANO classique. Chez-vous. Débutant, Robert Forest, prof. à l'U. de Mt. Décarie/bienvenue. 736-1352, de 19h à 20h.</p> <p>ORTHOPÉDAGOGUE Récupération français, mathématiques 1ère à 6e année. 273-2215</p> <p>VENEZ pratiquer votre anglais avec des anglophones. Club bilingue Mont-Royal. 465-9128</p>	<p><b>569 Horticulture Pépinières</b> CEDRES POUR HAIES 613-525-4702</p> <p><b>575 Déménagement</b> A BAS PRIX ACE Déménagement. Local. longue distance. Assuré 30 ans d'exp. Roger. 939-1533</p> <p>DISPONIBLE TOUT TEMPS Déménagement, emballage, Entreposage. Local et longue distance. Assurance complète. 253-3275</p> <p>GILLES JODIN TRANSPORT INC. Déménagement de tous genres. Soignée. Appareils électriques. Assurance complète. 253-4374</p> <p>VAN-IT OU CAMION 22 PI. Local, Ottawa, Toronto. CAR. 466-8731.</p> <p><b>675 Bateaux, yachts, voiliers</b> DORAL CAVALIER 1987 Tout équipé! 24 900\$. 657-0116</p> <p>VOILER NORDICA 20' 1981, bien équipé, marina et hiver 92 payé, prix 11 000\$. Sor. 371-8083</p> <p><b>695 Automobiles</b> B M W M6, 1987 originale, peinture de 3 mois, 82,000km. céleste. 26,000\$ est. (négociable). (418) 655-3340</p> <p>CADILLAC ELDOURADO 1988: gris foncé, freins ABS équipée au complet, 25,000km. comme neuve, garantie prolongée avil 1994. 23 900\$. Particulier. Tél. 254-8677</p> <p>NISSAN 300 ZX 2 + 2 1990, brun/pele, 5 vitesses, 25 000 km, 22 500\$. Bruce, bureau 495-2500, résidence 342-7840. Privé</p> <p>SABLE MERCURY, 1986, vit. élec. 140 000 km, 1000\$. 279-3054</p> <p>TOYOTA CAMRY 1990, V-4, LE, 40 000 km, toute équipée, garantie prolongée. 13 500\$. 974-0369</p>
--	--	--	---	---	---	---

LE DEVOIR VOUS OFFRE LA QUALITÉ  
POUR INSÉRER UNE ANNONCE SOUS LA RUBRIQUE CARRIÈRES ET PROFESSIONS 842-9645

**VENDEZ VOTRE AUTO À PEU DE FRAIS**  
Pour seulement 22,50\$, annoncez votre auto sur 3 lignes durant 6 jours consécutifs. 7,50\$ la ligne supplémentaire.

- Il est possible d'annuler la parution des annonces, mais la facturation demeure inchangée.
- De plus, aucune modification ne peut être apportée au texte après la première parution.
- Un véhicule seulement par annonce.

**LE DEVOIR ANNONCES CLASSÉES 286-1200**

## L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

## Les Arabes font des contre-propositions aux Israéliens

WASHINGTON (AFP) — Les Israéliens ont quitté Washington jeudi soir porteurs de contre-propositions arabes à leurs initiatives de règlement annoncées lors de la reprise des négociations bilatérales de paix, le 24 août.

Les délégations arabes ont souhaité que leurs interlocuteurs reviennent à Washington avec de « nouvelles idées », susceptibles de faire avancer le processus de paix, pour la reprise des discussions le 14 septembre.

Avant de se séparer, Arabes et Israéliens ont fait le point avec le secrétaire d'État par intérim, Lawrence Eagleburger, dont le pays est, avec la Russie, un des parrains du processus de paix.

Dans les milieux des délégations arabes, on indique que la suspension pour dix jours de la sixième session des pourparlers bilatéraux a été décidée à la demande d'Israël, qui, selon des délégués arabes, « a maintenant la balle dans son camp ».

La délégation israélienne a présenté un plan d'autonomie des territoires occupés de Cisjordanie et Gaza dès sa première réunion avec les Palestiniens le 25 août.

Les Palestiniens ont estimé que ce plan, qui prévoit l'élection d'un Conseil administratif « dépourvu de pouvoir législatif, était irrecevable en l'état et ont proposé, pour contourner l'impasse, un cadre de travail en dix points tenant compte, selon eux, des préoccupations israéliennes.

Un membre de la délégation palestinienne, Saïb Erakat, a indiqué que « les négociations sont maintenant à leur vrai début ».

Le chef de la délégation palestinienne, Haidar Abdel Chafi, a déclaré, à l'issue de la dernière réunion avec les Israéliens jeudi, que les deux parties étaient « plus proches d'une entente, mais ne sont pas encore parvenues au stade des mesures pratiques ».

Le porte-parole israélien, Yossi Gal, a affirmé que sa délégation s'était « entendue avec les Palestiniens sur la nécessité de créer des groupes de travail », ajoutant qu'un « progrès avait été enregistré dans l'élaboration d'un ordre du jour ».

La délégation syrienne a présenté,

pour la première fois, un document écrit aux Israéliens contenant les principes d'un accord de paix.

Cette démarche a été favorablement accueillie par la délégation israélienne, qui avait annoncé lors de la reprise des négociations que la résolution 242 du Conseil de sécurité de l'ONU, qui prévoit un retrait d'Israël des territoires occupés, était applicable au plateau syrien du Golan.

Le chef de la délégation syrienne, Mouaffak al-Allaf, a évoqué jeudi, pour la première fois explicitement, la possibilité d'un traité de paix avec Israël, à condition que « les autres parties arabes » estiment qu'un règlement global au Proche-Orient peut être réalisé.

Tant M. Allaf que son homologue israélien, Itamar Rabinovich, ont estimé jeudi que les divergences sur le fond restaient entières entre les deux pays, mais ils se sont félicités de l'amélioration sensible du climat des discussions.

Les Libanais et les Israéliens se sont déclarés satisfaits de leur dernière réunion jeudi, après avoir frôlé l'impasse à la fin de la semaine dernière, en raison, selon les Libanais, du refus d'Israël de discuter du retrait de son armée du sud du Liban avant la signature d'un traité de paix.

Les négociations entre la Jordanie et Israël ont été les seules à s'achever dans la morosité, après n'être pas parvenues à mettre au point un ordre du jour commun.

La délégation palestinienne restera à Washington durant la suspension des négociations, a-t-on appris de source palestinienne.

Des membres de cette délégation devaient se rendre jeudi à Tunis pour des consultations avec l'O.L.P., mais ont reporté leur déplacement à une date ultérieure, selon la même source.

Une partie de la délégation jordanienne regagnera Amman, selon un délégué. Le chef de la délégation syrienne a indiqué qu'il n'avait pas encore arrêté ses plans, mais pourrait se rendre à Damas. De source diplomatique libanaise, on apprend que la délégation libanaise restera à Washington.

## Le « oui » remonte la pente après l'intervention télévisée de Mitterrand

Les partisans du « non » maintiennent toutefois leur position

PARIS (Reuter) — Au lendemain de plaidoyer européen du président François Mitterrand, qui a été plutôt bien accueilli, un nouveau sondage réalisé par l'institut CSA pour le Parisien et Radio-France confirme la remontée du « oui » pour le référendum du 20 septembre sur le traité de Maastricht.

Cette enquête réalisée hier auprès d'un échantillon de 830 personnes donne le « oui » vainqueur avec 55 % des intentions de vote contre 45 % au « non ». Le « oui » à Maastricht enregistre ainsi son meilleur score dans les sondages depuis début août.

À 17 jours du référendum, l'intervention télévisée du chef de l'État dans la campagne était à haut risque car les adversaires et certains partisans du traité estimaient que son image aujourd'hui négative dans l'opinion pouvait renforcer le camp du « non ».

Selon TF1, l'émission animée par Guillaume Durand a été suivie par plus de 22 millions de téléspectateurs.

François Mitterrand a tenu à rejeter toute tentation plébiscitaire, souhaitant voir en revanche « l'Europe plébiscitée ».

Il a demandé que le débat européen ne soit pas terni par des considérations de politique intérieure et a laissé planer le doute sur ses intentions se refusant à dire s'il partirait ou resterait en cas de victoire du « non ».

Son discours visait principalement les indécis auxquels le chef de l'État s'est attaché à donner de l'Europe l'image d'une « construction enthousiasmante ».

Charles Pasqua, un des chefs de file des opposants au traité sur l'Union européenne, a estimé hier plus désormais « éviter d'être mis en cause » puisqu'il s'est lui-même jeté dans la bataille.

Pour Jean-Marie Le Pen, président du Front national, « c'est le peuple qui va arbitrer avec instinct ». Il a dit croire « qu'il arbitrerait en faveur du non ».

Le député du Parti républicain, Alain Madelin, qui défend la cause d'un « oui raisonné et raisonnable », a estimé qu'« un président socialiste, handicapé par ses échecs personnels », n'était « pas le mieux placé » pour soutenir la cause européenne devant les Français.

« Lorsque le président Mitterrand débat avec un échantillon à l'image du peuple français, le choc est brutal et le rappel à l'ordre est très sévère. Beaucoup plus que l'Europe et Maastricht, ce qui est rejeté c'est la politique socialiste, c'est l'usure d'un gouvernement, c'est ces douze années de présidence de François Mitterrand », a affirmé le président du PR, Gérard Longuet.

Plusieurs dirigeants de l'opposition ont cependant salué la prestation du chef de l'État, comme les centristes Bernard Stasi et Pierre Méhaignerie qui ont parlé de « point positif ».

« Le président était le président et était en réponse uniquement sur une certaine forme d'Europe, celle de Maastricht par rapport à la Communauté européenne, alors que Philippe Seguin parlait d'une autre Europe qui n'avait rien à voir car il n'accepte même pas la Communauté

européenne », a commenté l'ancienne présidente UDF du Parlement européen, Simone Veil.

Le maire de Lyon, Michel Noir (ex-RPR), a jugé que le débat Mitterrand-Séguin avait été « très pédagogique ». « Les Français auront compris qu'il s'agissait bien de donner un passeport juridique pour l'Europe », a-t-il dit.

Même Jean-Pierre Chevènement, adversaire socialiste du traité de Maastricht, a jugé que François Mitterrand avait « bien fait de s'exprimer » sur Maastricht et de « ne pas diaboliser » son adversaire Philippe Séguin au cours de débat.

Pour Jacques Delors et Pierre Mauroy, François Mitterrand était « très convaincant ».



Le président français François Mitterrand, lors d'une apparition à la télévision nationale jeudi soir, a défendu avec vigueur l'union européenne. Il soutient qu'un « non » à Maastricht le 20 septembre occasionnerait à la France des dommages « historiques ».

## L'avion militaire italien aurait été abattu par un missile

ROME (Reuter) — L'avion de transport militaire italien qui s'est écrasé jeudi soir près de Sarajevo a été abattu, peut-être par un missile, a déclaré hier le ministre italien de la Ville, Carmelo Conte.

De son côté, le ministre de la Défense, Salvo Ando, a dit attendre d'avoir « plus d'éléments sur le déroulement de l'incident et les responsabilités éventuelles ».

À Genève, Sadako Ogata, haut

« Il arrive parfois un moment où le monde examine une situation et dit : trop, c'est trop. Ce pourrait être le cas », a-t-il ajouté.

Les Nations unies ont suspendu le pont aérien vers la capitale bosniaque, dès l'annonce, jeudi après-midi, de la disparition de l'appareil italien.

L'ONU a indiqué que l'aéroport, principale voie de ravitaillement pour les 380 000 personnes assiégées depuis cinq mois par des miliciens serbes, resterait fermé tant que la cause de la chute de l'appareil n'aurait pas été établie.

Le porte-parole du HCR à Zagreb, Peter Kessler, a précisé que l'ONU ne disposait pas du nombre suffisant de camions pour relayer le pont aérien par la route.

L'appareil italien est le premier avion à s'écraser depuis le lancement du pont aérien début juillet. Mercredi, le 1000e avion participant à l'acheminement de l'aide internationale avait atterri à Sarajevo.

À Genève, un porte-parole du HCR a déclaré que l'ONU avait commencé à étudier les débris de l'avion mais n'avait encore trouvé aucune preuve appuyant l'hypothèse du missile.

Des bergers et des ouvriers agricoles ont dit aux casques bleus et aux représentants du HCR présents sur les lieux que l'avion avait été attaqué, mais ces déclarations n'ont pas pu être confirmées, a-t-il ajouté.

Peter Kessler a déclaré que l'avion, dont les quatre membres d'équipage ont été tués, avait apparemment explosé en vol. « L'épave de l'avion est disséminée sur une zone d'environ 1,5 km, ce qui indique qu'il y a eu comme une explosion avant l'impact », a-t-il dit.

L'appareil italien, un G-222, transportait cinq tonnes de couvertures du port croate de Split vers Sarajevo. Il s'est écrasé à 34 km à l'ouest de la capitale bosniaque, près de la ville de Jasenj, dans les montagnes de Bitovnja.

Le ministre Salvo Ando a déclaré que l'avion portait les marques du HCR et volait dans le couloir aérien réservé aux vols humanitaires. Il a ajouté que le gouvernement italien était prêt à poursuivre sa participation au pont aérien si la sécurité était garantie. Mais, a-t-il dit, « il n'est certainement pas possible de reprendre la mission maintenant ».



L'avion italien de type G-222 qui s'est écrasé près de Sarajevo jeudi transportait à son bord quatre membres d'équipage qui ont péri dans l'écrasement. L'appareil aurait été la cible d'un missile, puisque l'éparpillement des débris porte à croire qu'il aurait explosé en plein vol.

« L'avion a certainement été abattu. Les informations sur les causes sont diverses. Pour le moment, on avance même l'hypothèse d'un missile », a déclaré Carmelo Conte, cité par l'agence Ansa, à l'issue d'un conseil des ministres.

Le commissaire des Nations unies pour les réfugiés, a déclaré qu'elle n'avait pas reçu confirmation du fait que l'appareil ait été abattu et qu'il était trop tôt pour établir les causes de sa chute.

## La CEI dépêche des troupes au Tadjikistan

MOSCOU (AFP) — Les dirigeants de quatre États membres de la CEI ont décidé hier l'envoi de troupes à la frontière afghano-tadjike pour stopper l'afflux d'armes en provenance de l'Afghanistan au Tadjikistan, où de violents affrontements se déroulent dans le sud, a rapporté l'agence Interfax.

Cette décision intervient alors que le Parlement tadjik, sous les pressions des démocrates et des fondamentalistes islamiques, par ailleurs fermement opposés à une intervention de la CEI dans le conflit tadjik, devait destituer formellement le président Nabiev hier.

La CEI a estimé qu'une « guerre civile virtuelle » se déroulait au Tadjikistan et que cette situation rendait nécessaires des « mesures extraor-

dinaires ». Selon la radio tadjike, « des dizaines de personnes ont été tuées » depuis mercredi dans des combats dans la région de Kourgan-Tioubé (sud) entre partisans et opposants du président Nabiev.

Le président russe Boris Eltsine a signé le mois dernier un décret plaçant les troupes frontalières au Tadjikistan sous contrôle russe, conformément à la demande d'officiers de ces unités.

L'agence ITAR-TASS, citant un porte-parole des troupes russes au Tadjikistan, le colonel Alexandre Souvorov, avait fait état récemment d'au moins 16 incidents armés entre soldats et contrebandiers à la frontière afghano-tadjike au seul mois de juillet, faisant plusieurs morts.

En deux semaines de combats on dénombrait une centaine de morts.

Le 3 septembre un accord est intervenu à Moscou entre Chevardnadze, Eltsine et les représentants des nationalistes abkhazes pour la création de troupes tripartites destinées à rétablir l'ordre.

Des troubles ont également éclaté dans cette ex-république soviétique d'Asie Centrale, située à la frontière de l'Afghanistan et de la Chine (143 000 km<sup>2</sup> — 5,2 millions d'habitants) en avril dernier quand des manifestants démocrates et islamistes réclamaient la démission du président Rakhmon Nabiev, héritier de l'ancien régime. Celui-ci est chassé du pouvoir le 15 mai, pour y revenir ensuite.

## Forte participation au référendum marocain sur la Constitution

RABAT (AFP) — Soixante-six pour cent des électeurs marocains avaient voté hier à 14 H 00 (locales et GMT), selon les derniers chiffres officiels fournis par le ministère de l'Intérieur et relatifs au référendum sur la révision de la Constitution marocaine.

Les électeurs qui ont été beaucoup plus nombreux à voter entre 12 H 00 et 14 H 00 que dans la matinée, se sont cependant, toujours selon les chiffres officiels, davantage rendus aux urnes en province et dans les petites villes que dans les deux plus grandes agglomérations du pays, Casablanca et Rabat.

À 14 H 00, un peu plus de 50 % des Casablancais et 51 % des inscrits de la préfecture de Rabat avaient voté. Les habitants de Kenitra (40 km au nord de Rabat) n'étaient que 46,86 % à s'être rendus dans les bureaux de vote, ceux de Sidi Kacem (100 km au nord de Rabat) détenaient le record absolu avec 79,76 %.

Si aucun incident notable n'a fait l'objet d'un communiqué du ministère de l'Intérieur, les journalistes, dont celui de l'AFP, qui ont effectué une tournée dans les bureaux de la capitale, ont noté quelques incidents. Certains inscrits n'ont pu retirer leur carte d'électeur, tandis que d'autres se plaignaient d'être obligés d'aller accomplir leur devoir électoral dans d'autres secteurs de Rabat sans

avoir été prévenus.

Dans le centre où le prince Moulay Rachid, fils cadet du roi Hassan II, a voté en début d'après-midi, un responsable a voulu minimiser ces difficultés : « c'est un referendum, ce ne sont pas des élections, c'est une fête à laquelle nous a conviés le roi. Nous allons nous arranger pour qu'ils votent ».

Dans les milieux de l'opposition, critiquée par le souverain marocain pour ne pas avoir pris clairement position en faveur du « oui » ou du « non » et avoir préconisé la « non-participation », on se montrait prudent et l'on se refusait à avancer un quelconque pronostic sur le taux final d'abstention.

Les deux principaux partis d'opposition, l'Istiqlal (nationaliste) et l'Union socialiste des forces populaires (USFP, gauche), jugeant « insuffisant » le projet de révision constitutionnelle, ont appelé les Marocains à s'abstenir.

Jeudi soir, le roi Hassan II qui a voté à Temara, près du palais de Skhirat (25 km au sud de Rabat), avait lancé un dernier appel au peuple marocain en faveur du « oui ».

Les 50 000 bureaux de vote devaient fermer à 20 H 00 et les premiers résultats concernant le « oui » et le taux d'abstention — seule véritable inconnue — devaient être communiqués hier soir.

## L'aide arrive trop tard en Somalie, dit Douglas Hurd

MOGADISCIO (Reuter) — La communauté internationale a mis trop de temps à réagir à la famine qui menace aujourd'hui près de deux millions de personnes en Somalie, a déclaré hier à Mogadiscio le Britannique Douglas Hurd, secrétaire à Foreign Office.

« Nous avons tous été trop lents », a-t-il dit lors d'une conférence de presse après avoir parcouru trois heures durant la capitale dévastée avec une délégation de la CEE venant de séjourner en Afrique du Sud et au Kenya.

Douglas Hurd, son homologue danois Uffe Ellemann-Jensen et José Manuel Durao Barroso, secrétaire d'État portugais à la Coopération, ont parcouru les deux secteurs de la capitale divisée que protègent aujourd'hui ceux-là mêmes qui l'avaient ravagée au cours d'une guerre de clans conclue par un fragile cessez-le-feu en mars.

Douglas Hurd a dit que la guerre des clans était l'une des causes de la réaction tardive de la communauté internationale, qui n'a pas pris assez de sérieux les mises en garde contre

un risque de famine massive lié à la guerre et à la terreur, facteurs de désintégration sociale.

« Il est plus facile d'intervenir lors d'une catastrophe naturelle », a dit le chef de la diplomatie britannique, dont le pays préside actuellement la Communauté européenne.

Les gardes de la délégation sont employés par les Nations unies pour la protection des convois humanitaires, mais les organismes d'assistance accusent des groupes armés analogues de piller près de la moitié des cargaisons arrivant à Mogadiscio et dans les gigantesques zones sinistrées environnant la ville.

Douglas Hurd a estimé que l'envoi de 500 « gardes bleus » sur place, aux termes d'une résolution de l'ONU, permettrait de faire parvenir l'aide alimentaire aux 4,5 millions de Somaliens recensés comme nécessitant une telle assistance.

Ils auront pour première tâche, a-t-il dit, de protéger le port, théâtre de fréquentes fusillades et de pillages où se mêlent milices de clans et bandits de toutes provenances.



**C'EST QUAND ON ARRIVE AU FOND DU CASSEAU DE FRAISES  
QU'ON SAIT SI ON A UN BON ÉPICIER.**

Un détail, direz-vous.  
Pourtant, c'est justement dans  
les petits détails qu'un marchand  
exerce son amour du métier.  
Que ce soit au fond du casseau  
de fraises, à la dernière rangée  
de tomates, au comptoir  
des viandes ou à la caisse,  
partout se cachent mille choses  
qui font de lui ce qu'il est :  
un épicier. Et si, dans certains  
supermarchés, on semble l'oublier,  
chez Métro, c'est avec fierté  
qu'on en fait notre profession.

**METRO**  
PROFESSION:ÉPICIER

## ÉDITORIAL

# Attention à nos enfants

LE QUÉBEC, supposément « fou de ses enfants », n'a pas poussé cette folie jusqu'à se doter d'un réseau de transport scolaire vraiment sécuritaire.

Une statistique particulièrement affligeante illustre cette lacune : à l'aune des 100 millions de kilomètres parcourus, l'autobus jaune tue quatre fois plus d'enfants au Québec qu'aux États-Unis. Quarante-deux accidents mortels en quinze ans constituent un record assez peu enviable.

Une enquête menée par un coroner boulimique, plus prompt à écouter son cœur que sa raison, sonnait récemment le réveil. Le consensus n'a pas été long à suivre : il faut faire quelque chose et vite. Démagogique sur les bords, M. Marc-André Bouliane ne voit qu'une solution, qu'il cherche à imposer en pinçant la corde de l'émotivité : placer un brigadier adulte dans chacun des 10 000 véhicules qui, soir et matin, transportent quotidiennement près de 700 000 écoliers. La note serait salée : à 15 dollars l'heure, c'est 100 millions par année, soit une hausse de 25 % du coût global du transport scolaire.

Comme bien l'on pense, le gouvernement n'a pas cet argent. Force était de trouver le moyen d'atteindre le même résultat, éminemment souhaitable, en tenant compte des ressources disponibles. Tel était le mandat du comité interministériel qui déposait son rapport jeudi dernier.

Faire quelque chose. Mais quoi ? Le groupe de travail n'avait pas à inventer la roue. Ni à chercher à midi à quatorze heures. Les moyens existent, qui ont fait leur preuve ailleurs, et dont plusieurs même sont déjà en voie d'implantation dans un nombre de commissions scolaires. Ils sont de divers ordres, à la fois techniques et organisationnels.

Au premier chef, les commissions scolaires doivent réviser le trajet de leurs autobus scolaires de manière à limiter le nombre des écoliers de la maternelle et du premier cycle du primaire qui doivent traverser la rue en passant devant l'autobus. Puisque telle est la principale cause des accidents. Là où la chose ne sera pas possible, il y aura lieu de songer à l'embauche d'accompagnateurs, jeunes ou adultes, pour veiller à la sécurité des plus petits. Il faudra également miser à fond sur la formation. Formation des personnes chargées d'élaborer des trajets plus sécuritaires, formation des conducteurs avec cours de rappel obligatoires, formation des écoliers eux-mêmes. Enfin, au chapitre des gadgets, on envisage de munir les autobus scolaires de divers équipements dont l'efficacité aura été démontrée par des tests, détecteurs de mouvement, barrières d'éloignement, caméras et jupettes...

Quoi qu'en dise le ministre de l'Éducation, ces mesures augmenteront les dépenses de fonctionnement du système. Le gouvernement bien sûr devra

faire sa part, celle qui lui revient en propre ainsi qu'aux organismes directement impliqués. Le reste sera la responsabilité des commissaires. Où trouveront-ils cet argent ? C'est ainsi que le dossier du transport scolaire illustre de façon concrète l'impasse du financement de l'État protecteur, en même temps qu'il force la réflexion sur les voies de sortie de la crise où il s'est enfoncé.

Il ne paraît pas si loin le temps où il suffisait d'identifier un problème, d'imaginer une solution, d'en faire la promotion avec, en bout de processus, un espoir raisonnable que le gouvernement, une fois alerté, acceptera de payer la note sans plus faire trop de manières.

Pour  
un transport scolaire  
plus  
sécuritaire

Plus maintenant.

En ces temps, les arguments ne manquaient pas — et des meilleurs — en faveur de l'implantation de mesures universelles, applicables d'un mur à l'autre. Et gratuites ! c'est-à-dire financées à même la grande tirelire collective de la fiscalité générale ou, à défaut, par voie d'emprunt.

Le mécanisme s'est révélé d'une efficacité remarquable. Il s'agissait, dans un premier temps, de s'assurer que les bénéficiaires de la mesure réclamée seraient très visiblement concentrés sur une catégorie particulière de citoyens dont la condition, si possible, puisse arracher des larmes. Il s'agissait ensuite de disperser les coûts de cette même mesure sur le plus grand nombre possible de contribuables, le plus souvent en puisant dans les ressources du fonds consolidé, de telle sorte que le prélèvement soit pratiquement insensible à l'échelle individuelle. Qu'est-ce que 100 millions de dollars de plus ou moins sur un budget de dépenses de 40 milliards ? Une goutte d'eau, une fraction de un pour cent des impôts à percevoir. Qui s'en plaindrait ? Reportée à l'échelle du produit intérieur brut du Québec (quelque 156 milliards) une telle ponction devient presque infinitésimale. Pourquoi faire du chichi pour un montant aussi immatériel (même s'il est équivalent à deux fois et demie les sommes que le ministre de l'Éducation se dit prêt à consacrer au plus important dossier de l'heure, celui de l'abandon scolaire), surtout si la question se pose en termes de vie ou de mort ?

Mais le gouvernement n'en est plus là. Le truc a marché jusqu'au jour — et

nous y sommes — où la totalité des engagements pris, s'empilant les uns sur les autres, représente un fardeau de plus en plus perçu comme difficilement supportable par les contribuables, allant jusqu'à priver le gouvernement de la marge nécessaire au financement des mesures de relance de l'économie en période de basses eaux, comme c'est le cas à l'heure actuelle. Cela nous ramène à l'histoire de la plume qui, ajoutée à la charge que portait le chameau, lui a brisé l'échine.

Les commissions scolaires devront assurer le financement des mesures d'amélioration de la sécurité du transport scolaire. Où trouveront-elles cet argent, elles qui, à ce qu'on sache, n'en mènent pas plus large que le gouvernement lui-même, bailleur du plus gros de leurs fonds ? Deux voies sont possibles, qui ne s'excluent pas l'une l'autre.

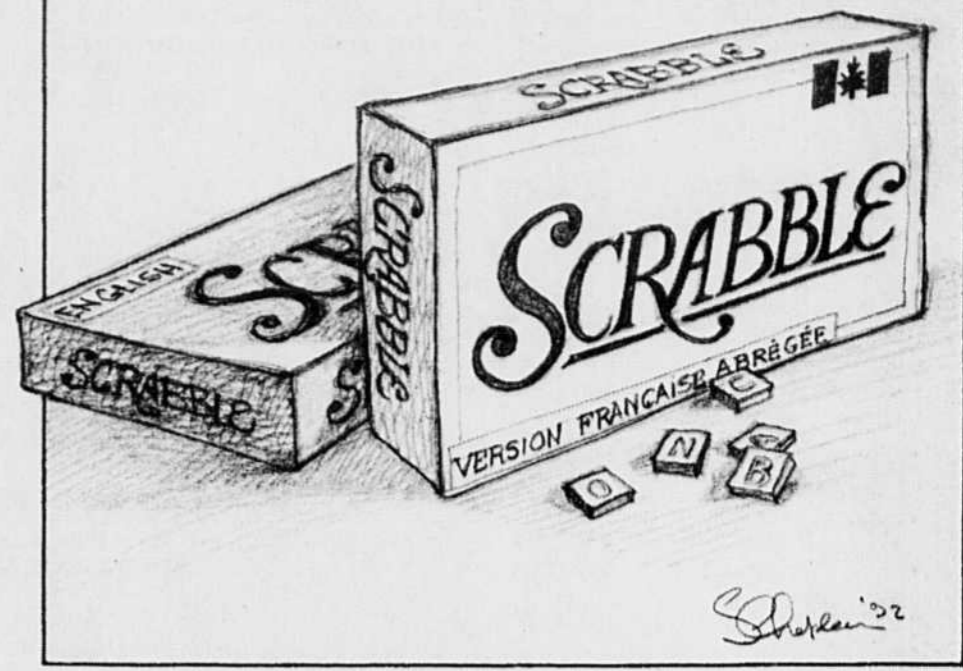
Il y a d'abord le recours à la tarification pour le recouvrement d'une partie ou de la totalité des coûts du service. On entend déjà les hauts cris, toujours au nom des familles à faible revenu à qui l'on imposera un fardeau additionnel, car la classe moyenne est passée maître dans l'art de dissimuler son propre intérêt derrière les besoins des moins bien nantis. L'objection n'est pas incontournable ; il existe plusieurs moyens de réduire ou même d'éliminer l'impact d'un tarif, tels les crédits d'impôt remboursables qui tiennent compte du revenu et de la taille des familles ou l'exonération totale ou partielle comme c'est le cas du financement de la garde des enfants.

Il y a aussi le recours au tiers secteur, le bénévolat. Le comité interministériel avait à peine dévoilé ses recommandations qu'un organisme de Laval, portant le nom de Parents-Secours, annonçait qu'il avait offert sa collaboration aux autorités locales pour le recrutement de brigadiers auxiliaires chargés d'accompagner les enfants dans les autobus et de les aider à traverser la rue. C'est un exemple. Il y a là un très riche filon que les comités d'école devraient s'empresser d'exploiter. Le Mouvement pour la sécurité du transport scolaire devrait sans hésiter emboîter le pas au lieu de se crispier dans une attitude revendicative. D'autres avancent l'idée de consacrer à cette fin des prestataires de la sécurité du revenu (aide sociale). Le ministre de l'Éducation est de ceux-là, qui est allé jusqu'à dire que ces derniers en seraient très honorés. Rien n'est moins sûr. Il faudra y regarder à deux fois. La principale objection étant que les emplois offerts n'ont qu'un potentiel limité en termes de développement de l'employabilité et d'intégration éventuelle au marché du travail.

Ces quelques solutions, et d'autres qu'il reste à trouver, sont à l'image de celles vers lesquelles il faudra se tourner pour prévenir le déperissement et, a fortiori, pour appuyer le développement de l'État protecteur.

JEAN FRANCOEUR

ENFIN, LE TEXTE "DÉFINITIF" DE L'ENTENTE CONSTITUTIONNELLE.



Daniel Latouche

## Le Mou

BON, voilà qu'on apprend que nos négociateurs constitutionnels ont oublié de parler de culture et d'immigration. Et, nous ne sommes que jeudi. D'ici samedi, on va probablement découvrir qu'ils ont aussi perdu les transports, le commerce et pourquoi pas les hôpitaux. Je ne veux pas faire peur à nos ministres mais, si j'étais eux, je regarderais par-dessus mon épaule pour voir si leur ministère est toujours là.

Je viens de lire ligne par ligne les 21 pages du Rapport confidentiel qui sert lieu de texte officiel. Cela s'appelle le *Consensus Report on the Constitution* et il faudrait forcer tous les enfants du Québec à l'apprendre par cœur. Cela les occuperait un bon moment et leur donnerait ensuite le goût de lire des vrais livres.

Deux choses frappent au premier abord. Premièrement, le document ne tente même pas de cacher le fait que l'entente constitutionnelle du 28 août s'inscrit dans une stratégie et une continuité de rencontres dirigées depuis le début par le gouvernement fédéral. Le texte de base qui a guidé tous les participants, ce sont les propositions fédérales du 24 septembre 1991, celles-là mêmes que notre premier ministre avait jugées inacceptables à cause de leur esprit dominateur. Par la suite, s'empressant d'ajouter, ce texte a été amendé, trituré, travaillé pour tenir compte des représentations des provinces canadiennes-anglaises et des nations autochtones.

On apprend ensuite, et j'avoue que c'est un détail, que les fameuses rencontres à déjeuner du lac Harrington ont été en fait de véritables séances de négociations présidées par le premier ministre fédéral. On le savait mais, comme monsieur Bourassa s'évertuait à nous dire le contraire, il n'est pas inutile de corriger sa version des faits.

Dans les semaines qui vont suivre, les spécialistes constitutionnels et les vendeurs de broches du gouvernement vont nous parler en long et en large de ce texte. Contentons-nous pour l'instant d'un examen superficiel, rien de très sophistiqué, d'autant plus que la version légale n'est toujours pas disponible et qu'ils sont encore à chercher la traduction de certains mots dans leurs dictionnaires.

APRÈS quelques paragraphes de lecture, on sent déjà monter un certain malaise : est-ce un document constitutionnel ou un communiqué de presse produit dans le cadre des Fêtes du 125<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération. Dans la seule première page, on trouve 21 utilisations du mot *Canada*. Je veux bien croire que le mot a une valeur mystico-magique, mais quand même. Et cela continue pour l'ensemble du document. J'ai cessé de les compter car les yeux m'en sautaient.

Le mot *Québec*, lui, ne revient qu'à six reprises : deux fois lorsqu'on parle de la société distincte, une référence dans le cas de la Cour suprême et deux autres pour la Chambre des communes. Il est possible qu'une ou deux références m'aient échappé, mais le message est clair : même au niveau du vocabulaire, nous avons été complètement éliminés de ce texte qui, je vous le rappelle, n'a officiellement d'autre but que de ramener le Québec dans le giron constitutionnel canadien.

Les autochtones semblent avoir mieux réussi. Ils sont partout dans l'entente. Avant même qu'on arrive à la section qui les concerne directement, on trouve 31 références aux « Aboriginal Peoples ». Pas mal, hein ? Et, ne parlons pas des cinq pages de l'entente qui leur sont spécifiquement consacrées. Cinq pages pour les autochtones et cinq petites phrases minables pour le Québec.

Et, ce n'est pas tout ! La section sur le partage des pouvoirs fait mention à huit reprises des droits des autochtones, mais trouve le moyen de ne jamais mentionner spécifiquement le Québec. Et, c'est la ministre des Affaires culturelles qui va être contente puisqu'à la section sur la culture, celle-là même qu'on semble avoir oubliée dans la nouvelle version officielle, on trouve deux références aux autochtones et quatre références au Canada ou au gouvernement fédéral. Pas mal pour une clause qui a été mise là explicitement pour faire plaisir au Québec !

Non seulement les autochtones ont-ils droit à leur propre section, mais il faut voir toute l'attention qu'on a mise à ne

pas les froisser et à leur donner un droit de regard sur tous les changements constitutionnels qui pourraient surgir. À quatre reprises, dans la section sur le partage des pouvoirs, on prend la peine d'inscrire que tel ou tel changement ne « modifie en rien les pouvoirs des gouvernements autochtones ». Vous avouerez que c'est une bonne moyenne au bâton pour des gouvernements qui n'existent pas encore. Et, pour s'assurer que le Québec ait bien compris le message, on prend la peine d'ajouter un article spécifique (article 40) qui précise de nouveau que les droits des peuples autochtones ainsi que les pouvoirs et les juridictions des gouvernements autochtones sont au-dessus de ces accords sectoriels.



La comparaison entre les termes employés pour décrire les autochtones et ceux qu'on utilise dans le cas rarissime où l'on parle du Québec est révélatrice. Dans notre cas, notre meilleure apparition se situe au niveau de la clause de la société distincte qui parle de notre majorité francophone, de notre « unique culture » et de notre tradition de droit civil.

Remarque que l'on ne mentionne pas explicitement la langue française, mais seulement que nous sommes une majorité de « parlant français ». L'intention est claire et le piège tellement gros qu'on ne comprend pas comment monsieur Rémiillard a pu tomber dedans. Lorsqu'on donne au gouvernement du Québec le droit de préserver et de promouvoir ce qui en fait une société distincte, c'est de ceux qui parlent et utilisent le français dont il est question. Cela comprend évidemment tous les anglophones du Québec qui se disent bilingues.

Mais, il y a plus grave. Lorsqu'on parle des autochtones, on les qualifie à tour de rôle d'un des trois « ordres » constitués du Canada, de « peuples », de « sociétés », de « gouvernements », de « nations ». Il ne manque rien. Il ne manque rien non plus lorsque vient le temps de dresser la liste de ce qui les distingue. En plus d'avoir leur propre niveau de gouvernement et les institutions qui viennent avec, les autochtones ont des « langues », des « cultures », des « économies », des « identités » et des « traditions » à développer (article 41.a) ; ils ont aussi une « relation » particulière avec « leurs » terres, « leurs » rivières et « leur » environnement (article 41.b) ; finalement, on admet qu'ils possèdent des « valeurs » et des « priorités » qui leur sont propres.

Et, ce n'est que le début. Ils ont aussi droit à des services publics, des possibilités d'emplois, des occasions de développement social, économique et culturel, des ressources fiscales, des programmes d'action positive.

ILS OBTIENNENT aussi, tant qu'à y être, le droit de voir les traités interprétés tels qu'ils les entendent (« as understood by Aboriginal Peoples ») (article 48) et le droit de mettre sur pied des gouvernements et des institutions qui excluent tous ceux qui ne sont pas autochtones (article 45). Jamais on n'a vu un document gouvernemental canadien flirter d'aussi près avec le racisme, sans parler des clauses qui forcent les sénateurs à porter une étiquette linguistique.

Il n'y a plus qu'une seule conclusion : c'est Ovide qu'il nous fallait pour négocier en notre nom. Lui, au moins, a compris comment cela marchait des négociations constitutionnelles. Chapeau à sa stratégie.

Après avoir découvert où était le mou, il n'a eu de cesse de frapper dessus. Mercredi soir dernier, lors d'une bonne vieille assemblée politique tenue à Sherbrooke, l'ex-ministre Garon a très bien décrit le processus. Une phrase de Robert, un coup de marteau d'Ovide : « oui, mais de Robert, un autre coup de marteau ; un silence de Robert, un autre, en tout cas. Et, un petit dernier pour la chance. Cherchez le mou ! »

# Démocratie directe en France

DÉMOCRATIE directe et grand spectacle étaient à l'affiche, jeudi soir à la télévision française. Ceux qui ont eu la chance, avant-hier au réseau TV5, de capter l'émission spéciale consacrée à Maastricht, ont pu assister à un grand moment de télévision qui se doublait d'un valable exercice démocratique.

L'émission mettait en vedette nul autre que le président François Mitterrand : un François 1<sup>er</sup> moins hautain et plus humain qu'à l'habitude, qui n'avait toutefois rien perdu de sa verve.

Voilà le président de la France se faire malmené par tel agriculteur du Midi qui exprime avec dignité sa détresse de futur chômeur de l'Europe unie, ou encore par tel professeur, chiffres en main, qui lui tient la dragée haute sur l'immigration ou les taux d'imposition, cela avait quelque chose d'inhabituel et de très rafraîchissant.

Ce n'est pas tous les jours que, sous le feu des caméras et en direct, le chef d'État ou de gouvernement d'un grand pays accepte ainsi le face-à-face avec le peuple, devant 22 millions de personnes

rivées à leur petit écran.

M. Mitterrand a ainsi affronté, successivement, dix citoyens ordinaires, trois journalistes et un adversaire politique, M. Philippe Seguin — le passionné et raisonné détracteur du traité de Maastricht, le champion respecté de la cause du NON et de la souveraineté nationale.

Quand M. Mitterrand, en juin dernier, avait convoqué les Français, pour le 20 septembre, à un référendum sur la ratification de ces accords signés en décembre dans une petite ville des Pays-Bas, tout le monde croyait qu'il ne s'agirait là que d'une formalité, d'une gentille promenade du dimanche. Les sondages initiaux ne donnaient-ils pas les deux tiers des électeurs acquis à Maastricht ?

Or, voilà qu'au cours des deux dernières semaines, de sondage en sondage, le camp du NON avait tellement progressé qu'il a fini par prendre les devants, avec une pointe de 53 % des intentions de vote. La promenade sans histoire est ainsi devenue un brûlant débat qui agite la France profonde et regarde

l'Europe tout entière, et même au-delà.

Un sondage, réalisé immédiatement après cette émission de trois heures, a fait ressortir la remontée du OUI, qui se situait maintenant à 55 % des intentions de vote. Sur le fond, il est douteux que M. Mitterrand ait vraiment eu le dessus sur M. Seguin, qui a exposé ses vues avec calme et conviction. Mais la métamorphose du Sphinx, son acceptation de la contradiction publique, ainsi que la bonne tenue de tout cet exercice télévisé, ont sans doute aidé sa cause.

Après les slogans du genre : « Les tenants du NON sont des traitres » ; « OUI ou l'Apocalypse économique » ; « Maastricht, c'est comme le sida », il est à espérer que ce mélange réussi de forme et de fond, en direct sur TF1, aura permis d'élever quelque peu un débat qui se faisait, jusqu'alors, au ras des pâquerettes comme on dit là-bas.

Pour d'autres peuples aussi appelés, ces jours-ci, à prendre des décisions cruciales par référendum, et eux aussi sujets au nivellement politique par le bas, la leçon est bonne à prendre.

FRANÇOIS BROUSSEAU

## LETTRES AU DEVOIR

### Terre d'esérance

RIVIÈRES-DES-PRAIRIES, pays de toutes les blessures, écrit Victor Lévy Beaulieu (LE DEVOIR du 22 août 1992). Quand on a vécu, comme moi, plus de 20 ans dans ce coin du nord-est montréalais on ne peut qu'avoir de l'empathie face à cette douloureuse lecture d'exil, ces souvenirs « de déplacé ». Mais comme tous les souvenirs, ceux-ci sont à la fois riches de vérités mais aussi véhicules de certaines perceptions déformantes.

Je voudrais dire que Rivière-des-Prairies fut aussi pays de quelques espérances. Terre d'accueil pour au moins quatre institutions de personnes en difficulté (par exemple Boscoville) que des propriétaires bien nantis de d'autres quartiers plus à l'ouest auraient vu apparaître d'un très mauvais œil : « Nous croyons que ces gens ont bien le droit de vivre mais... ça dévalue nos propriétés alors voulez-vous signer cette pétition pour... » Accueil simple, inconscient peut-être, de gens sans racines (ils « se retrouvaient tout comme nous en exil »). Et ce quartier, il me semble à su profiter de ces institutions pour se grandir et progressivement cesser d'être

« un amas de cabanes, d'anciens chalets rafistolés de bric et de brac ». L'image demeure encore longtemps dans le folklore montréalais, et dans les souvenirs d'une certaine « Race de monde ».

C'est tout comme « La clôture barbelée de Boscoville ». Remarque que je n'ai rien contre les clôtures barbelées quand elles sont utiles. Mais justement, quand nous avons créé Boscoville, « les clôtures » étaient pour les jeunes et les professionnels responsables, des symboles provocateurs qui n'entraient aucunement dans la philosophie d'une institution ouverte « où, soi-disant, on redressait les jeunes délinquants ». La clôture que vous sautiez, mon cher V.L.B., c'était celle qui avait été érigée comme partout ailleurs où il y avait un troupeau de vaches : car Boscoville avait conservé, à cette époque, le troupeau de la ferme Hudon sur laquelle les pavillons étaient érigés.

Mais à 13 ans, il est tout à fait normal que vous ayez pris cette clôture à vache pour une clôture pour garder à l'intérieur les jeunes qu'à l'époque l'on nommait délinquants. Une autre preuve qu'il n'est pas facile de changer des perceptions quand elles s'enra-

cent dans les préjugés et les fantasmes. Et souvenir pour souvenir, il me semble encore entendre plusieurs de nos anciens dire « Gilles, il faudrait bien lui dire à Monsieur Lévy Beaulieu qu'il ne doit pas répandre une telle image de Boscoville : ça nous a pris tellement d'efforts pour comprendre que les clôtures c'était en nous qu'elles étaient d'abord ».

Ce souvenir d'enfance de l'auteur de *Race de monde* m'a fait me souvenir de certains épisodes de ma carrière de jeune psychoéducateur à Boscoville, qui fut et qui est encore, terre d'esérance et de guérison dans ce « pays de toutes les blessures ». Gens de Rivière-des-Prairies, merci d'avoir accueilli ces institutions dont peu d'environnement semblent vouloir. Quant à l'Hôtel-Dieu c'est l'ensemble de la ville que ce démantèlement blesserait. Un quartier peut-il s'enrichir des blessures faites à un ensemble auquel il appartient ?

Gilles Gendreau  
Psychoéducateur  
Professeur Émérite  
Montréal, 24 août 1992